

Rapport diagnostic local partagé

Prévention du mal-être en agriculture

Département de la Vienne (86)



Table des matières

PREFACE	3
PREFACE	4
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	6
I. MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC	7
A. <i>Le pilotage : un comité plénier et un comité technique</i>	7
1. Le comité plénier départemental.....	7
2. Le comité technique départemental.....	7
B. <i>La définition de questionnaires et d'une grille d'entretien</i>	8
C. <i>Recueillir la voix et l'avis des acteurs « Humaniser »</i>	8
D. <i>Grille d'analyse</i>	9
1. Comparaison interdépartementale/nationale.....	9
2. Comparaison infra-départementale.....	9
II. DONNEES SUR LE CONTEXTE AGRICOLE	9
A. <i>Photographie et caractéristiques du secteur agricole dans la Vienne</i>	9
1. Répartition par population.....	9
2. Typologie des exploitations.....	13
3. Emplois agricoles.....	22
B. <i>Le contexte socio-économique</i>	25
1. Données de précarité.....	25
2. Taux de pauvreté.....	26
C. <i>Des inégalités de santé</i>	28
1. Le mal être/suicide.....	28
2. Des inégalités d'accès aux soins et à la prévention.....	30
3. Santé et Sécurité au Travail.....	33
III. ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS	38
A. <i>Les facteurs du mal-être en milieu agricole</i>	38
1. Des facteurs d'ordre personnels.....	38
2. Des facteurs d'ordre social/relationnel.....	39
3. Des facteurs externes.....	39
B. <i>Synthèse des besoins exprimés par les experts</i>	43
IV. LE DIAGNOSTIC DES OFFRES	44
A. <i>Les dispositifs : une offre riche et diversifiée parfois méconnue</i>	44
1. Dispositifs et offres MSA.....	44
2. Agence Régionale de Santé / Centre Hospitalier Laborit.....	50
3. Les services de l'Etat.....	50
4. La chambre d'agriculture de la Vienne.....	52
5. Solidarité Paysans Poitou-Charentes – Antenne de la Vienne.....	53
6. CAP'AGRI.....	54
7. Autres offres disponibles.....	56
B. <i>Avis d'experts sur les offres et dispositifs existants</i>	56
V. PISTES OPERATIONNELLES DE PREVENTION DU MAL-ETRE	57
A. <i>Propositions et actions déjà mises en œuvre pour les besoins partiellement couverts</i>	57
B. <i>Propositions pour les besoins pas couverts</i>	58
C. <i>Propositions pour pallier aux facteurs de mal-être en milieu agricole</i>	59
D. <i>Propositions et projets d'actions réparties suivant les 3 axes de la feuille de route</i>	60
CONCLUSION GÉNÉRALE	61
ANNEXES	62

PREFACES

L'agriculture de la Vienne a été fortement touchée par les récentes crises économiques, sociales et environnementales telles que les conséquences de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine, les aléas climatiques récurrents, l'influenza aviaire, l'agribashing ...

À chaque crise, l'État est présent pour soutenir les agriculteurs.

L'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Vienne est réalisé depuis des décennies par les pouvoirs publics, les acteurs professionnels et associatifs. En 2020, le Gouvernement a lancé une mission parlementaire sur le mal-être en agriculture qui a abouti à l'élaboration d'une feuille de route interministérielle publiée en novembre 2021.

Son objectif est de mobiliser et coordonner l'ensemble des parties prenantes pour prévenir et éviter les situations critiques, améliorer leur prise en charge, au plus près des territoires sous l'égide du préfet de département. Trois axes sont au cœur de ces actions :

- Humaniser, en plaçant l'humain au cœur des relations entre les agriculteurs et les acteurs institutionnels à travers une nouvelle gouvernance ;
- « Aller vers », en renforçant les dispositifs d'écoute et de détection des situations de mal-être, notamment via les réseaux de « sentinelles » ;
- Prévenir et accompagner, en sensibilisant à la santé et à la sécurité au travail et en améliorant l'accompagnement sur les plans économiques et sociaux.

Le comité de pilotage de la Vienne pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté est un lieu d'échanges, de suivi et de coordination des actions dans les territoires. Il est co-piloté par la direction départementale des territoires (DDT) et la Mutualité sociale agricole (MSA) Poitou.

Sa première action a été de confier au comité technique la mission d'établir un diagnostic territorial qui pourrait être partagé et validé par les membres du comité de pilotage. Ce diagnostic a été constitué à partir des contributions issues des différents partenaires. Il recense les besoins et les offres sur le territoire et les pistes d'actions pour améliorer la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Le présent diagnostic a pour vocation d'être un guide pour l'ensemble des acteurs soucieux du bien-être des exploitants et salariés agricoles œuvrant dans le département.

Jean-Marie GIRIER

Préfet de la Vienne

Depuis de nombreuses années, la MSA Poitou a pris à bras le corps la problématique du mal-être en agriculture en menant des actions au plus près du terrain pour améliorer la situation de ses adhérents les plus vulnérables (agriculteurs, salariés, et leurs familles, retraités). La feuille de route de prévention du mal être en agriculture pose une nouvelle gouvernance fondée sur une appréhension territoriale et humaine des enjeux liés au mal-être agricole. Dans cette dynamique, nous nous sommes résolument engagés aux côtés de l'ensemble des acteurs du monde agricole dans la réalisation du diagnostic partagé de prévention du mal-être en agriculture à l'échelon local.

L'élaboration de ce rapport est le fruit d'un travail concerté entre tous les acteurs du monde agricole de notre département qui se sont pleinement engagés dans sa réalisation. J'adresse mes sincères remerciements à chacun d'eux pour leur disponibilité et leurs différents apports. L'investissement de tous les membres du comité plénier pour la réalisation de ce diagnostic est une étape importante qui démontre à la fois l'importance du sujet pour chaque membre et la volonté d'agir de manière concertée, coordonnée et efficace. *« Aujourd'hui nous semons, demain je l'espère nous récolterons ! ».*

Ce rapport n'aurait pu être réalisé sans l'engagement et la coopération des membres du comité technique, organe opérationnel de la coordination de la feuille de route. C'est l'occasion pour moi d'adresser mes chaleureux remerciements à l'ensemble des membres qui le compose : ce collectif aux compétences diverses et complémentaires a travaillé d'arrache-pied depuis sa mise en place et je n'ai aucun doute sur le fait qu'ils seront tout aussi investis pour la coordination et la mise en œuvre du plan d'actions sur lequel nous nous engagerons collectivement. Un merci appuyé à Emmanuel Gueu qui a rejoint la MSA POITOU le 3 janvier dernier en tant que chargé d'études pour la prévention du mal-être agricole et qui a été la cheville ouvrière de ce collectif.

Ce rapport, à travers l'état des lieux qui est proposé est une première étape qui nous permet d'avoir les éléments nécessaires pour la production d'un plan d'actions concret qui aboutira à un mieux-être des agriculteurs, des salariés agricoles ainsi que de leurs familles. La poursuite de cette démarche décloisonnée entre acteurs du milieu agricole au niveau local et des actions au plus près du terrain, là où se trouvent les agriculteurs et salariés agricoles nous permettra de prévenir au mieux les situations de mal-être. *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin...*

Jean-Marie GAUTIER,
Président de la MSA POITOU

REMERCIEMENTS

Nos remerciements les plus sincères et chaleureux à :

- L'ensemble des membres et structures du comité de pilotage, pour leur implication dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic : à la complétude de l'enquête, leur accueil chaleureux, leur disponibilité et leurs conseils.
- Toutes les personnes (professionnels, bénévoles) qui au nom de leurs structures ont accepté de rencontrer *Emmanuel GUEU* (Chargé d'études Prévention du mal-être agricole de la MSA Poitou) dans le cadre des rencontres individuelles initiées par le comité technique.
- Tous les membres du comité technique qui ont participé aux différentes réunions techniques de réalisation de ce diagnostic territorial partagé.
- Monsieur Jean-Marie GAUTIER, Président de la MSA Poitou pour son engagement personnel à la mobilisation de certains acteurs à s'engager dans le processus de diagnostic.
- Madame Claudine REAULT, Chargée de Communication à la MSA Poitou pour l'aide à la mise en forme de ce rapport et de supports de communication.

INTRODUCTION

Le 23 novembre 2021, la feuille de route pour la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs en difficulté a été présentée par les ministères de l'Agriculture et de l'alimentation, des Solidarités et de la Santé et le Secrétariat d'Etat chargé des Retraites et de la Santé au travail. Cette feuille de route s'appuie sur les rapports de la mission confiée par le Gouvernement au député du Lot et Garonne, Olivier Damaisin¹, visant à dresser un diagnostic partagé à l'échelle nationale et mener une réflexion sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés et la prévention du suicide en agriculture. Ce rapport du Député Damaisin a été complété par le rapport du groupe de travail « agriculteurs en situation de détresse » du sénat dirigé par la sénatrice Françoise FERAT et le Sénateur Henri CABANEL². Ces rapports soulignent le besoin d'un diagnostic national partagé des actions déployées sur tout le territoire pour le repérage et l'accompagnement des agriculteurs sujets au mal-être et au risque suicidaire, et une coordination de l'ensemble des acteurs sur cette thématique.

À partir de ces constatations, la feuille de route propose la réalisation d'un diagnostic qui se veut à la fois territorialisé, c'est-à-dire à l'échelle départemental et partagé par l'ensemble des acteurs qui gravitent autour du monde agricole afin que celui-ci soit le plus exhaustif possible. Cette feuille de route qui a pour objectif de lutter contre le mal-être des agriculteurs et des salariés agricoles, replace l'humain au centre des préoccupations. Pour y parvenir, elle préconise de s'appuyer sur des dispositifs déjà existants (Agri'écoute, associations, réseau « sentinelles », MSA ou la cellule Réagir de la chambre d'agriculture), en s'axant sur trois piliers : humaniser, aller vers et prévenir et accompagner :

- Humaniser (Axe 1) : Il s'agit d'humaniser les rapports avec les actifs agricoles en difficulté, être au plus près d'eux et à l'écoute de chaque cas personnel.
- Aller vers (Axe 2) : Cet axe implique d'aller vers celles et ceux qui sont isolés face à leurs difficultés.
- Prévenir et accompagner (Axe 3) : Mettre tous moyens possibles en œuvre pour faire face à toute forme de difficultés qu'elles soient personnelles, économiques ou sociales rencontrées par les agriculteurs et les salariés agricoles.

Cette feuille de route vise à mettre en œuvre une approche plus coordonnée entre tous les acteurs, plus territorialisée et plus individualisée pour accompagner les agriculteurs et les salariés agricoles qui en ont besoin dans toutes les dimensions de leur vie, tant économiquement, socialement qu'au point de vue sanitaire.

Le fonctionnement de cette nouvelle gouvernance est précisé par la circulaire interministérielle [AGRS2200254J](#) du 31 janvier 2022.

Ce rapport consigne toute la démarche employée dans notre département pour atteindre les objectifs assignés par la feuille de route ainsi que les résultats de diagnostic local partagé. Il évoque le contexte (économique, social, sanitaire,

...) agricole dans le département de la Vienne, un état des lieux exhaustif des besoins pour un mieux-être dans le milieu agricole ainsi qu'un état des lieux des offres déjà disponibles. Par ailleurs, après un croisement des offres et des besoins recensés, de premières propositions d'actions concrètes ont été réalisées qui répondent aux besoins non couverts ou qui le sont partiellement. Ces propositions sont le fruit des contributions de l'ensemble des acteurs rencontrés et/ou qui ont complété les questionnaires qui leur a été soumis.

1 <https://drive.google.com/file/d/1bPVL5ghNf1AGOVU42yRjSTByniwofZt/view>

2 <https://www.senat.fr/rap/r20-451/r20-451.html>

I MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

A. Le pilotage : un comité plénier et un comité technique

1. Le comité plénier départemental

Conformément à la nouvelle gouvernance locale déclinée dans la circulaire pour la « prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles », un comité plénier départemental a été mis en place dans le département de la Vienne. Celui-ci a vocation à se réunir au moins deux fois par an.

Après deux premières réunions du comité technique les 22 juin et 16 septembre 2022, les acteurs du monde agricole se sont réunis le 12 octobre 2022 à la préfecture de la Vienne sous l'égide du Préfet *Jean-Marie GIRIER* qui a installé le Comité plénier, permettant de débiter les travaux. Le Préfet de département a proposé de désigner l'entité coordinatrice de ce comité avec un pilotage DDT-MSA approuvé par l'ensemble des membres du comité. L'objectif de ce premier comité plénier était de présenter (État, MSA et ARS) les attendus et de proposer l'organisation locale de cette nouvelle gouvernance permettant de répondre aux enjeux de la feuille de route. Un focus a été réalisé sur les actions déjà existantes et mises en œuvre dans le département. Le comité plénier était l'occasion pour tous les acteurs présents d'avoir une vision globale des principaux dispositifs mis en œuvre au sein du département. Pour que ce panorama soit le plus exhaustif possible, tous les acteurs ont pu s'exprimer. La méthodologie de réalisation du diagnostic local partagé a été validée (*Annexe 1 : Résumé de la méthode de diagnostic*). Ce comité ne se substitue pas aux dispositifs d'accompagnements existants (accompagnements MSA, stratégie de prévention du suicide ARS, cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (FERTIL)...). Les missions assignées au comité plénier :

- Coordonner les actions et d'élaborer un diagnostic local partagé,
- Garantir l'appropriation de la feuille de route par l'ensemble des partenaires,
- Faciliter la coordination entre les acteurs impliqués et partenaires,
- Garantir une offre de services de prévention du mal-être sur le territoire,
- Lever les difficultés rencontrées,
- Dresser le bilan des mesures prises selon des indicateurs spécifiques,
- Valoriser les actions partenariales engagées sur le territoire.

Plusieurs structures ont été conviées à prendre part à ce premier comité plénier (*Annexe 2 : Liste des structures membres comité plénier*) notamment :

- Représentants des administrations de l'État : membres du comité technique et toute autre personne des administrations (ARS, DDETS, DDT, DDPP),
- Représentants de la caisse de MSA Poitou,
- Représentants des collectivités locales (départements et communes), associations,
- Représentants de la chambre agriculture, de la SAFER, du GDS,
- Représentants des organisations syndicales (NSA, employeurs, SA),
- Représentants des lycées agricoles,
- Représentants des organismes bancaires et d'assurance,
- Représentants des organismes de formation Vivéa et Ocapiat,
- Représentants des ordres des experts comptables, des vétérinaires, des médecins, infirmiers.

2. Le comité technique départemental

Tout comme le comité plénier départemental, le comité technique émane de la nouvelle gouvernance locale déclinée dans la circulaire pour la « prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles ». Plusieurs missions sont attribuées à ce comité :

- Élaboration d'un diagnostic local partagé : recensement des outils disponibles à l'échelon territorial
- *En direction des agriculteurs et salariés en situation de mal-être* : veille à la bonne articulation entre les acteurs pour faciliter les parcours d'accompagnement.
- *En direction du comité plénier* : signale les difficultés rencontrées et propose des mesures adaptées, fournit les éléments nécessaires aux bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers des actions menées.

Le comité technique n'a pas vocation à traiter de sujets individuels en lien notamment avec des situations de mal-être. Il s'agit de garantir la confidentialité de ces dossiers au regard des exigences RGPD. Il s'agit d'une instance technique, aucun élu ne peut y siéger.

La circulaire précise les membres du comité technique avec à minima 4 référents :

- Le référent « prévention du mal-être agricole » désigné par la caisse de MSA (prévention du mal-être agricole et accompagnement social),
- Le référent pour la promotion de la santé mentale désigné par l'ARS,
- Le référent de la cellule d'accompagnement départementale désigné par la DDT (accompagnement économique),
- Le référent agriculture de la DDETS (prévention des risques professionnels).

Il a été décidé d'élargir la composition du comité technique afin de tenir compte des organismes qui, au niveau local, étaient légitimes pour apporter une contribution dans la prévention du mal-être en agriculture : le Centre Henri Laborit (CHL), la Chambre d'Agriculture de la Vienne, Solidarité Paysans 86 et Conseil Départemental de la Vienne.

Pour la coordination de cette instance dans la Vienne, le Préfet de département a proposé un copilotage DDT-MSA. La composition est fixée par Arrêté n°2023/DDT/SEADR/153 en date du 25 avril 2023. (*Annexe 3 : Arrêté préfectoral fixant composition du comité technique*)

Pour la réalisation du diagnostic, le comité technique s'est réuni 3 fois en plus des échanges réguliers par courriel et appels téléphoniques :

- 09/12/2022 : présentation et appropriation de la méthodologie de diagnostic proposé par la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA)
- 24/02/2023 : partage des premiers éléments de diagnostic / mise en commun et confrontations des éléments de l'état des lieux des besoins et des offres
- 26/04/2023 : finalisation et validation du rapport de diagnostic à soumettre au comité plénier.

B. La définition de questionnaires et d'une grille d'entretien

En vue d'assurer un recueil des données sur l'état des lieux des offres et des besoins identifiés par les acteurs de notre territoire, le comité technique a créé deux questionnaires en ligne. Un questionnaire dédié au recueil des offres et dispositifs proposés dans la Vienne et un autre pour les besoins identifiés par les acteurs. Ces questionnaires ont été créés via le logiciel d'enquête « Sphinx ». L'utilisation de ce logiciel visait à faciliter la centralisation des informations. Par ailleurs, l'utilisation de ce questionnaire en ligne simplifie la tâche aux répondants à travers la proposition de questions à choix multiples et des notes explicatives pour préciser certaines questions.

Une grille d'entretien a également été réalisée pour les entretiens individuels. Cette trame d'entretien a été conçue sur la base du questionnaire en ligne. L'objectif était de réaliser des entretiens plutôt homogènes dans leur forme avec quelques petites variantes qui dépendaient du type d'acteurs rencontrés (*Annexe 4 : Grille d'entretien*).

C. Recueillir la voix et l'avis des acteurs « Humaniser »

Entre le 17 janvier, date d'envoi par la MSA au titre des membres du comité plénier de propositions de créneaux d'entretien et le 3 mars 2023, plusieurs entretiens individuels avec les référents des structures membres du comité plénier ont été réalisés par le biais de la coordination du chargé d'étude prévention du mal-être agricole de la MSA Poitou (*Emmanuel Gueu*). Les référents des structures membres du comité plénier ont été rencontrés de façon soit, de façon individuelle, soit de façon collective, soit en visioconférence (*Annexe 5 : Liste des structures rencontrées*). Cela a permis de mieux connaître les activités, les offres de chacun, de partager les constats et les expériences, de repérer les besoins, et d'imaginer ensemble des perspectives. Ces entretiens complètent les questionnaires renseignés via sphinx et enrichissent le contenu de ce rapport. Il faut souligner l'importance de ces entretiens dans les analyses du présent diagnostic. En effet, les conclusions et les analyses proposées dans ce travail n'émanent pas que du travail effectué en comité technique, elles résultent notamment des entretiens réalisés. Des relances ont été effectuées les 9 et 27 février 2023 pour s'assurer de la participation d'un maximum de structures sur cette problématique, ceci dans une visée de coconstruction de ce diagnostic qui se veut partagé (*Annexe 6 : Bilan chiffré des structures rencontrées*).

D. Grille d'analyse

1. Comparaison interdépartementale/nationale

Pour mieux apprécier la réalité sur notre territoire, les indicateurs du département de la Vienne ont été comparés à ceux des autres départements français ou à la moyenne de ces indicateurs pour l'ensemble des départements. Cela permet, au travers des cartes et graphiques, d'illustrer la situation dans la Vienne sur les différentes thématiques abordées comparativement aux autres départements.

2. Comparaison infra-départementale

Il a semblé nécessaire de faire une comparaison des différents indicateurs à l'échelle infra-départementale afin de mesurer les différences territoriales qui pourraient exister. L'analyse de ces différences à l'échelle des bassins de vie qui est un découpage qui facilite la compréhension de la structuration du territoire paraît pertinente. En effet, au sein des bassins de vie, les populations partagent de nombreux services et équipements communs, notamment les services aux particuliers, les commerces, l'éducation, la santé, culture et transports. Ainsi, il a été pris en compte l'ensemble des 17 bassins de vie de la Vienne : Châtelleraut, Chauvigny, Civray, Couhé, Gençay, L'Isle-Jourdain, Lençloître, Loudun, Lusignan, Lussac-les-Châteaux, Mirebeau, Montmorillon, Neuville-de-Poitou, Poitiers, La Roche-Posay, Vivonne et Vouillé.

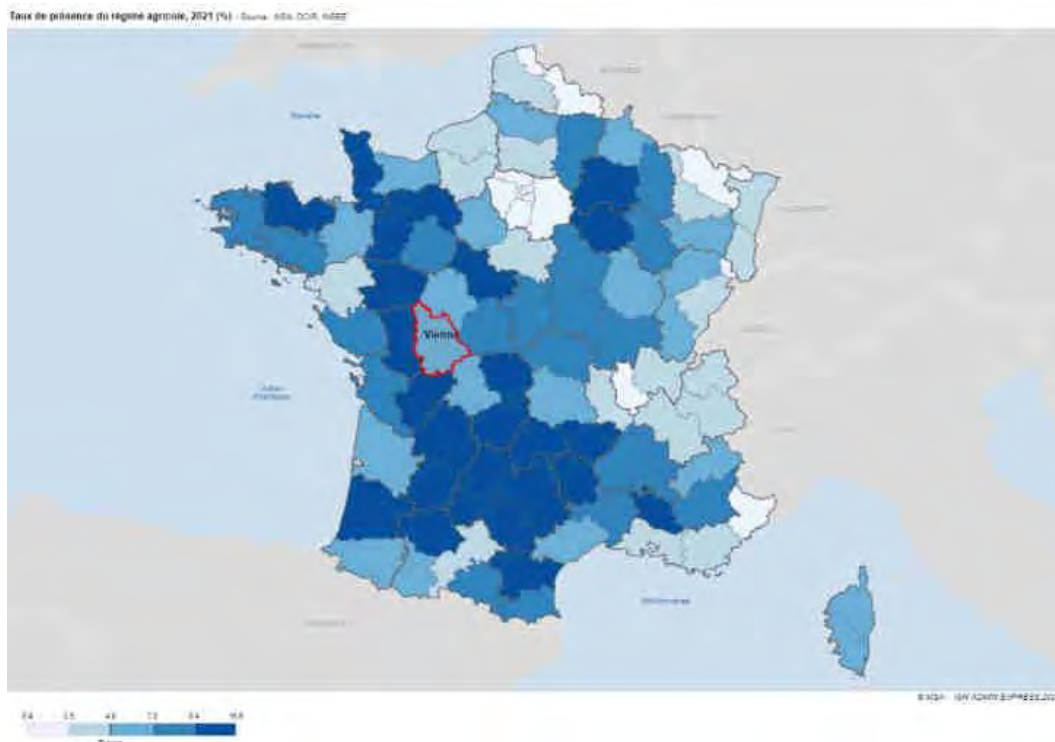
Certaines communes du département étant rattachées à des bassins de vie qui ne sont pas compris dans la Vienne, il a été jugé utile d'ajouter à l'analyse les 5 bassins de vie limitrophes au département qui intègrent ces communes : Confolens, Montreuil-Bellay, Richelieu, Le Blanc et Descartes. Ainsi, l'ensemble des communes du département sont couvertes.

II DONNEES SUR LE CONTEXTE AGRICOLE

A. Photographie et caractéristiques du secteur agricole dans la Vienne

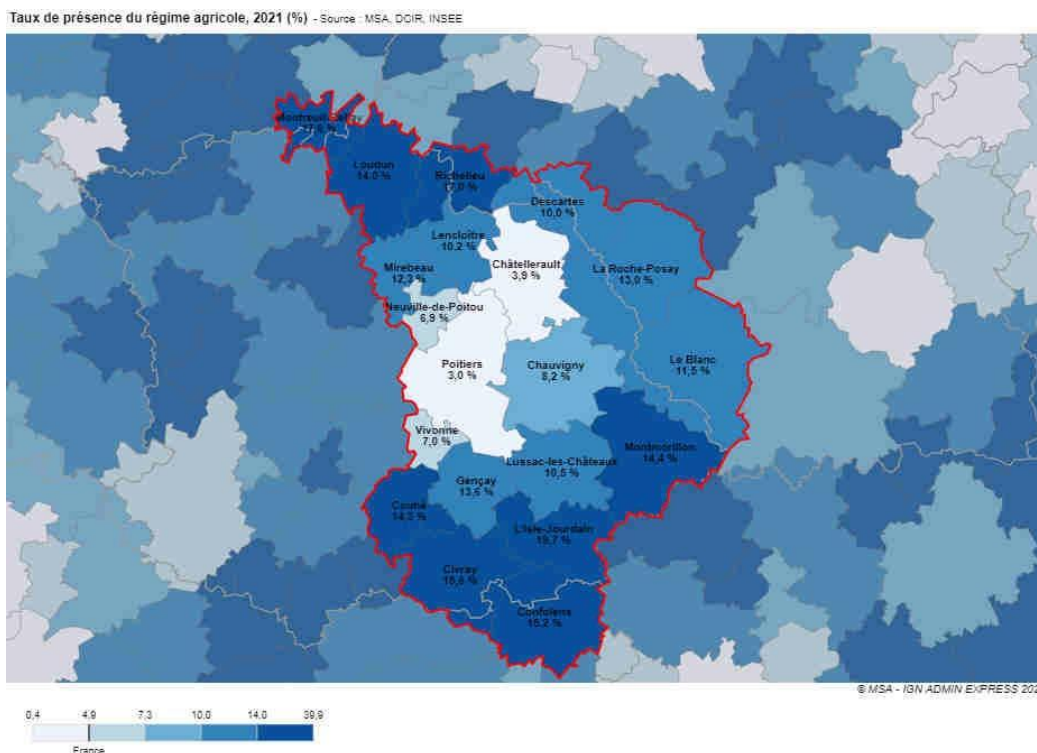
1. Répartition par population

Taux de présence au régime agricole



En 2022, la MSA Poitou compte 4731 exploitants (chefs d'exploitation et cotisants solidaires) dans la Vienne. En prenant en compte le taux de présence du régime agricole comme le rapport entre le nombre de patients au régime agricole (NSA et SA) et la population INSEE à une date donnée (personnes ayant eu au moins un remboursement de soins dans l'année) alors le taux de présence agricole sur le département de la Vienne est élevé (6,9%) par rapport au

taux moyen national (4,9%). La Vienne est un département avec une présence de la population agricole importante, salarié et non-salariés compris.



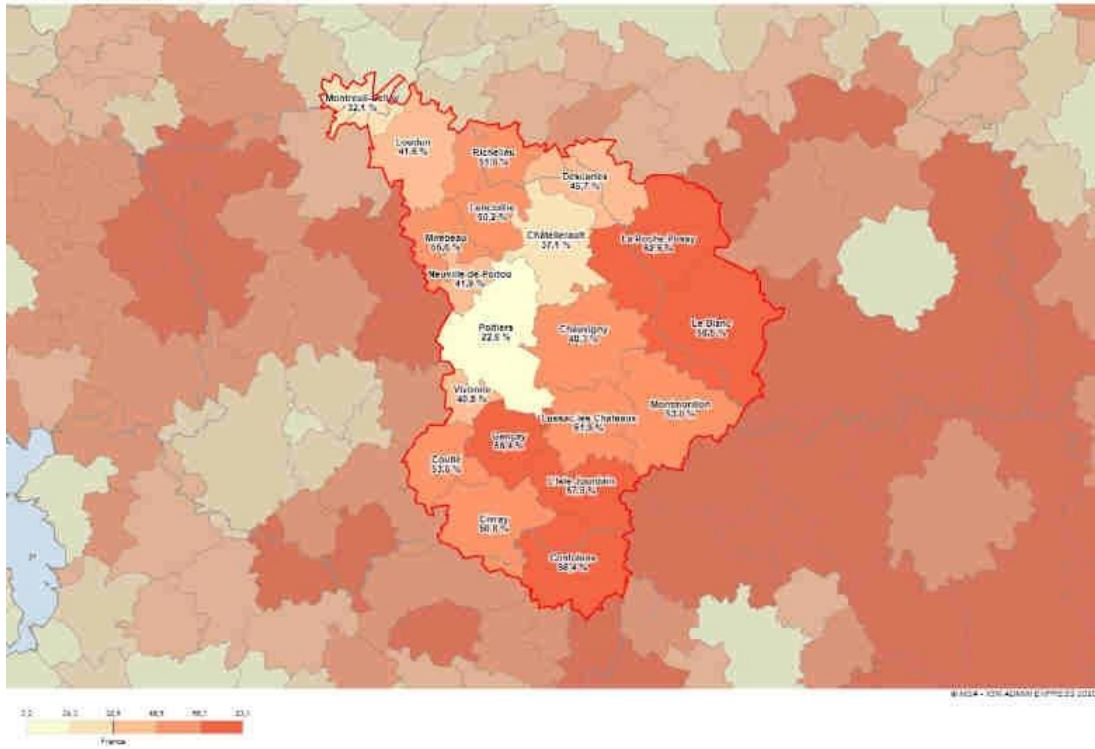
Au niveau infra-départemental, on s’aperçoit que le taux de présence agricole est très élevé, dépassant le double du taux moyen national sur certains bassins de vie. Pratiquement tous les bassins de vie ruraux sont concernés par cette surreprésentation de la population agricole. Ce sont notamment les bassins de vie de Montmorillon à l’est, de l’Isle-Jourdain, de Civray et de Couhé au sud ainsi que Loudun au nord. Plusieurs bassins de vie limitrophes qui englobent certaines communes du département présentent aussi une forte présence agricole. On peut citer Richelieu (nord) et Confolens (sud). Au sein des grands centres comme Poitiers et Châtelleraut, le taux de présence agricole est très faible soient respectivement 3% et 3,9% comme on l’observe sur la figure ci-dessus.

Patients NSA au RA

Indicateurs	Vienne	France
Patients NSA au RA	13 390	1 213 755
Part des patients NSA au RA (%)	44,4	▲ 38,5

Source : CCMSA + SNIIRAM, DCIR, CCMSA - 2021

On observe une part importante de non-salariés agricoles (NSA) au régime agricole (RA) comparé à la moyenne nationale. En effet, 44,4% de la population agricole dans la Vienne sont des exploitants (NSA) contre 38,5% en moyenne sur le plan national. Au niveau des bassins de vie, on peut observer une hétérogénéité dans la répartition des NSA sur le département. Les bassins de vie tels que de Gençay, de L’Isle-Jourdain situés au sud ainsi que La Roche-Posay à l’est du département comptent relativement plus de NSA avec des taux supérieurs à 50% (figure ci-dessous).



Population agricole par genre

Patients au RA par genre

Total

	Nombre		%	
	Vienne	France	Vienne	France
Nombres de patientes au RA	14 142	1 487 229	45,5	47,1
Nombres de patients au RA	16 916	1 672 812	54,5	52,9
Total	31 058	3 160 041	100,0	100,0

Source : MSA, DCIR - 2019

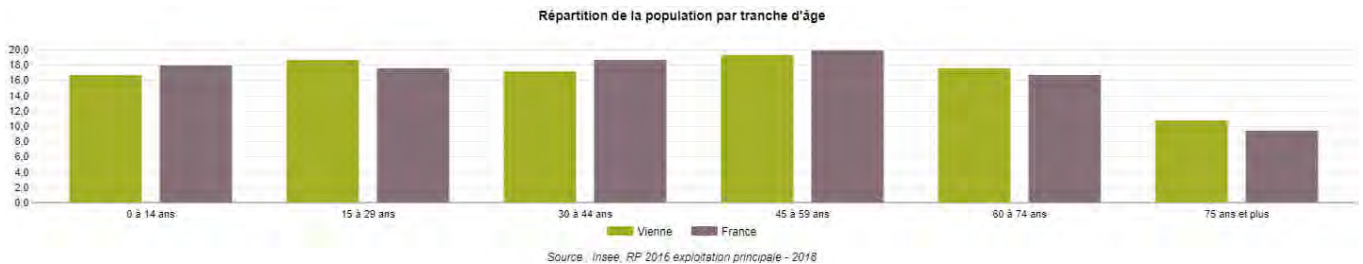
TABLEAU COMPARATIF

Chiffres-clés 2021

Indicateurs	Vienne	France
Taux de patients RA hommes par tranches d'âge (%), 2021 - 0 à 17	51,8	51,7
Taux de patients RA hommes par tranches d'âge (%), 2021 - 18 à 64	63,8 ▲	59,8
Taux de patients RA hommes par tranches d'âge (%), 2021 - > 65 ans	48,4 ▼	47,2
Taux de patients au RA femmes par tranches d'âge (%), 2021 - 0 à 17	48,2	48,3
Taux de patients au RA femmes par tranches d'âge (%), 2021 - 18 à 64	36,2 ▼	40,2
Taux de patients au RA femmes par tranches d'âge (%), 2021 - > 65 ans	51,6 ▼	52,8

La part d'hommes est plus élevée que celle des femmes au régime agricole dans le département comme il est possible de le voir dans le tableau ci-dessus. Cet écart de représentation entre hommes et femmes au sein du RA est plus marqué pour la tranche d'âge active de 18 à 64 ans où la proportion d'hommes est de plus de 63%. Au-delà des 65 ans on constate que les femmes sont en proportion plus nombreuses que les hommes au RA. Mais globalement la proportion de femme a tendance à baisser au régime agricole dans le département de la Vienne.

Population agricole par âge



Le graphique ci-dessus présente la répartition de la population générale en Vienne. On observe une répartition quasi-homogène de la population jusqu'à la tranche 60-74 ans avec cependant une part plus importante des 15-29 ans, 60-74 ans et 75 ans et plus comparé à la moyenne nationale.

Patients au RA par âge

	Nombre		%	
	Vienne	France	Vienne	France
0 à 9	2 294	277 795	7,4	8,8
10 à 19	3 006	349 038	9,7	11,0
20 à 29	2 337	266 161	7,5	8,4
30 à 39	2 614	305 727	8,4	9,7
40 à 49	2 768	315 698	8,9	10,0
50 à 59	3 407	386 683	11,0	12,2
60 à 69	3 882	399 174	12,5	12,6
70 à 79	3 715	337 762	12,0	10,7
80 à 89	4 806	366 795	15,5	11,6
>90 ans	2 229	155 208	7,2	4,9
Total	31 058	3 160 041	100,0	100,0

Source : MSA, DCIR - 2019

Si on analyse la répartition de la population dans la Vienne au RA, on s'aperçoit que la part des 0 à 69 ans est en moyenne inférieure à celle de la France. On observe également qu'à partir de 70 ans, la tendance s'inverse avec une proportion plus importante de la population au RA par rapport à la moyenne nationale. On a donc une population agricole avec une part importante de non actifs, en témoigne l'indice de vieillissement au RA qui est de 251,7% dans la Vienne contre 175,4% en France. Par contre, on voit que pour la population générale, les 60 ans et plus sont présents dans les mêmes proportions que les moins de 20 ans sur notre département (voir tableaux ci-dessous).

L'indice de vieillissement est le rapport entre le nombre d'individus âgés de 60 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Indice de vieillissement

Indicateurs	Vienne	France
Indice de vieillissement	92,6	▲ 83,1

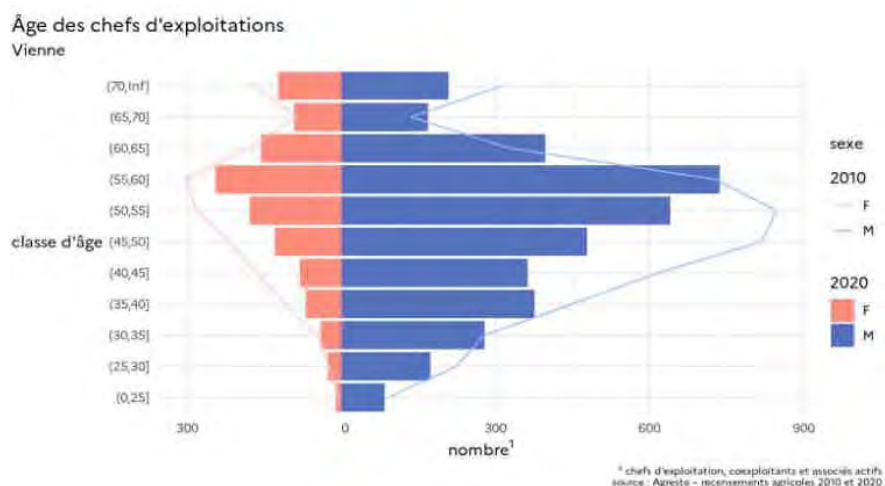
Source : INSEE RP - 2018

Indice de vieillissement au RA

Indicateurs	Vienne	France
Indice de vieillissement au RA	251,7	▲ 175,4

Source : MSA, DCIR - 2021

Le graphique ci-dessous permet de voir l'évolution de l'âge du/des chefs d'exploitation par genre. On s'aperçoit que l'âge de la majorité des chefs d'exploitation en 2020 est compris dans la classe (55,60]. On peut en déduire que l'âge moyen des chefs d'exploitation a tendance à augmenter au fil des années. Globalement chez les femmes la tendance est restée la même entre 2010 et 2020 alors que du côté des hommes l'âge moyen a augmenté. En effet, l'âge des chefs d'exploitation de sexe masculin oscillait dans la classe (50, 55] en 2010 et est passé à la classe (55,60] en 2020.



2. Typologie des exploitations

Evolution du nombre d'exploitation et des surfaces

Les recensements agricoles de 2010 et 2020 dans la Vienne, permettent d'observer une diminution du nombre d'exploitations et au contraire une augmentation des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) moyennes. Ce qui signifie que les exploitations sont de plus en plus grandes. On voit également une baisse du nombre de chefs d'exploitation dans les mêmes proportions que le total d'exploitation, ce qui est cohérent. Ces indicateurs confirment la tendance nationale à la diminution du nombre d'exploitations.

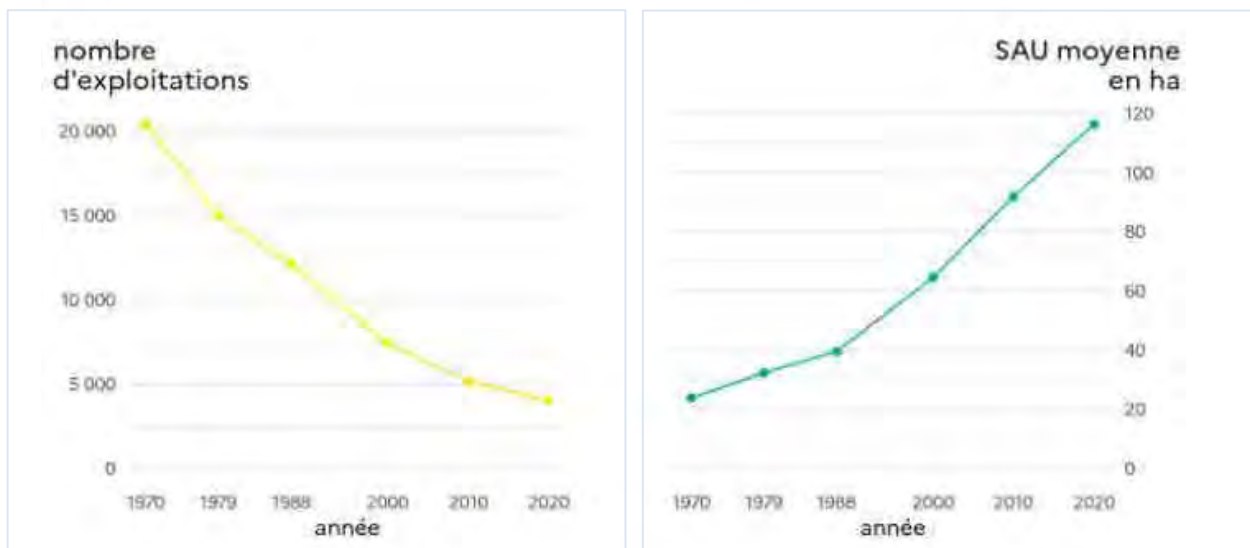
Chiffres clés
Vienne

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	5 160	4 044	-21,6 %
SAU totale (ha)	474 240	471 017	-0,7 %
SAU moyenne (ha)	91,9	116,5	26,7 %
PBS totale (k€)	631 322	597 603	-5,3 %
total UGB	235 815	211 674	-10,2 %
travail total (ETP)	6 586,1	5 637,6	-14,4 %
nombre de chefs d'exploitation ¹	6 418	5 059	-21 %
— dont femmes	25 %	23 %	-2 points
âge moyen des chefs d'exploitation ¹	51	52	+1 an

¹ chefs d'exploitations, coexploitants

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
- : pas de données

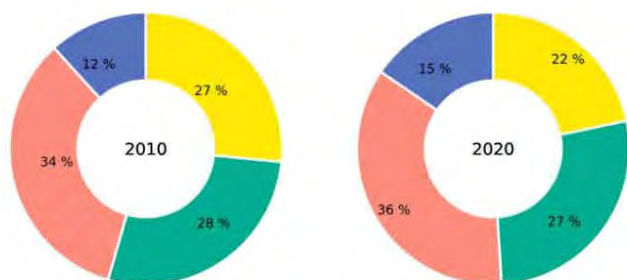
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne Vienne



source : Agreste - recensements agricoles 1970-2020

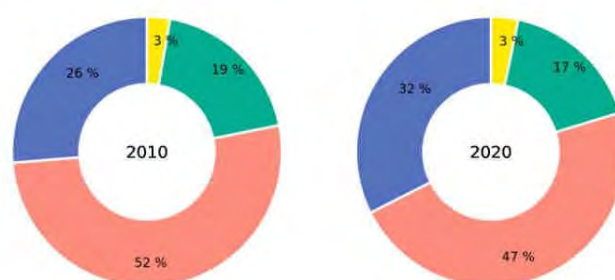
Dimension économique des exploitations

Nombre d'exploitations
Vienne



dimension économique microexploitations petites moyennes grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

SAU
Vienne



dimension économique microexploitations petites moyennes grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

PBS
Vienne



dimension économique microexploitations petites moyennes grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

Les graphiques ci-dessus présentent l'évolution de la répartition des exploitations agricoles de 2010 à 2020. On note que les petites et moyennes exploitations sont proportionnellement plus nombreuses sur cette décennie. Cependant, les petites exploitations ont diminué au profit des moyennes et grandes exploitations. La baisse du nombre de micro-exploitations est marquée, elles passent de 27% à 22% des exploitations totales du département. En analysant la répartition des exploitations en termes de SAU, on constate que les moyennes et grandes exploitations qui représentent au total 51% des exploitations en 2020, utilisent 79% des surfaces agricoles. A contrario, les micro-exploitations qui représentent 22% en 2020 exploitent 3% des SAU. En 2010 les grandes exploitations dans la Vienne

représentaient 40% de la PBS et sont passées à 49% en 2020 alors que les moyennes, petites et micros exploitations ont vu leur part de PBS baisser au cours de ces 10 ans.

Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens.

Ces coefficients permettent une classification (typologie) des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique.

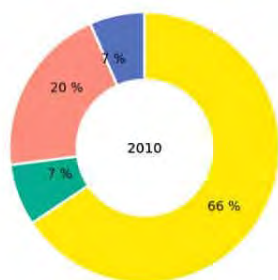
Selon l'INSEE, la superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Sont considérées :

- « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
- « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros ;
- « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

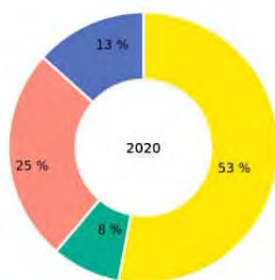
Statut juridique des exploitations

Nombre d'exploitations
Vienne

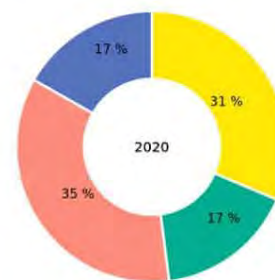
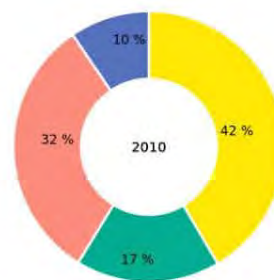


statut juridique exploitations individuelles GAEC EARL autres statuts
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

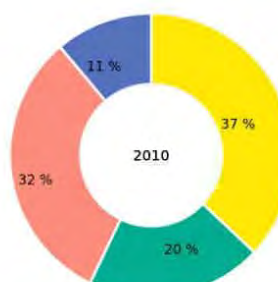
SAU
Vienne



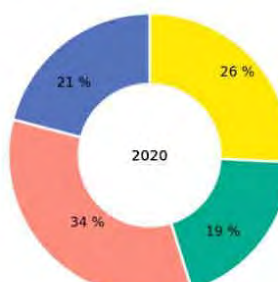
statut juridique exploitations individuelles GAEC EARL autres statuts
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020



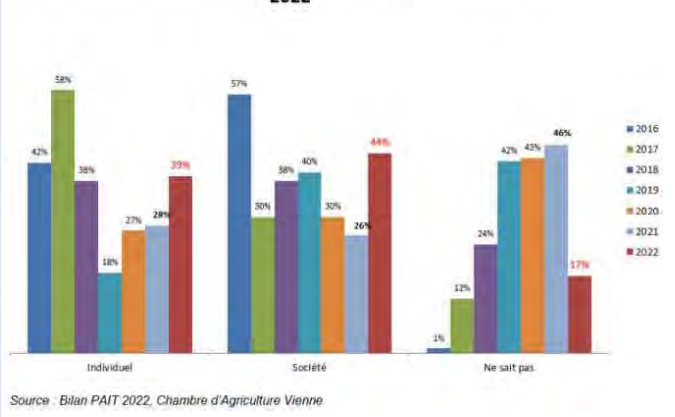
PBS
Vienne



statut juridique exploitations individuelles GAEC EARL autres statuts
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020



Evolution mode d'installation des porteurs de projet de 2016 à 2022

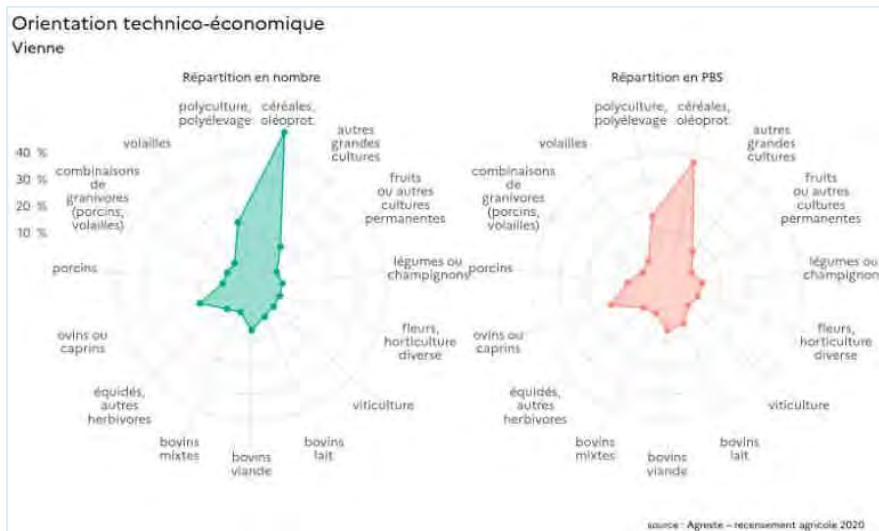


Les graphiques ci-dessus permettent d'observer l'évolution du statut juridique des exploitations dans le temps (2010-2020). Le premier constat est que la part des exploitations individuelles a beaucoup baissé que ce soit en termes de nombre, de SAU ou encore de PBS. À l'inverse, on observe que, de plus en plus, les exploitations évoluent vers une forme sociétaire. Cette tendance à l'installation en mode sociétaire est confirmée par l'orientation prise par les nouveaux porteurs de projets qui représentent près de 45% des dossiers soumis à la Chambre d'agriculture de la Vienne en 2022.

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) : est une société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

Une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), est une société civile destinée à exercer une activité dans le secteur agricole. Ce statut juridique permet à plusieurs exploitants ou non-exploitants agricoles de se regrouper pour exercer en société.

Orientation technico-économique (OTEX)

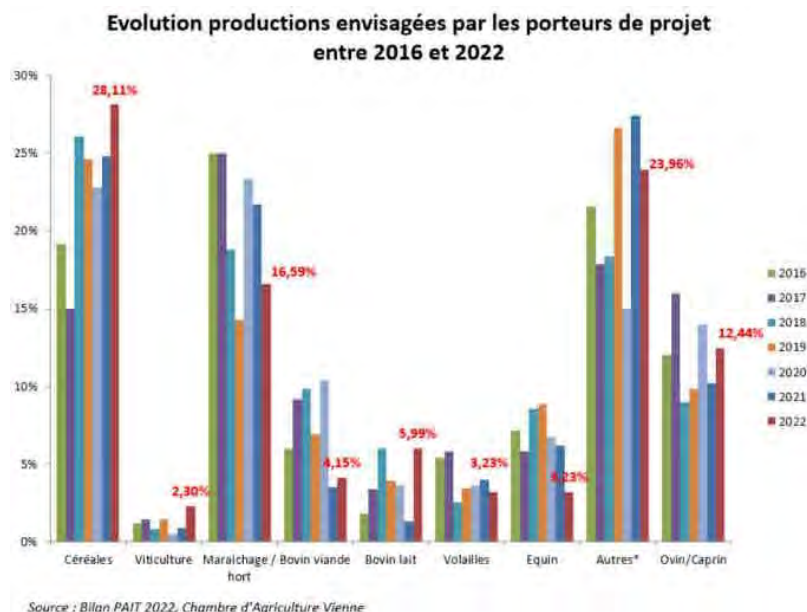


Orientation technico-économique Vienne

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	5 160	4 044	474 240	471 017	235 815	211 674	6 586	5 638	597 603
<i>dont</i>									
céréales et/ou oléoprotéagineux	2 497	1 951	259 467	256 128	10 526	7 858	2 396	2 009	222 921
autres grandes cultures	145	331	10 690	28 398	465	956	460	482	36 361
fruits ou autres cultures permanentes	37	33	734	758	51	59	47	30	2 428
légumes ou champignons	44	63	1 134	812	14	33	67	127	18 949
fleurs et/ou horticulture diverse	34	44	77	532	s	s	86	105	11 577
viticulture	89	43	1 235	1 335	25	7	73	82	3 414
bovins lait	145	90	17 851	13 932	21 602	18 303	342	249	30 621
bovins viande	257	251	31 706	38 495	41 132	45 080	385	385	38 288
bovins mixtes	20	16	2 433	2 964	3 155	3 561	44	42	4 703
équidés et/ou autres herbivores	163	97	6 743	5 569	8 727	7 359	208	176	10 792
ovins ou caprins	664	413	45 068	37 385	58 519	44 439	881	696	71 486
porcins	27	33	1 626	3 128	18 828	28 104	94	158	29 079
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	44	19	1 933	904	5 571	2 713	64	26	3 713
volailles	61	33	1 436	1 573	6 800	7 165	98	91	11 788
polyculture et/ou polyélevage	909	579	91 631	77 972	60 393	46 032	1 328	964	101 483
non classées	24	48	477	1 133	s	s	15	17	0

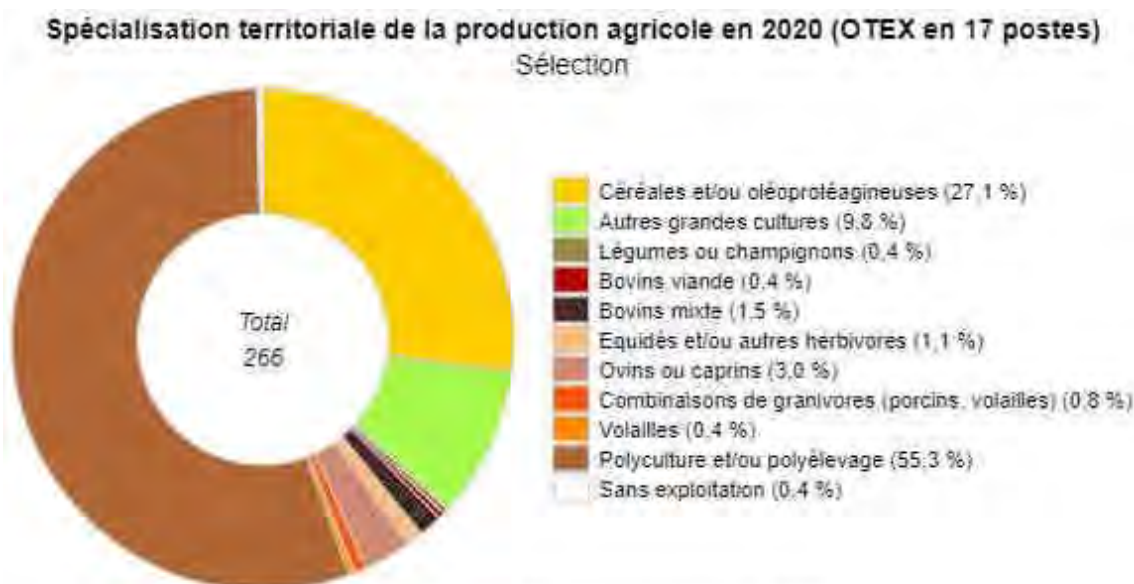
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 – pas de données

Le graphique et le tableau ci-dessus permettent d'apprécier la spécialisation technico-économique agricole dans la Vienne à partir du recensement agricole de 2020. Il est possible de voir que la filière dominante est la filière céréales/oléagineux avec plus de 48% du nombre d'exploitations et environ 37% de la PBS totale. En effet, comme le graphique ci-dessus le montre, les porteurs de projet d'installation agricole s'orientent en majorité vers les céréales/oléagineux.



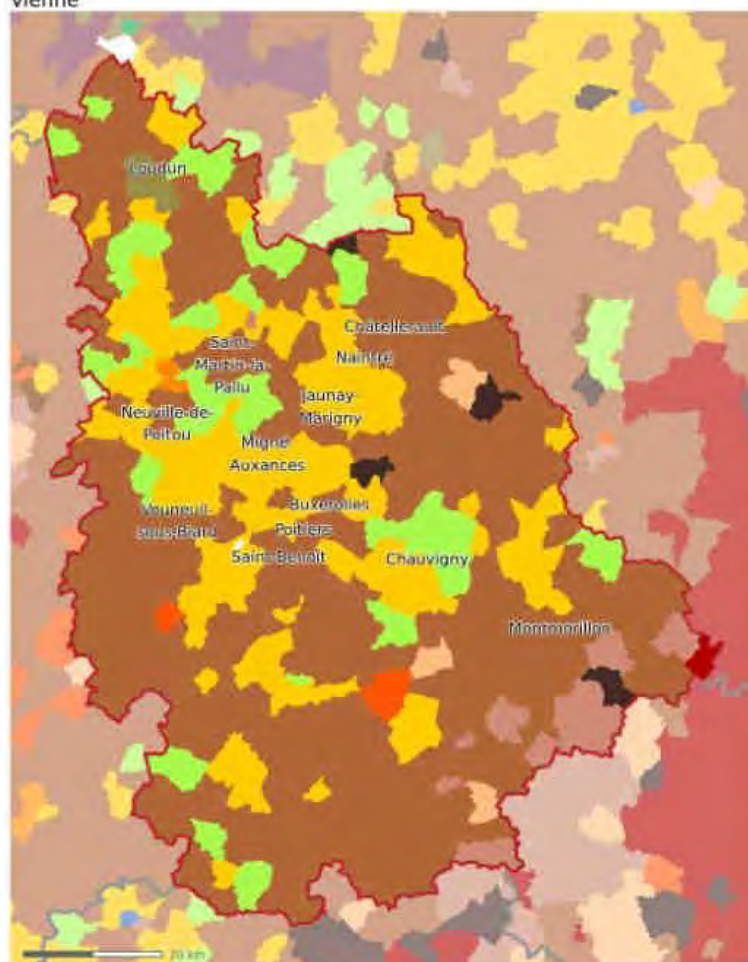
On observe également une forte tendance à l'installation en maraîchage. Cependant, les filières polyculture/polyélevage et ovins/caprins sont aussi bien représentées dans le recensement agricole de 2020 autant en termes de répartition du nombre d'exploitations qu'en termes de répartition des PBS. Par ailleurs, on peut noter une augmentation globale de la part des filières d'élevage au niveau de la PBS, notamment pour la filière bovin lait.

Répartition territoriale de la production agricole



Orientation technico-économique

Vienne



Otex
communale

- | | | |
|---|-----------------------------------|---|
| ■ céréales et/ou oléoprotéagineux | ■ bovins lait | ■ combinaisons de granivores (porcins, volailles) |
| ■ autres grandes cultures | ■ bovins viande | ■ volailles |
| ■ fruits ou autres cultures permanentes | ■ bovins mixtes | ■ polyculture et/ou polyélevage |
| ■ légumes ou champignons | ■ équidés et/ou autres herbivores | ■ non classées |
| ■ fleurs et/ou horticulture diverse | ■ ovins ou caprins | ■ sans exploitation |
| ■ viticulture | ■ porcins | |

source : Agreste - recensement agricole 2020
fond carto. : d'après IGN - ADMIN EXPRESS 2021

La figure ci-dessus montre que les filières céréales/oléoprotéagineuses et polyculture/polyélevage sont dominantes sur l'ensemble des communes du département. La filière polyculture/polyélevage avec une présence de plus de 55% sur l'ensemble des communes est la plus dominante.

À côté de ces filières, les éleveurs de bovins viande et volailles sont très faiblement représentés, elles sont majoritaires sur seulement 0,4% des communes du département. Entre ces extrêmes, les filières ovines/caprines et bovines mixte occupent respectivement 3% et 1,5% du territoire.

Point de vigilance 1 : L'orientation technico-économique (Otex) correspond ici à l'Otex dominante calculée au niveau communal. Elle dépend de la production agricole dominante observée à cet échelon géographique, c'est-à-dire générant au moins les deux tiers de la production brute standard (PBS) de la commune. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la PBS, par hectare ou par tête d'animal présent dans la commune. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés pour le calcul de la PBS résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

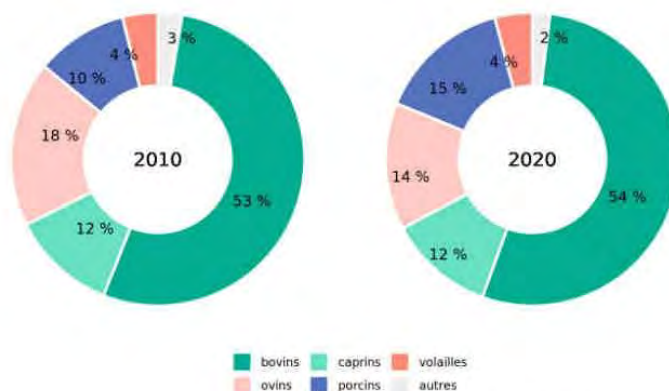
Effectifs par catégorie de cheptel
Vienne

	exploitations en ayant		cheptel (têtes)		cheptel (UGB)	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020
total ensemble du cheptel	2 824	1 776	-	-	235 815	211 674
total bovins	1 220	894	153 584	136 126	125 815	113 461
vaches laitières	287	166	16 005	12 816	23 207	18 583
vaches allaitantes	928	723	48 266	44 912	43 439	40 421
total ovins	1 093	624	285 722	201 492	43 077	29 672
brebis mères laitières	0	4	0	86	0	17
brebis mères allaitantes	1 088	590	196 506	128 006	33 406	21 761
total caprins	343	225	109 836	110 202	27 400	24 670
chèvres	334	214	77 792	66 475	23 338	19 942
total équins	426	186	3 822	2 676	3 504	2 658
juments selle	199	100	1 013	752	912	677
juments lourdes	45	28	186	87	186	87
total porcins	119	84	94 201	128 263	24 034	31 016
troues mères	45	40	8 505	6 832	1 786	1 435
total volailles	762	177	663 789	651 021	9 162	8 749
poules pondeuses d'œufs de consommation	652	113	200 628	151 583	2 809	2 122
poulets de chair et coqs	276	54	152 995	151 359	1 683	1 655
lapines mères	241	36	16 908	8 670	2 824	1 448
apiculture (nombre de ruches)	147	77	12 723	15 926	-	-

source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 § : secret statistique
 - : pas de données

Dans la colonne « exploitations en ayant » du tableau ci-dessus, on constate qu'en 2020 sur les 4044 exploitations du département, 1776 d'entre elles possèdent du cheptel, soit près de 44% des exploitations du département. Certes les filières élevages ne sont pas dominantes selon les critères OTEX mais il faut souligner que près de la moitié des exploitations du département possèdent du cheptel donc une filière élevage assez importante. Cette précision est nécessaire pour ne pas laisser penser qu'il y a peu de cheptel sur le département de la Vienne au vu de la répartition territoriale des filières dominantes présentée dans le paragraphe précédent à partir de l'OTEX.

Répartition des cheptels en UGB
Vienne



La figure ci-dessus présente la répartition des cheptels en Unité de Gros Bétail (UGB) et on constate une prédominance de la filière bovine avec plus de 50% en 2010 et 2020. On observe également une augmentation de la part de la filière porcine qui était de 10% en 2010 à 15% en 2020. Pendant que les filières caprines et volailles sont restées plutôt stables sur cette décennie, la part des ovins dans le cheptel total a baissé de 4 %, passant ainsi de 18% à 14% en 10 ans.

Signes de qualité

L'agriculture biologique est en progression entre de 2010 et 2020. La part d'agriculture bio en 2020 en Vienne (12%) est égale à la moyenne nationale (12%). En ce qui concerne les autres signes officiels de qualité (AOP, IGP et label rouge) dans notre département, seules 14% des exploitations sont labellisées contre 27% au national. Cet écart est plus marqué pour le signe AOP qui touche 5% des exploitations dans la Vienne tandis qu'à l'échelle nationale elles représentent 18%.

Démarches de valorisation Vienne				
exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	5 160	4 044	-22 %	100 %
agriculture biologique	121	472	290 %	12 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) dont	623	578	-7 %	14 %
AOP	145	195	34 %	5 %
IGP	365	196	-46 %	5 %
Label rouge	222	319	44 %	8 %
activités de transformation (hors vinification à la ferme) dont	99	271	174 %	7 %
transformation de lait	27	44	63 %	1 %
transformation ou découpe de viande	—	140	—	3 %
transformation de fruits et/ou légumes ¹	—	22	—	1 %
activités de diversification dont	553	791	43 %	20 %
travail à façon	405	526	30 %	13 %
tourisme - hébergement - loisirs	76	82	8 %	2 %
énergie renouvelable (pour la vente)	12	216	1 700 %	5 %
circuits courts (hors vin) dont	491	613	25 %	15 %
vente directe (hors vin)	435	525	21 %	13 %

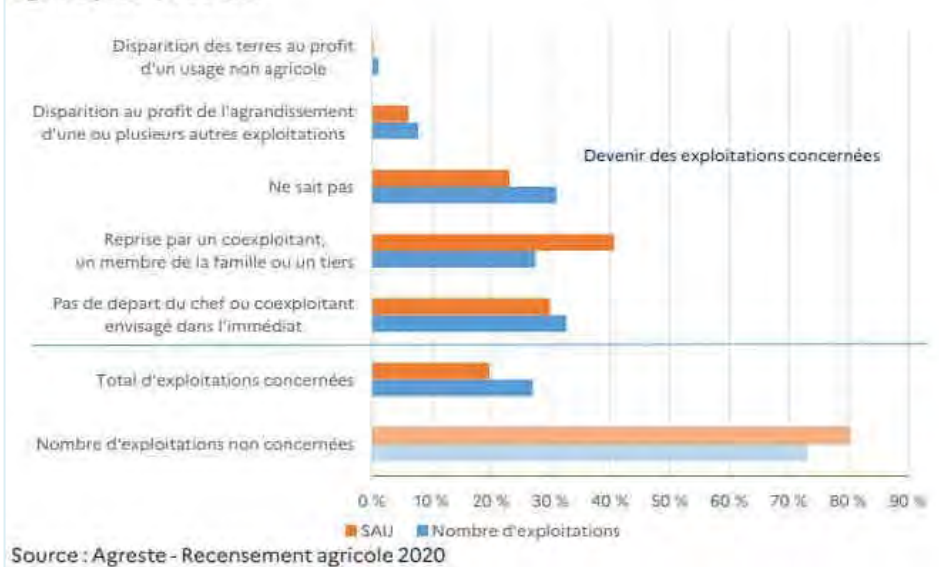
¹ fleurs et plantes exclues en 2010

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire; hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 — : pas de données

Devenir des exploitations

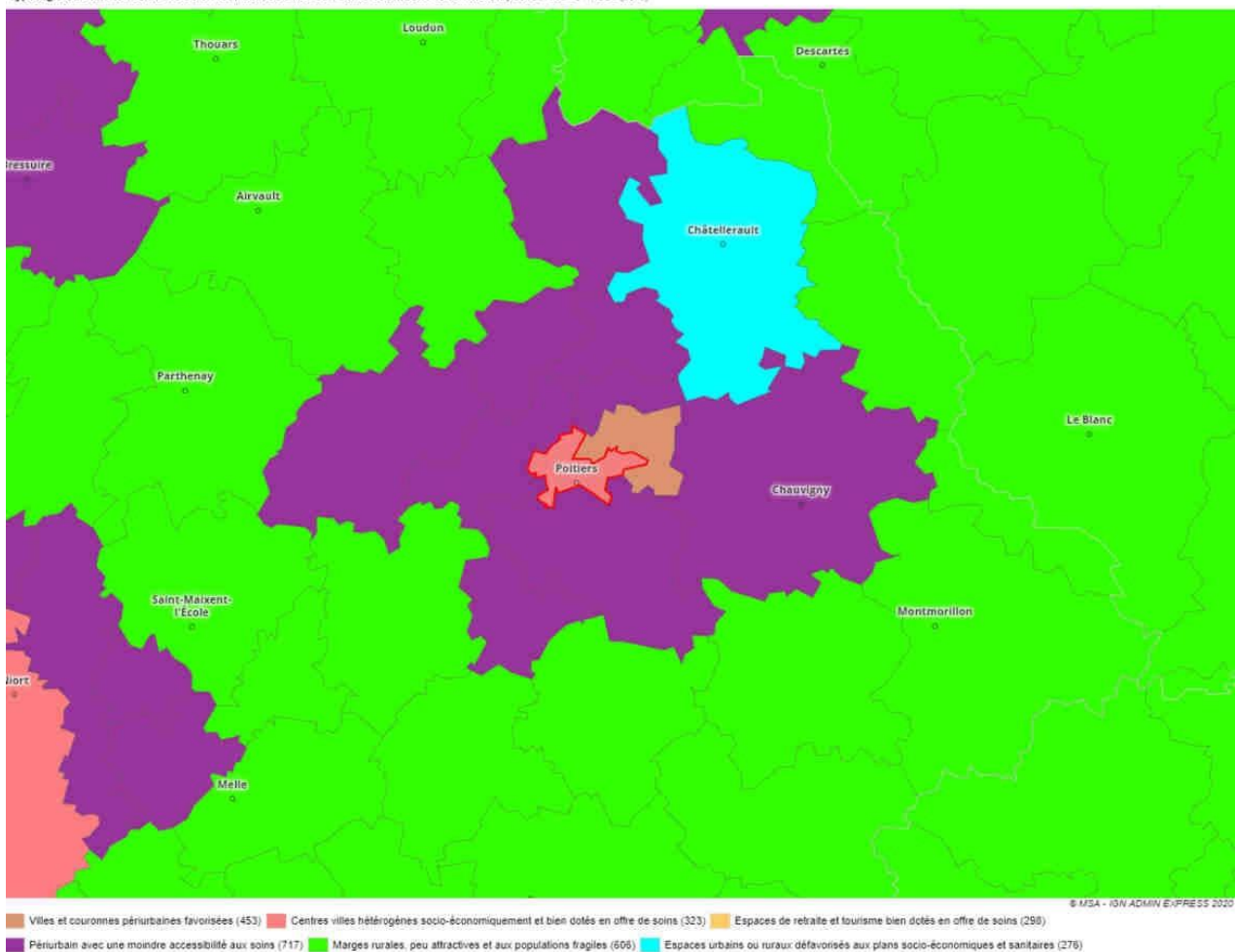
Ce graphique présente le devenir envisagé de leur exploitation par les chefs d'exploitation âgés de plus de 60 ans pour les 3 ans à venir. On observe qu'une grande partie de ces chefs d'exploitation ou co-exploitants (23%) ne se projettent pas sur le devenir de leur exploitation. Il n'y a par ailleurs pas de départ envisagé dans l'immédiat pour 30% de ces exploitants. Notons qu'environ 7% des chefs d'exploitations envisagent une disparition de leur exploitation au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations.

Devenir dans les 3 ans à venir, des exploitations, ayant un chef ou un coexploitant âgé de plus de 60 ans

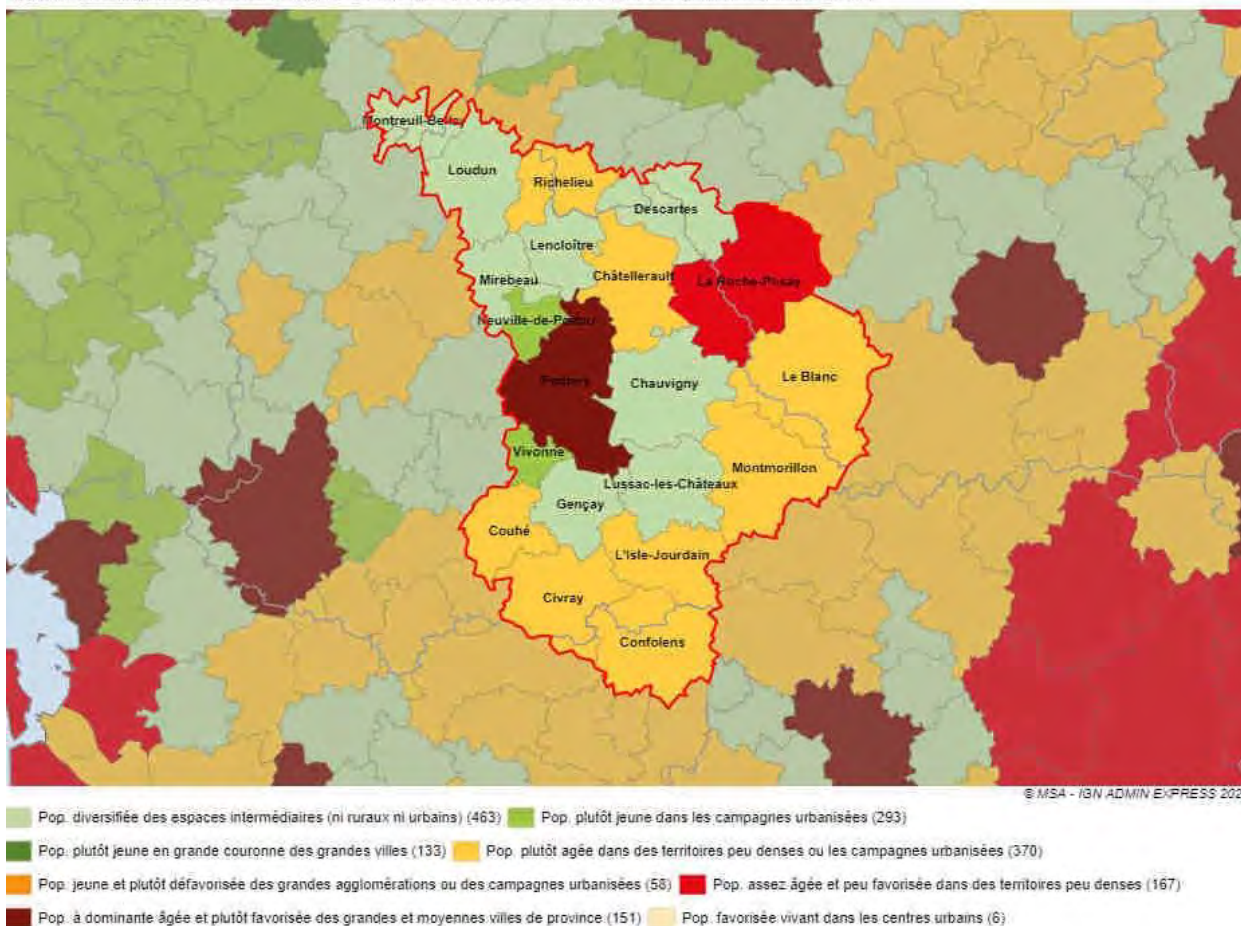


Typologie des territoires de vie

Typologie des territoires de vie selon leur accessibilité aux soins et attractivité territoriale, 2019 - Source : IRDES (2019)



Dans le département de la Vienne, seuls les bassins de vie de Poitiers et de Buxerolles sont considérés comme des espaces ou des centres-villes bien dotés en offre de soins. La couronne en violet, indique un espace périurbain avec une moindre accessibilité aux soins. Le bassin de vie de Châtelleraut se caractérise comme un espace urbain défavorisé sur le plan socio-économique et sanitaire. Le reste du territoire est en vert, représente la marge rurale peu attractive potentiellement plus exposées au mal-être.



Le département de la Vienne concentre une population diversifiée, à tendance plutôt âgée pour le sud (Couhé, Civray, Confolens, L'Isle-Jourdain) et sud-est (Montmorillon, Le Blanc). Le territoire de la Roche-Posay accentue cette dynamique en étant peu dense avec une population assez âgée et peu favorisée. Sur le bassin de vie de Poitiers on a également une population à dominante âgée mais « plutôt favorisée » en qualité de vie. À côté de Poitiers, seuls les territoires de Vivonne et Neuville en Poitou sont qualifiés comme des campagnes urbanisées avec une population plus jeune.

Point de vigilance 2 : ces indicateurs de typologie de territoire prennent en compte l'ensemble de la population, pas seulement agricole.

3. Emplois agricoles

Type de contrats

Contrats par secteur d'activité

	Nombre		%	
	Vienne	France	Vienne	France
Production agricole	2 198	339 588	35,9	43,4
Transformation	1 573	130 134	25,7	16,6
Tertiaire	1 655	201 728	27,0	25,8
Autres activités	694	110 907	11,3	14,2
Total	6 120	782 357	100,0	100,0

Source : CGMSA - SISAL - 2020

Ce tableau donne un aperçu de la répartition des contrats (Apprentissage, Saisonniers, CDD, CDI, ...) par secteurs d'activité en lien avec l'agriculture en 2020. On peut voir que la part de contrats dans le secteur de la production agricole (SA) est importante dans le département avec 35,9%. Cependant, comparé à la moyenne des emplois dans le secteur en France, on constate que le département de la Vienne dispose de moins de salariés de la production agricole.

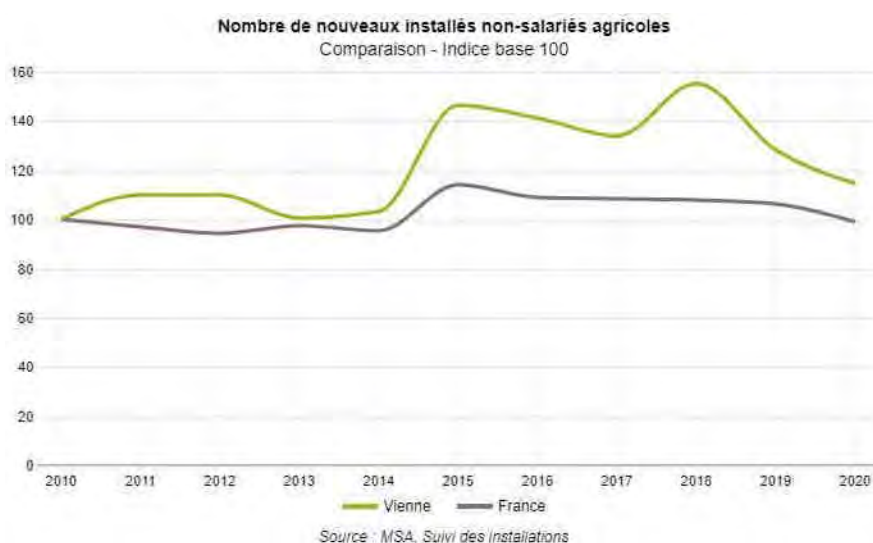
Main d'œuvre des exploitations

	nombre d'actifs			volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
main d'œuvre totale¹	13 012	9 838	-24 %	6 586	5 638	-14 %
chefs d'exploitations ; coexploitants	6 418	5 059	-21 %	4 707	3 927	-17 %
└─ dont coexploitants familiaux	1 173	914	-22 %	913	766	-16 %
main d'œuvre familiale²	1 379	808	-41 %	494	558	+13 %
salariés permanents ³	1 179	1 051	-11 %	882	837	-5 %
sous-total main d'œuvre permanente	8 976	6 918	-23 %	6 083	5 322	-13 %
saisonniers et salariés occasionnels	4 036	3 020	-25 %	503	309	-39 %

¹ hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations
² membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet)
 hors coexploitants ou associés actifs familiaux
³ hors famille
 source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 § : secret statistique
 – : pas de données

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la main d'œuvre agricole dans la Vienne. Il est observé une tendance générale à la baisse de la main d'œuvre entre 2010 et 2020. On constate une baisse très importante de la main d'œuvre familiale, soit 41% de moins en 2020 par rapport à 2010. Les chefs d'exploitations et/ou coexploitants représentent cependant la part la plus importante de la main d'œuvre permanente même si leur nombre a également grandement baissé.

Nouvelles installations d'agriculteurs



On peut observer sur le graphique ci-dessus que le nombre de nouvelles installations de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles a connu une baisse entre 2018 et 2020 après une période 2010-2017 de hausse globale des nouvelles installations. Malgré les baisses observées, le nombre de nouvelles installations dans la Vienne depuis 2010 demeure au-dessus de la moyenne nationale.

Récapitulatif :

- La Vienne a un taux de présence agricole élevé (6,9%) par rapport au taux moyen national (4,9%).
- Le département est en grande partie rural avec des taux élevés de présence du régime agricole sur l'ensemble des bassins de vie à l'exception des bassins de vie de Poitiers (3%), de Châtellerauld (3,9%).
- Une part très importante d'hommes (63%) dans la population active (18-64 ans) au RA.
- En 2021, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 49,3 ans.
- La proportion de la population agricole de plus 70 ans très élevée (vieillessement de la population agricole).
- Diminution du nombre d'exploitations et au contraire une augmentation des Surfaces Agricoles Utiles (SAU).
- Les exploitations se structurent de plus en plus sous forme sociétaire (GAEC, EARL, ...).
- Un grand nombre d'exploitations orientées vers la polyculture/polyélevage sur l'ensemble des communes du département. Plus orientées céréales et oléagineux.
- Des signes de qualité de la production en dessous de la moyenne nationale, seules 14% des exploitations sont labellisées (AOP, IGP, label rouge). Une tendance à l'agriculture biologique en progression depuis 2010.
- Main d'œuvre agricole en baisse.
- Un taux de nouvelles installations en baisse depuis 2018 mais reste au-dessus de la moyenne nationale.

B. Le contexte socio-économique

1. Données de précarité

Allocataires à bas revenus à la MSA

	Allocataires à bas revenus		Pt. alloc. à bas revenus (%)	
	Vienne	France	Vienne	France
régime agricole	1 852	203 071	43,5	46,3
régime salariés agricoles	1 077	126 531	39,2	42,6
régime non-salariés agricoles	775	76 540	51,5	54,1

Source : CCMSA - SISPREFAL - 2020

Ce tableau indique globalement que la proportion des allocataires du régime agricole en Vienne à bas revenu est élevée, mais elle demeure plus faible que la moyenne nationale. On note également que les NSA constituent l'essentiel de ces allocataires avec 51,5%. Cela peut supposer que les NSA soient les plus vulnérables du régime agricole du point de vue économique.

Aide au logement à la MSA

Indicateurs	Vienne	France
Nombre de personnes couvertes par une aide au logement à la MSA	2 862	338 787
Part de la population couverte par une aide au logement à la MSA (%)	28,8	▼ 30,6

Source : MSA, SISPREFAL - 2020

Minimum vieillesse à la MSA

Indicateurs	Vienne	France
Nombre de bénéficiaires d'un minimum vieillesse à la MSA	288	28 332
Part des bénéficiaires d'un minimum vieillesse à la MSA (%)	0,9	0,9

Source : MSA, SIVA - 2020

La MSA Poitou verse à 28,8% de la population agricole couverte par la branche famille, une aide au logement (APL, ALS, ALF). Ce taux avoisinant la moyenne nationale indique que plus du quart des familles allocataires MSA ont besoin de ces prestations légales. La MSA Poitou ne recense que 0,9% de la population retraitée agricole percevant le minimum vieillesse, ce qui correspond à la moyenne nationale.

RSA à la MSA

Indicateurs	Vienne	France
Nombre de personnes couvertes par le RSA à la MSA	488	57 236
Part de la population couverte par le RSA à la MSA	4,9	▼ 5,2

Source : MSA, SISPREFAL + MSA, SISPREFAL, INSEE - 2020

Prime d'activité à la MSA

Indicateurs	Vienne	France
Population couverte par la prime d'activité à la MSA	2 529	316 417
Part de la population couverte par la prime d'activité à la MSA (%)	25,4	▼ 28,6

Source : CCMSA, SISPREFAL - 2020

On peut voir sur ces tableaux que la part de la population agricole couverte par le Revenu de Solidarité Active (RSA) ou la prime d'activité en MSA Poitou correspond presque au tiers de cette population. Ce pourcentage conséquent reste inférieur à la moyenne nationale.

Bénéficiaires de la CSS au régime agricole

Total

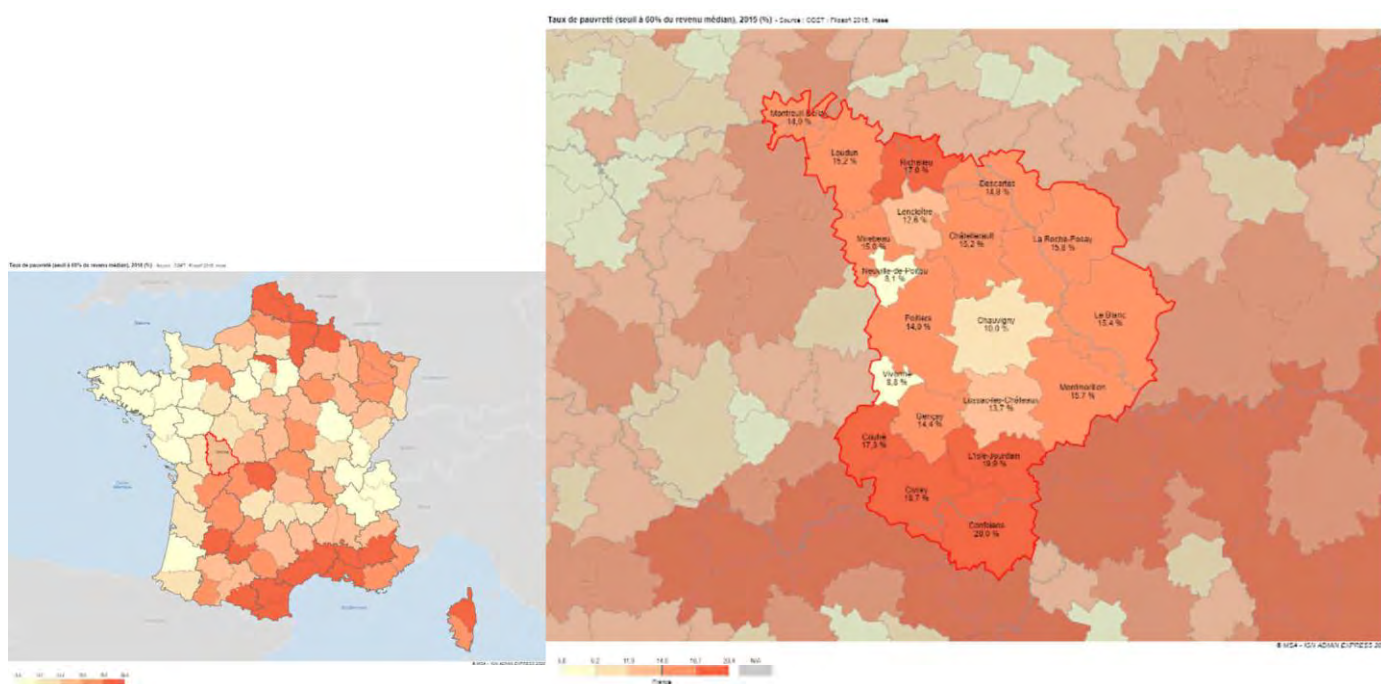
Indicateurs	Vienne	France
Bénéficiaires RA de la CSS	1 008	164 787
Taux de bénéficiaires RA de la CSS (%)	5,5	▼ 7,6
Bénéficiaires NSA de la CSS	275	26 071
Taux de bénéficiaires NSA de la CSS (%)	4,8	▲ 4,5
Bénéficiaires SA de la CSS	733	138 696
Taux de bénéficiaires SA de la CSS	5,8	▼ 8,7

Source : SID CMLU-C, RAAMES - 2021

En 2021, le taux de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire au régime agricole dans la Vienne est inférieur au taux national. Cependant le taux de bénéficiaires NSA de cette complémentaire santé est supérieur au taux national de leurs pairs. Au niveau des SA on observe un taux largement inférieur à la moyenne nationale.

Selon la Drees, « La part des personnes concernées par un problème de santé mentale est plus importante chez celles qui ont un niveau de vie modeste, indique une étude de la Drees. ». La corrélation entre santé mentale et niveau de vie peut résulter de « causalités bidirectionnelles ». Autrement dit, être atteint d'un trouble psychiatrique peut induire une perte de revenus ou un manque d'opportunités socio-économiques. À l'inverse, le stress économique génère des vulnérabilités psychiatriques. Il apparaît ainsi que les syndromes dépressifs, anxieux et les comportements boulimiques sont plus fréquents chez les étudiants, les personnes au chômage et les autres inactifs que chez les personnes en emploi ou retraitées.

2. Taux de pauvreté



On observe un taux de pauvreté dans la Vienne de 14,3% légèrement en dessous du taux moyen national. Cependant lorsqu'on observe ce taux sur les bassins de vie du département on constate des disparités. Le taux de pauvreté est globalement plus élevé dans le sud du département. Il faut préciser que ce taux prend en compte la population générale. Mais sachant que ces zones sont fortement peuplées par des populations agricoles on peut en déduire que le taux de pauvreté chez les populations agricoles du sud est plus important que celui de leurs pairs du département.

Récapitulatif :

- Une part élevée d'allocataires du régime agricole à bas revenu dans la Vienne.
- Plus du quart des familles allocataires MSA bénéficie des aides au logement.
- La population agricole couverte par la prime d'activité en MSA Poitou correspond presque au tiers de cette population.
- Une faible proportion de bénéficiaires du RSA au régime agricole (4,9%).
- Un taux de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) en dessous de la moyenne nationale.
- Une faible proportion des ressortissants agricoles (NSA et SA) de la Vienne bénéficie des allocations et autres aides proposées. On pourrait en déduire une situation moins précaire que leurs pairs des autres départements.

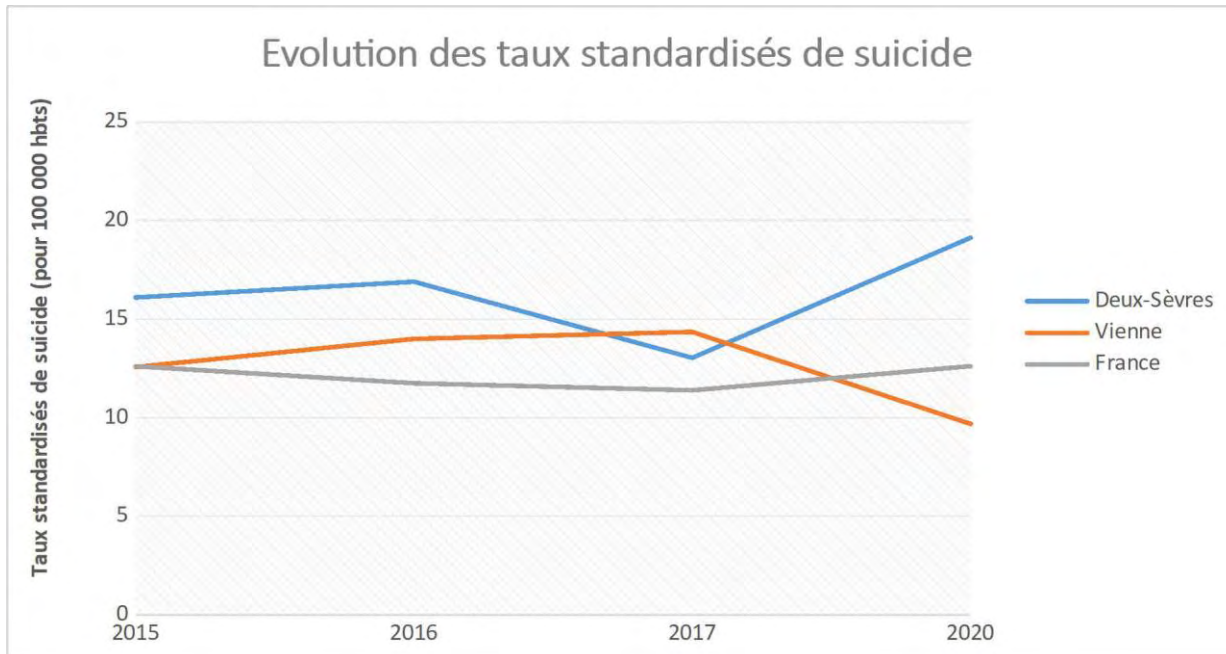
Point de vigilance 3 : Il faut s'interroger sur le « non-recours » et ne pas conclure hâtivement par une situation de précarité peu existante au sein des populations agricoles de la Vienne.

Point de vigilance 4 : A la lecture des différents indicateurs présentés, on s'aperçoit que les NSA ont une situation plus précaire que les salariés agricoles. Il faut noter que tous les indicateurs utilisés dans cette section prennent en compte tous les salariés du régime notamment ceux des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Il n'est pas possible de faire de comparaison entre NSA et SA de la production.

C. Des inégalités de santé

1. Le mal être/suicide

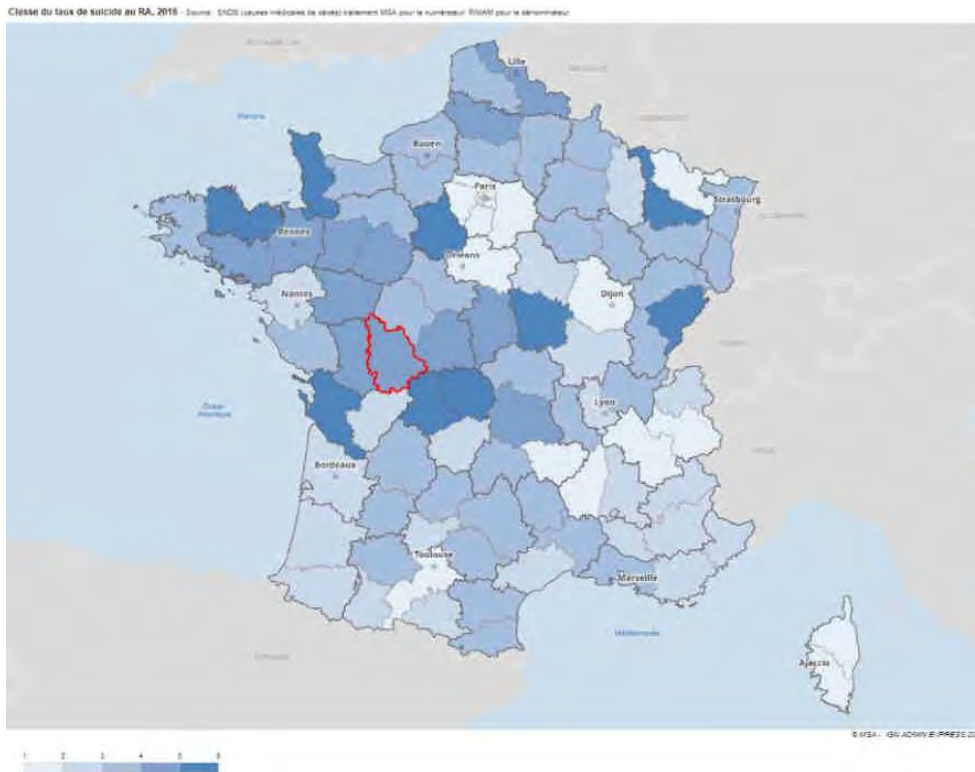
Evolution du taux de suicide



Source : Inserm – CépiDc, décembre 2022

En 2020, les suicides en France représentent 22,4% des causes externes de décès avec 8 986 décès (14,1 pour 100 000) selon le bulletin épidémiologique hebdomadaire de Santé Public France (SPF) parut en décembre 2022. Les trois-quarts de ces décès par suicide (6 737) concernent les hommes (21,8 pour 100 000 hommes contre 6,4 pour les femmes) et les deux-tiers concernent des personnes de moins de 65 ans. Dans la Vienne, en 2020 on enregistre une forte baisse du nombre de décès par suicide qui s'élève à 47 contre 72 en 2017. Cette baisse du nombre de suicides dans le département mérite d'être mis en évidence d'autant plus qu'à l'échelle nationale le nombre de suicides a augmenté en 2020 en comparaison à 2017.

Comme il est possible de l'observer sur le graphique ci-dessus, le taux standardisé de suicide dans la Vienne était supérieur au taux moyen observé en France en 2016 et 2017. Par contre, en 2020, ce taux en France connaît une légère hausse pendant que celui de la Vienne connaît une forte baisse au point de se situer en dessous du taux national.



Il faut noter qu'à ce jour les données sur les suicides au régime agricole pour l'année 2020 ne sont pas disponibles. Les dernières données disponibles datent de 2016. Comme on l'observe sur la carte ci-dessus, le département de la Vienne comptait parmi ceux ayant des taux de suicide élevés en France (classe 4) en 2016, alors que la moyenne nationale au sein du régime agricole se situait dans la classe 3.

Sur les décès par suicide en France de l'année 2016, 522 étaient affiliés au régime agricole soit 6,25% alors que la population agricole représentait environ 5% de la population totale. On peut en déduire une surreprésentation du suicide chez les patients du régime agricole en 2017. Mais en l'absence de chiffres récents pour les suicidés du RA en 2020, il n'est pas possible de tirer des conclusions sur la situation du suicide au RA dans la Vienne bien qu'on enregistre une baisse du nombre de suicides dans la population générale. Il est probable que le nombre de suicide ait suivi la même tendance baissière au sein de la population agricole du département.

Dans cette même étude de la MSA, il était notamment mis en lumière le fait que : **les assurés relevant du régime agricole sont particulièrement exposés au risque de suicide**. Au sein des deux classes d'âge étudiées au régime agricole (15-64 ans et 65 ans et plus), ce sont les plus âgées qui présentent le plus grand excès de risque : deux fois plus élevé que pour les assurés de l'ensemble des régimes, du même âge. Chez les 15-64 ans du régime agricole, ce risque est près de 1,5 fois plus élevé.

Les assurés du régime agricole ayant au moins une affection longue durée (ALD) ont un risque accru de suicide. Certaines pathologies, et particulièrement les affections psychiatriques, sont un facteur de risque de suicide important, et les assurés agricoles souffrant de ces pathologies sont d'autant plus exposés à ce risque.

Le lieu de résidence a également un impact sur le risque de mortalité par suicide. Les personnes résidant dans des espaces ruraux, ou dans des espaces défavorisés sur le plan socio-économique et sanitaire, présentent un sur-risque de mortalité par suicide.

Suicide par âge

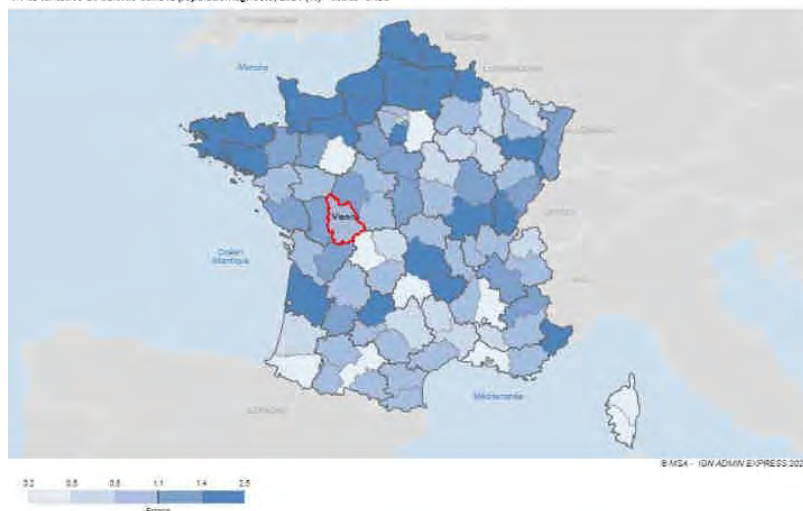
Classes d'âges	1 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 64	65 à 74	75 à 84	85 à 94	95 et plus
Taux brut de mortalité par suicide Vienne	1,58	6,33	13,92	10,80	21,45	19,13	6,90	30,55	0,00
Taux brut de mortalité par suicide Deux-Sèvres	4,02	33,82	20,63	13,73	36,62	10,62	33,69	26,74	61,31
Taux brut de mortalité par suicide France	2,28	10,07	13,85	20,98	19,54	16,89	25,14	34,13	27,22

Source : Inserm – CépiDc, décembre 2022

Ce tableau présente les taux de mortalité par suicide dans la Vienne et on constate qu'ils sont globalement en dessous des moyennes nationales quel que soit l'âge, sauf pour les 65-74 ans qui présentent un taux de mortalité élevé (19,13%). Chez les 80-84 on observe également une forte mortalité par suicide en 2020 par rapport aux autres tranches d'âges. Ces taux concernent la population générale.

Tentatives de suicide dans la population agricole

Tx de tentative de suicide dans la population agricole, 2021 (%) - Source : SNDS



Taux de tentatives de suicide suivi d'une hospitalisation au RA

Indicateurs	Vienne	France
Tx de tentative de suicide dans la population agricole (%)	0,9	▼ 1,1

Source : SNDS - 2021

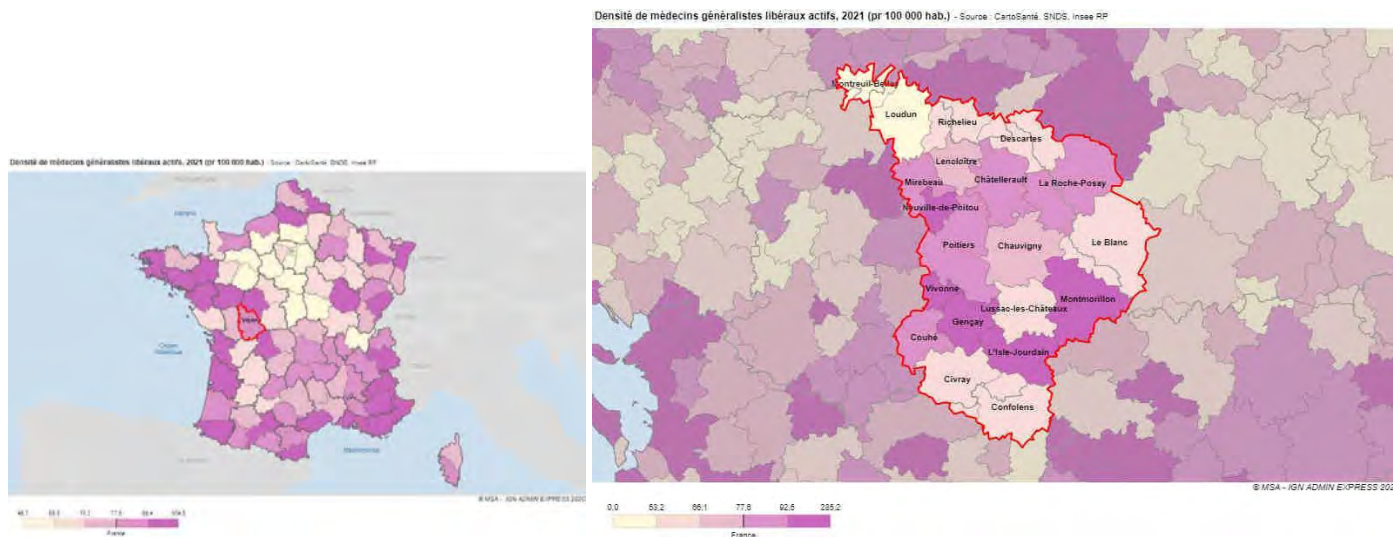
Cette carte nous présente la répartition des tentatives de suicide (TS) au régime agricole en 2021. Les TS comptabilisées sont celles qui ont été suivies d'une hospitalisation en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO). On constate que les taux de TS de la population au RA dans la Vienne est inférieur à la moyenne nationale.

Point de vigilance 5 : Pour ces indicateurs nous ne pouvons pas faire de comparaisons infra-départementales car toutes les données sur le suicide dont nous disposons sont fournies à l'échelle départementale et/ou régionale.

Point de vigilance 6 : Selon SPF, une sous-estimation des tentatives de suicides (environ 10%) est à prendre en compte dans la manipulation de ces indicateurs en raison des difficultés à récupérer l'information sur les suicides et les TS notamment quand la TS n'est pas suivie d'une hospitalisation.

2. Des inégalités d'accès aux soins et à la prévention

Densité de médecins généralistes

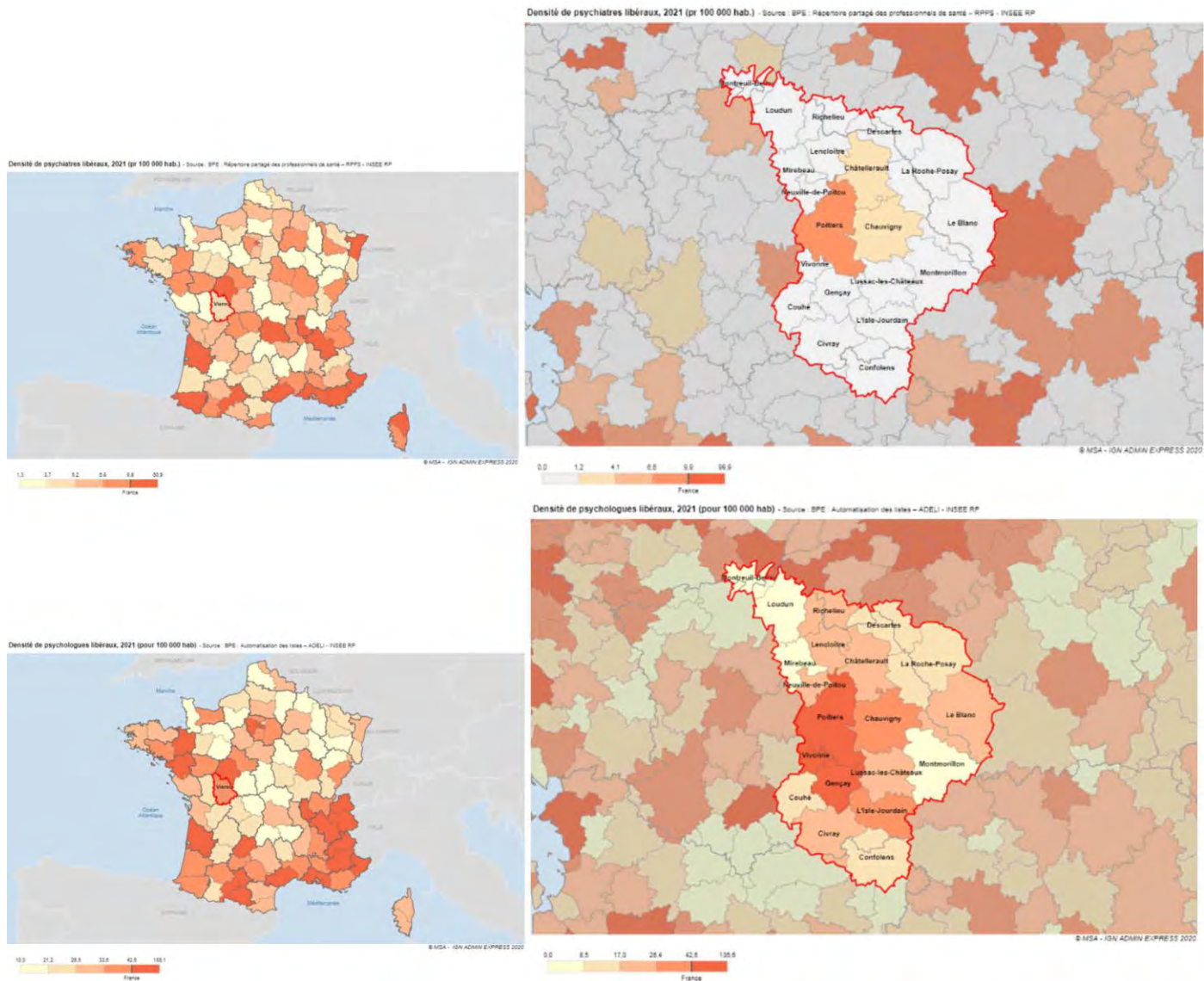


Le département de la Vienne a une densité de médecin généraliste supérieur à la moyenne nationale. Sachant que cette densité est le rapport entre le nombre de médecins généralistes libéraux actifs et le nombre d'habitants sur un territoire donné au dernier recensement (pour 100 000 habitants). Vue à l'échelle infra-départementale, on observe des différences, notamment avec des bassins dépourvus de médecins généralistes situés aux extrêmes sud et nord du département (Civray, Loudun Richelieu) ainsi que les bassins de vie Le Blanc Lussac-les-Châteaux qui peuvent être considérés comme des « déserts médicaux ». Par contre, la partie centrale du département est globalement bien couverte notamment les bassins Vivonne et Gençay qui présentent des densités de médecins généralistes supérieures à Poitiers. Le médecin généraliste est le premier professionnel dans le parcours de soin. Le manque de médecin nuit à la détection des problèmes et à l'orientation des patients. En plus du fait du fait qu'il y ait peu de médecins

généralistes sur le département, on note un manque d'information et de formation de ces derniers à la prévention, à l'évaluation et à l'intervention en cas de risque suicidaire. Ce manque de sensibilisation et d'information est valable pour la grande majorité des personnels soignants.

A ce jour il n'existe pas de définition consensuelle de ce qu'est un « désert médical ». Cependant celle fournie dans le « le Guide Santé » de la DRESS est la plus utilisée. Elle définit un désert médical comme une « zone géographique (commune, territoire de vie-santé...) qui cumule les trois difficultés suivantes : le nombre de consultations en médecine générale par an et par habitant est inférieur à 2.5, la première pharmacie est située à plus de 10 minutes de route et le premier service de médecine d'urgence est situé à plus de 30 minutes de transport. »

Densité de psychiatres / psychologues

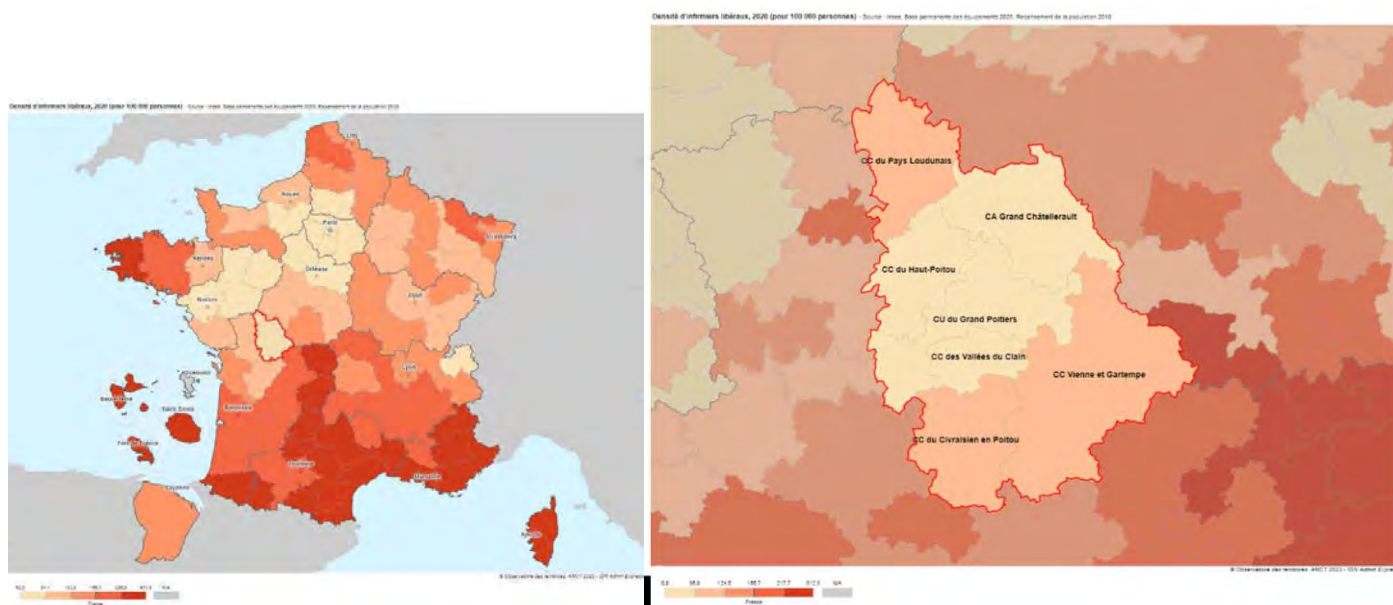


Les cartes ci-dessous présentent la densité de psychiatres et psychologues avec une comparaison inter et infra-départementale. On observe une faible densité de psychiatres dans la Vienne comparée aux autres départements. La carte à l'échelle des bassins de vie du département nous montre que le département est quasiment dépourvu de cette spécialité. Seuls les grands centres Poitiers, Châtelleraut et Chauvigny présentent une densité autour de la moyenne mais tout de même en dessous de la densité moyenne nationale de psychiatres.

Pour ce qui concerne la densité de psychologues, une densité moyenne départementale pas éloignée des standards nationaux. On observe également des disparités entre bassins de vie. Seuls Poitiers et ses alentours notamment Gençay, Vivonne ont une meilleure couverture.

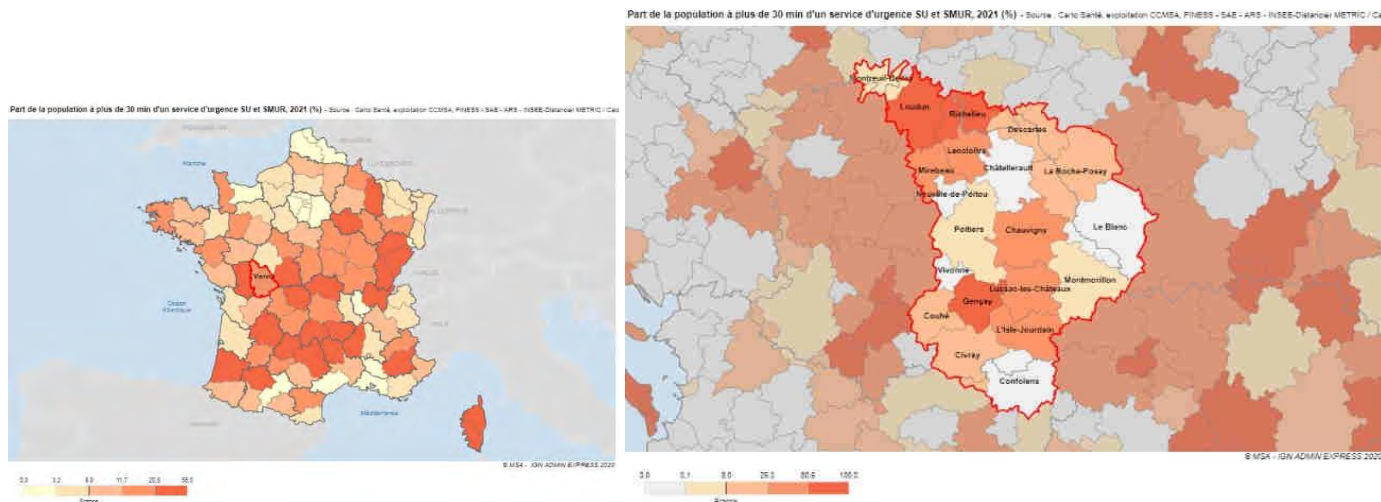
Les populations agricoles du département sont globalement sous dotées en professionnels de santé mentale au regard de ces cartes. On pourrait en déduire que les pathologies ne sont peu prises en charge ou dans des délais plus longs du fait de l'absence d'offre de soins.

Densité d'infirmiers



Sur ces cartes, il est possible de constater que le département de la Vienne a une densité d'infirmiers libéraux plus faible que la moyenne nationale. On observe à l'échelle infra-départementale un taux de couverture infirmier plus élevé dans les zones peu fournies en médecins généralistes. Cette présence plus importante d'infirmiers pourrait compenser quelque peu le faible accès aux soins des populations de ces zones.

Distance aux services d'urgence



De plus, une grande part de la population de la Vienne se situe à au moins une demi-heure d'un service d'urgence. En effet, 16,4% de la population est éloignée des services d'urgence. Des disparités existent entre bassins de vie, avec un accès plus difficile au nord du département (Loudun et Richelieu) et pour les populations de Gençay comme le présente la carte ci-dessous. Les populations de Vivonne, Montmorillon et Poitiers ont quant à elle un accès plus facile aux services d'urgence.

Consommation de médicaments psychotropes pour les ressortissants MSA

La consommation de médicaments psychotropes (antidépresseurs, anxiolytiques, neuroleptiques et hypnotiques) en France est très importante : 13,4 % de la population française a ainsi consommé en 2015 au moins une fois des anxiolytiques, ce qui place la France au 2e rang en Europe, derrière l'Espagne.

La tendance à l'augmentation de la consommation de médicaments traitant des troubles mentaux s'est renforcée avec la crise sanitaire de la COVID 19. Aujourd'hui, 40 à 60 % des personnes souffrant de troubles psychiques ne seraient pas prises en charge (les difficultés pour les patients d'accepter leur situation, peu de disponibilité des professionnels et l'accessibilité financière). Dans son Observatoire publié en juin 2021, la Mutualité Française indique que la moitié des Français (47 %) affirment que le tarif est l'obstacle principal de la consultation des psychologues.

Patients MSA par âge ayant eu un acte psychiatrique

	Patients RA ayant eu un acte psychiatrique par âge		Tx de patients RA ayant eu un acte psychiatrique par âge (%)		Patients NSA ayant eu un acte psychiatrique par âge		Tx de patients NSA ayant eu un acte psychiatrique par âge (%)		Patients SA ayant eu un acte psychiatrique par âge		Tx de patients SA ayant eu un acte psychiatrique par âge (%)	
	Vienne	France	Vienne	France	Vienne	France	Vienne	France	Vienne	France	Vienne	France
Total	725	87 585	2,4	2,8	339	32 268	2,6	2,7	396	55 317	2,3	2,9
0 à 17	16	4 096	0,4	0,8	3	848	0,3	0,7	13	3 248	0,4	0,8
18 à 65	340	48 926	2,4	3,0	101	10 874	2,2	2,4	239	38 052	2,5	3,2
> 66 ans	369	34 563	3,2	3,6	235	20 546	3,1	3,3	134	14 017	3,5	4,2

Source : RAAMSES - 2021

On voit à travers le tableau ci-dessus qu'en moyenne les patients au RA dans la Vienne ont peu recours à des actes psychiatriques comparé aux autres départements. Ce constat est valable tant pour les NSA que pour les SA et cela quel que soit l'âge. Ce faible recours aux actes psychiatriques pourrait s'expliquer par le manque de professionnels sur nos territoires et non par une absence de besoin ou de volonté de consultation.

Patients MSA ayant eu un remboursement de psychotrope

	Patients RA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge		Tx de patients RA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge (%)		Patients NSA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge		Tx de patients NSA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge (%)		Patients SA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge		Tx de patients SA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge (%)	
	Vienne	France	Vienne	France	Vienne	France	Vienne	France	Vienne	France	Vienne	France
Total	6 033	535 364	20,3	17,1	3 216	259 051	24,4	21,6	2 817	276 313	17,0	14,3
0 à 17	52	7 242	1,3	1,4	14	1 574	1,2	1,3	38	5 668	1,3	1,4
18 à 65	2 144	232 129	15,1	14,0	582	56 862	12,9	12,5	1 502	175 267	16,1	14,6
> 66 ans	3 837	295 993	33,8	30,8	2 620	200 615	34,9	32,1	1 217	95 378	31,5	28,3

Source : RAAMSES - 2021

On voit que les patients au RA dans la Vienne ont beaucoup recours aux psychotropes en comparaison à la moyenne nationale. On observe une plus forte consommation chez les NSA et chez les plus de 66 ans.

3. Santé et Sécurité au Travail

Dans cette section, sont présentées essentiellement des statistiques issues de la MSA Poitou en lien avec son service Santé Sécurité au Travail. Ils nous permettent de voir les professions agricoles et les emplois les plus sujets à des accidents de travail qui peut accentuer le risque d'être en situation de mal-être.

Nombre d'Accidents de Travail (AT) avec ou sans arrêts de travail par année et par secteur

Nbre d'accidents avec/sans arrêt Valeurs seulement				
	2019	2020	2021	2022
Culture et Elevage	176	140	120	94
Travaux forestiers	10	11	18	14
Travaux agricoles	66	72	67	64
Artisans	5	3	3	2
Coopération	104	94	85	85
Organismes professionnels	15	18	17	13
Divers	49	39	46	26
Apprentis	17	17	15	17
Enseignement public	69	61	39	23
Non renseigné	0	0	0	0
Non applicable	0	0	0	0
Code erroné	0	0	0	0
Non trouvé	0	0	0	0
Ts secteurs	511	455	410	338

Source : SID date de paiement – 17/02/2023

On observe beaucoup plus d'accidents de travail dans les filières culture et élevage. Mais ces AT baissent au fil des années.

Les principales causes des AT :

- 🕒 Machines et outils à main
- 🕒 Animaux

Nombre Maladies Professionnelles (MP) dans la Vienne

Année	2020	2021
MP salariés	42	13
MP non-salariés	12	31
Total	54	44

Source : Requête interne MSA (service stratégi MSA Poitou) du 13 février 2023

On observe une forte baisse des MP chez les salariés entre 2020 et 2021 et au contraire un quasi triplement des MP chez les NSA.

Les principales causes des MP sont les Troubles Musculo-squelettiques (TMS) :

- 🕒 89 % des MP dans la Vienne sont des TMS.

Les populations agricoles ont tendance à minimiser les symptômes, ils consultent lorsque la pathologie est installée, ce qui entraîne des prises en charge lourdes (opérations), peut déplacer la pathologie (main, coude, épaule) et engendrer d'autres maladies professionnelles et avoir des conséquences en matière de maintien en emploi.

Filières les plus touchées par les MP :

- 🕒 Coopération
- 🕒 Culture élevage
- 🕒 Travaux agricoles

Nombre d'Accidents de Travail Mortels (ATM)

Ces données étant inférieures à 6, ils ne peuvent pas faire l'objet de publication. Mais on observe une hausse en 2022 par rapport à 2021.

- 🕒 Aucun AT ne concerne les moins de 25 ans.
- 🕒 Causes des ATM :
 - Malaise cardiaque
 - Chute de hauteur
 - Suicide
 - Trajet
- 🕒 Filières les plus touchées :
 - Polyculture-élevage
 - Viticulture
- 🕒 La majorité des ATM se situe au sud sud-est de la Vienne.

Nombre AT grave (incluant les accidents de trajet)

Année	2020	2021
Salariés	37	44
Non-salariés	16	23
Total	53	67

Source : Requête interne (service stratégi MSA Poitou) du 13 février 2023

Pour ces chiffres, sont pris en compte les AT ayant entraîné plus de 45 jours d'arrêts. Les principales conclusions sont :

- 🕒 Filières principalement touchées :
 - Polyculture-élevage
 - Coopérative agricole
 - JEV (Jardins Espaces Verts)
- 🕒 Risque principalement en cause :
 - Animal (contact direct)
 - Machine
 - Risque routier (Conduite véhicule - trajet)
 -

Nombre de salariés repérés – désinsertion professionnelle

Année	2020	2021	2022	Total
Nombre de salariés repérés	87	140	253	480

Source : Requête logiciel @toutprev du 23/01/2023

- 🕒 Postes de travail les plus concernés :
 - Ouvrier paysagiste
 - Ouvrier polyvalent
 - Fromager/assistant fromager
 -

Nombre d'inaptitudes de travail

Année	2019	2020	2021	2022	Total
Nombre d'inaptitudes	47	46	47	56	196

Source : Requête logiciel @toutprev du 14/02/2023

On observe une augmentation des inaptitudes professionnelles en 2022 après une période 2019-2021 stable.

L'inaptitude médicale au travail peut être prononcée par le médecin du travail dès lors qu'il constate que l'état de santé du salarié (physique ou mental) est devenu incompatible avec le poste qu'il occupe et qu'aucune mesure d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail occupé n'est possible. L'origine de ces inaptitudes, partielles ou totales, peut être soit liée à la vie professionnelle du salarié, soit sans lien avec son travail (par exemple : maladie). (Source : travail-emploi.gouv.fr)

🕒 Principales causes d'inaptitude :

- Trouble ostéo-articulaire
- Épuisement professionnel

Récapitulatif :

- Un taux de suicide en baisse sur le département en 2020 par rapport à 2017, toutes populations confondues.
- Un faible taux de tentative de suicide (*chiffres 2020*).
- Une surmortalité par suicide chez les hommes et dans la tranche d'âge 65-74 ans (*chiffres 2020*).
Point de vigilance 7 : En l'absence de données sur les suicides et les TS de 2018 et 2019, nous ne sommes pas en mesure de conclure d'une aggravation ou d'une amélioration de la situation.
- Une densité de médecins généralistes supérieure à la moyenne nationale.
- Plusieurs « déserts médicaux » dans certains bassins de vie.
- Faible densité d'infirmiers à l'échelle départementale mais meilleure présence de ceux-ci dans les « déserts médicaux ».
- Très faible présence de professionnels de santé mentale (psychiatres, psychologues).
- Faible recours à des actes psychiatriques
Point de vigilance 8 : Faible recours aux actes psychiatriques à mettre en lien avec le manque de professionnels et/ou non recours ?
- Une diminution globale des accidents de travail (AT), maladies professionnelles (MP) en 2021
- Accidents de travail mortels (ATM) en légère hausse en 2022 par rapport à 2021.
- Les filières culture et élevage sont celles qui sont les plus sujettes aux AT, MP et ATM
- Les causes principales de ces AT et ATM sont : machines et animaux.
- La majorité des ATM se situe au sud, sud-est de la Vienne.

III ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS

Les éléments figurant dans cette section découlent essentiellement des entretiens réalisés avec les membres du comité plénier et également des éléments renseignés à travers les questionnaires en ligne.

A. Les facteurs du mal-être en milieu agricole

La notion de mal-être renvoie à la définition de la santé donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social » et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Le mal être a surtout une dimension psychologique mais peut aussi avoir des manifestations physiques. Le Mal être est à la fois : multidimensionnel (dimensions psychologique, physique et sociale) et multifactoriel (difficultés financières, économiques, professionnelles, personnelles, ...).

1. Des facteurs d'ordre personnels

Des populations souvent isolées

Le nombre d'exploitations est en baisse continue depuis plusieurs décennies, ce qui participe à l'isolement géographique progressifs des agriculteurs et de leurs salariés. Ceux-ci peuvent se retrouver seuls dans certaines communes voire certains cantons, ce qui diminue les possibilités de soutiens et de « coup de main » entre pairs. Cet isolement géographique peut conduire à un isolement social de fait.

Donc peu de possibilité d'interactions sociales, notamment une difficulté de nouer des relations amoureuses et de fonder une famille alors qu'on sait l'important soutien qu'elle peut apporter dans la gestion de son activité. Comme nous l'ont relaté plusieurs experts rencontrés (professionnels et référents des structures membres du comité plénier) les conjoints sont souvent les premiers à alerter en cas de situations de mal-être.

Certains accidents de la vie notamment le divorce est un facteur important d'isolement des agriculteurs. En effet, après un divorce l'agriculteur se retrouve souvent seul, sans soutien et contraint de faire face tout seul aux difficultés. Par ailleurs, notons que les difficultés d'accès aux soins, par manque de structures et de professionnels de la santé contribuent à renforcer l'isolement des agriculteurs, on parle ici d'un « isolement sanitaire ».

Une charge de travail importante

On observe une surcharge de travail chez certains agriculteurs notamment dans la filière élevage (filiale bovin allaitant en particulier) due notamment à l'entretien des bêtes qui nécessite une présence quasi permanente sur l'exploitation. Ces éléments contribuent à empêcher ces derniers à prendre du temps pour souffler, engendrant parfois un burn-out. On peut observer un refus ou une impossibilité de s'arrêter de travailler même en cas de maladie. Certes, les éleveurs sont les plus touchés par l'isolement mais certains experts voient de plus en plus de chefs d'exploitations de grandes cultures qui sont confrontés à des charges de travail importantes. L'agrandissement croissant des surfaces exploitées par ces derniers nécessite beaucoup plus de temps de travail, ce qui leur laisse peu de temps de répit. Certaines filières sont sujettes à plus de charge de travail que d'autres, cependant il faut noter que globalement la majorité des filières agricoles sont confrontées à cette problématique. La conséquence de cet état de fait est bien évidemment un renforcement de l'isolement social de ces populations (agriculteurs et salariés agricoles).

Caractéristiques propres à la population agricole

Le milieu agricole se définit par certaines caractéristiques qui lui sont propres et qui rendent difficile les actions de prévention. Certains experts relèvent une difficulté pour une grande majorité des agriculteurs ou de leurs salariés à solliciter de l'aide. En effet, la difficulté à parler de soi, de ses difficultés est une caractéristique marquée chez la population agricole. Ces attitudes peuvent trouver leur source dans l'éducation encore très patriarcale du milieu agricole. Certains experts assimilent ces postures à de la « fierté » exprimée ainsi par l'agriculteur qui ne veut pas passer pour une personne faible ou fragile. D'autres y voient une forme de « honte » voilée par ce refus de demande de soutien face au regard du voisinage ou de l'entourage proche. Toutes ces postures conduisent souvent à un déni face aux problèmes, difficultés qu'ils rencontrent. Ainsi les problèmes s'aggravent, alors que s'ils étaient repérés plus tôt, ils auraient pu trouver des alternatives.

2. Des facteurs d'ordre social/relationnel

Le poids de l'héritage et de la transmission

La nature du lien familial dans le monde agricole est particulièrement importante. La cohabitation entre des parents ayant transmis une exploitation et leur héritier peut être difficile. Les nouveaux modes de gestion de l'exploitation par l'héritier peuvent être incompris par les parents qui ont toujours le regard sur les activités de la ferme. En effet, les parents de par leur attachement à leur « ex-exploitation » rend difficile leur mise en retrait total de l'activité. On observe dans de nombreux cas un quasi-refus de quitter la vie active. Le nombre élevé de suicides parmi les personnes retraitées et approchant de la retraite peut témoigner de cet attachement à ses terres et du refus de voir s'y appliquer un mode de gestion qui ne leur convient pas. La transmission constitue parfois une charge considérable à l'installation pour le jeune repreneur ou héritier, pouvant même engendrer des tensions.

Plusieurs parents font preuve de solidarité, venant en aide à leur héritier et poursuivant leur activité. Néanmoins, une pression indirecte peut s'exercer sur les nouveaux installés. La responsabilité du maintien et de la pérennisation de l'héritage familial construit par leurs aïeux. En cas de difficultés, l'impression d'avoir échoué à faire survivre le patrimoine familial, l'« histoire familiale » crée un sentiment d'échec chez l'exploitant qui conduit inéluctablement à une situation de mal-être.

Difficile conciliation vie professionnelle - vie familiale

Vie familiale et vie professionnelle sont parfois difficiles à concilier en agriculture. En effet, les modes d'organisation agricole ne facilitent pas toujours cette conciliation des temps privé et du temps de travail. Les familles vivent le plus souvent sur leurs exploitations, ce qui rend difficile la dissociation des cadres de vie familial et de travail qui coexistent dans un même espace géographique. Ainsi les difficultés rencontrées par l'agriculteur dans le cadre de son travail impactent directement le cadre familial et vice-versa. Les conjoints et enfants d'agriculteurs ressentent directement les difficultés de ces derniers au travail. Par exemple, en cas de contrôle sur l'exploitation, la famille voit ce qui se passe au même moment que l'agriculteur. Les familles sont donc directement impliquées dans l'activité de l'exploitation même sans le vouloir. Par ailleurs, la surcharge de travail est un frein à cette conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. L'intensité du travail et la charge mentale qui en résulte empêchent l'exploitant de dégager du temps pour des loisirs (vacances, cinéma, restaurant, ...) en famille qui contribuent à consolider les liens et à favoriser une bonne santé mentale. Les conséquences de ces situations peuvent être diverses : dégradation des relations familiales et affectives, perte de l'estime de soi parce que dans l'incapacité de répondre aux attentes familiales, ainsi apparaît le mal-être au sein de la famille et chez l'agriculteur qui peuvent avoir diverses conséquences (divorces, suicides, ...).

3. Des facteurs externes

Outre les facteurs d'ordre personnel évoqué dans les paragraphes précédents, le bien-être des agriculteurs est aussi affecté par des facteurs d'ordre externes. On a classé ces facteurs en deux catégories : les facteurs d'ordre structurels qui font référence à des conditions qui perdurent dans le temps et les facteurs dits conjoncturels qui eux ont vocation à être passagers.

D'ordre structurel :

La charge administrative

Une partie du temps des agriculteurs est destinée au renseignement de dossiers administratifs. Ces tâches sont nécessaires, mais elles nécessitent d'y consacrer de l'énergie et du temps alors que ces 2 facteurs (énergie et temps) sont en général préférentiellement dirigés vers la production agricole, source de revenus. La charge administrative, sur laquelle les exploitants ont peu d'emprise si ce n'est la déléguer partiellement, peut donc être vécue comme excessive et peut, à ce titre, engendrer ou aggraver des situations de mal-être. Sont évoqués également les changements de réglementations qui conduisent les agriculteurs à s'adapter régulièrement. Les services et demandes administratifs peuvent être ressentis comme offrant peu de marge de manœuvre et peuvent être vécus comme des contraintes. La complexité des dossiers augmente la charge mentale des agriculteurs de même que les compléments de dossier et les délais de traitement parfois plus longs qu'espérés initialement. Cela peut conduire à un allongement des délais paiement de certaines indemnités et droits qui peuvent avoir pour conséquence une précarité financière et/ou psychologique.

Adaptation à l'évolution du monde agricole

Les modes de production agricole évoluent beaucoup et les anciens modèles sont de plus en plus remis en cause. Les agriculteurs sont obligés de s'adapter à ces changements continus pour être compétitifs et mieux rentabiliser leur production. En effet, les agriculteurs doivent non seulement améliorer leurs connaissances techniques, mais elles doivent aussi s'adapter aux nouveaux modes de gestion de leurs entreprises (exploitations) qui sont de plus en plus grandes. Une mise à jour régulière des compétences et connaissances est donc nécessaire. Et cela demande de dégager du temps pour participer à des colloques et ou des formations de recyclage. Hélas, pour une grande majorité, ils manquent de temps pour se former. La conséquence est que le déficit de compétence technique ou en gestion d'entreprise emmène souvent à des problèmes organisationnels et à de mauvais choix stratégiques.

Accroissement de l'« agribashing » / confrontation des choix de modèles agricoles et des tensions sociétales inhérentes

La stigmatisation des activités agricoles notamment de l'élevage et de la vente de produits issus de ce secteur, communément appelée "agribashing", peut conduire à une multiplication des actes d'incivilité, d'intimidation, voire de violences envers les professionnels en lien avec l'agriculture. Selon l'Observatoire de la santé agricole de Saône et Loire parut en avril 2020, analysant la perception des agriculteurs sur le harcèlement au travail qu'ils estiment avoir subi en 2019 :

- 40 % déclarent avoir vécu au moins une situation de harcèlement.
- 34 % ont subi ces critiques au moins une fois par semaine.
- 52 % proviennent des médias, à plus de 12 % respectivement des réseaux sociaux, des organisations de protection de l'environnement et de l'État.

En effet, des experts ont relaté de nombreuses situations de harcèlement d'agriculteurs et de leurs familles. Par exemple des femmes d'agriculteurs qui sont souvent prises à partie pendant qu'elles effectuent leurs courses dans des magasins. On assiste à de nombreuses plaintes de voisins « non-agricoles » du fait des nuisances (sonores, olfactives, ...) qu'ils subissent. Du fait de la réduction du nombre d'exploitations, certains agriculteurs isolés géographiquement se retrouvent seuls à faire face à un voisinage qui leur est hostile. De nombreux agriculteurs en arrivent à avoir peur ou honte de parler de leur métier à cause du jugement qu'ils pourraient subir. On assiste à une radicalisation de citoyens, de plus en plus nombreux qui ont des opinions tranchées sur les modèles agricoles. L'agribashing est perçu par les agriculteurs comme un abandon de la société ce qui constitue un décalage avec la vocation de l'agriculteur qui est de nourrir la population. Ceux qui subissent le plus de critique présentent un risque de burnout très élevé et ces situations peuvent être inductrices de risque suicidaire.

Il est tout aussi important de souligner que des « conflits » existent également entre agriculteurs. Ces conflits découlent de la divergence sur les modèles agricoles pratiqués, sur les besoins et perspectives de choix de transformation des différentes filières... Les uns accusant les autres de pratiquer de l'agriculture intensive, néfaste pour l'environnement et pour la santé des populations ou de s'accaparer le bien commun. Les autres indiquant l'obligation de modèles diversifiés en cette période de transition. Ces conflits qui débouchent à certains endroits sur des violences sont de plus en plus récurrents. Ces situations impactent la santé mentale des agriculteurs ainsi que de leurs salariés et de leurs familles.

Il semble important à ce niveau de faire ce distinguo entre d'une part l'« agribashing » qui est défini comme un conflit entre une frange de la société et les agriculteurs voire l'agriculture et d'autres part un conflit entre les agriculteurs eux-mêmes qui pourrait dans une certaine mesure être considérée comme de l'« agribashing ». Dans les deux cas, ce sont des agriculteurs, leurs salariés et leurs familles qui sont victimes et dont la santé mentale est affectée. Ces situations méritent l'attention de l'ensemble des acteurs car représentent aujourd'hui des facteurs importants de mal-être au sein de la profession.

D'ordre conjoncturel

Des revenus faibles et instables

L'agriculteur, pour s'installer doit souvent mobiliser un capital important, faire face à des charges fixes (amortissements divers, impôts, cotisations sociales, énergie...) et variables dont certaines sont soumises à de fortes fluctuations. Certains agriculteurs craignent également une baisse des aides de la politique agricole commune (PAC) même si le budget alloué à ces aides est stable depuis plusieurs années. Une inquiétude sur une baisse des aides de la PAC en 2023 est néanmoins entendable étant donné que les règles évoluent et que les agriculteurs sont diversement impactés. Une multiplicité des normes est à signaler également.

Pour ce qui est des revenus, l'essentiel des agriculteurs de la Vienne est dépendant des cours mondiaux (céréales, viande, oléagineux) qui sont instables et souvent ressentis comme insuffisants. Au regard des horaires de travail et des sacrifices consentis, cela est vécu comme une profonde injustice. Le seul recours de certains agriculteurs dans ces situations pour survivre et espérer des lendemains meilleurs reste l'endettement. En effet, l'espoir de voir les choses s'améliorer et la détermination à maintenir son exploitation conduit de nombreux agriculteurs à s'endetter voire à se surendetter. Certains experts affirment que certaines filières tel l'élevage laitier se portent mal, avec des bilans financiers parfois négatifs. Il est nécessaire pour les éleveurs de nourrir leurs animaux et de les soigner malgré l'augmentation des prix des aliments et des intrants. Ils n'ont par ailleurs que très peu de contrôle sur le prix auquel sera vendu leur production et vendant parfois à perte.

Les risques climatiques

On assiste à un dérèglement climatique qui n'est pas sans conséquence pour l'agriculture. En effet, les perturbations climatiques (gel, sécheresse, inondation, grêle, ...) occasionnent des dégâts énormes sur les cultures mais aussi sur le stock de nourriture pour les troupeaux et donc ont des conséquences financières importantes qui fragilisent l'équilibre financier des exploitations. Au-delà de l'aspect financier c'est l'avenir de l'agriculture qui est en jeu, la pratique de certaines cultures qui est remise en cause. Les épisodes récents, de grêle, de sécheresse ont énormément touchés notre département. Bien que des dispositions aient été prises par les services de l'Etat du département (notamment la DDT) et la MSA Poitou pour amortir les pertes subies, certains acteurs regrettent que ces prises charges soient parfois tardives et pas la hauteur des pertes subies.

La réforme de l'assurance récolte en 2023 a pour but de répondre à la problématique de gestion des risques en agriculture avec une incitation forte à la souscription d'une assurance récolte multirisques climatiques dont la cotisation est subventionnable par la PAC à hauteur de 70 %. Un filet de sécurité est également déployé pour l'ensemble des cultures non assurées afin d'indemniser les agriculteurs.

Les crises sanitaires animales répétées

On assiste depuis quelques années à des crises sanitaires animales récurrentes. Le département de la Vienne dispose d'une filière élevage importante et cette concentration de cheptels dans certaines zones facilite la prolifération de certaines maladies. Les conséquences se traduisent par des abattages, des vides sanitaires allongés, des pertes de revenus et parfois par une remise en question de l'éleveur sur ses pratiques et parfois une perte de confiance en ses compétences. Les abattages de cheptels sont très mal vécus par les éleveurs et ouvrent la porte à une dégradation de la santé mentale de ces derniers. Un expert affirmait en ces termes « après la perte de leur cheptel, de nombreux éleveurs se disent qu'ils n'ont plus rien à perdre et cela peut les emmener jusqu'au suicide ». Une prise en charge (psychologique, financière) rapide des éleveurs subissant ces crises peut permettre une réduction des risques d'installation d'un mal-être.

Les crises économiques

Les aléas climatiques, les crises sanitaires animales et tout récemment la covid-19 ont remis en question certains modèles de production. À toutes ces crises précitées est venue s'ajouter la guerre en Ukraine qui a débuté en février 2022. Cette dernière a eu un impact très délétère sur l'économie mondiale, notamment avec l'augmentation des prix de l'énergie et de plusieurs matières premières produites en Ukraine. L'explosion des prix de l'énergie, des intrants et des céréales a fortement impacté l'économie et notamment le secteur de l'agriculture. Ces augmentations brusques des coûts de l'énergie entraînent l'augmentation des coûts de production des exploitations et les fragilise davantage. Par ailleurs, les variations des prix de vente des produits qui sont extrêmement volatiles empêchent une planification de l'activité et des investissements. Ces situations deviennent intenable pour certains agriculteurs et engendrent du mal-être.

Récapitulatif :

- Le mal-être est issu de difficultés multifactorielles.
- L'impact de ces facteurs est difficilement mesurable, mais ils ont une réelle influence dans la survenue du mal-être.
- Ces facteurs sont différents selon les situations et difficile à hiérarchiser.
- Un profil d'agriculteurs et de leurs salariés les plus exposés à ces facteurs évoqués se dégage : les éleveurs de bovins (cumulent plusieurs difficultés : charges de travail, plus de risques professionnels, volatilité des prix, agribashing, isolement face à la pénurie de main d'œuvre, difficultés de reprise, ...)
- D'autres domaines de production sont à risques et peuvent engendrer du mal être pour les NSA et les SA de la production
- Les facteurs de mal-être dits facteurs « conjoncturels » perdurent dans le temps et tendent à devenir « structurels ».

B. Synthèse des besoins exprimés par les experts

Ce tableau résume l'ensemble des besoins identifiés et évoqués par les acteurs via sphinx et pendant les entretiens réalisés :

Public concerné	Intitulés des besoins	Couverture du besoin	Descriptif
NSA	Déclenchement d'un dispositif lors d'absence répétée de Déclaration de Revenu Professionnel (DRP)	Partiellement couvert	Nous observons de plus en plus de personnes qui, depuis 2 à 4 ans, ne font plus de déclaration de revenu professionnel, généralement par absence de comptabilité (défaut de paiement, isolement, surcharge de travail et administrative, burn out, etc.). Ces gens se retrouvent avec les cotisations sanctions très importantes. Les relances papiers de la MSA ne suffisent pas. La mise en place d'un dispositif qui permette de déclencher un accompagnement par les travailleurs sociaux en préventif pourrait être pertinente. L'idée serait d'aller voir sur place, de tenter par tous les moyens de rentrer en contact avec ces personnes avant de les assigner en redressement judiciaire.
	Synthèse de situation économique	Pas couvert	Mettre en place un outil synthétique d'indicateurs (situation bancaire, état des cotisations MSA, défaillance du Palais de justice, évolution réglementaire impactant les ressources des exploitations, indices de prix, ...) : état de santé de la "ferme Vienne" Compléter cet état des lieux par une comparaison entre Départements pour connaître les besoins d'activation des dispositifs (AREA, AGEA, ...).
	Préparer l'exploitant à l'arrêt de son activité	Partiellement couvert	L'exploitant a besoin d'une vision sur : ses droits à la retraite, la possibilité de transmettre leur exploitation, ce qu'il va faire ensuite, ... Des démarches existent simplement elles impliquent un aller-vers les agriculteurs qui, spontanément, ne vont pas vers l'information.
	Assurer la concertation avec les établissements bancaires et les fournisseurs autour du dispositif FERTIL	Pas couvert	Certains établissements bancaires "externalisent" les décisions bancaires au siège qui tranche arbitrairement sur des situations et entraîne un "fichage" des exploitations. Ainsi, les situations sont traitées différemment selon l'établissement bancaire. L'outil Fertil n'est pas utilisé comme un outil en tant que tel par certains établissements.
	Visite médicale exploitants agricoles	Pas couvert	Il n'existe pas à ce jour de visite médicale pour les exploitants agricoles. Elle est pourtant nécessaire pour déceler des fragilités autant physiques que psychologiques.
	Communication sur les dispositifs d'accompagnement proposés par la DDFIP pour les exploitants en difficulté financière ou de trésorerie	Partiellement couvert	Les services de la DDFIP chargés d'accompagner les agriculteurs en difficultés ne sont pas sollicités, ni la commission des chefs de services financiers (CCSF), ni le conseiller départemental de sortie de crise. Des besoins existent chez les agriculteurs. Il faut multiplier la communication sur les dispositifs de soutien et d'accompagnement.
NSA - SA	Procédure sur le qui fait quoi en situation de suicide ou tentative de suicide	Partiellement couvert	Aujourd'hui, après une tentative ou un suicide, les agents de la Chambre d'agriculture sont informés, directement ou indirectement. Simplement, est-ce que cette situation est prise en charge ? Qui s'en occupe ? Quelqu'un fait-il le lien avec les services vétérinaires ? Quelqu'un s'occupe-t-il du cheptel ? Des liens existent simplement nécessité de formaliser l'organisation pour éviter le travail en silo.
	Formation au repérage des RPS	Partiellement couvert	Acculturer les conseillers à la prévention des situations de mal-être / les conseillers se sentent démunis et un mal-être se développe.
	Faciliter l'accès à l'information du monde agricole sur l'existence des dispositifs de soutien	Partiellement couvert	Du fait, entre autres, d'un décrochage numérique, certains exploitants ne sollicitent pas certaines aides. Réalisation d'un support d'information synthétique à diffuser en masse
Jeunes des lycées agricoles	Prévention de l'isolement social	Pas couvert	Construire des interventions sur les RPS, notamment les risques liés à l'isolement des agriculteurs de demain. Les responsables du lycée Venours que nous avons rencontré sont disponibles pour collaborer sur des formations de prévention aux RPS auprès des élèves et étudiants qui n'ont pas forcément conscience de ces difficultés qui les attendent dans l'exercice de leur futur métier. Le lycée pourrait servir pour une phase de test et se dit aussi disposé pour aider à monter ces projets de formation afin qu'ils répondent aux attentes des apprenants.
NSA - SA - Jeunes des lycées agricoles	Formation de prévention en sécurité au travail	Partiellement couvert	Aider les agriculteurs dans l'utilisation d'équipements agricoles / connaissance des règles afin de réduire les risques d'accident du travail
	Développement des compétences de gestion d'entreprise	Partiellement couvert	Améliorer les compétences des agriculteurs en gestion d'entreprise : souvent beaucoup de problèmes organisationnels et mauvais choix stratégiques. La gestion de l'exploitation est aujourd'hui une tâche aussi importante que les connaissances techniques. Cette compétence mérite d'être développée afin de limiter les mauvais choix stratégiques et organisationnels.
Professionnels	Fiche réflexe	Partiellement couvert	Fiche réflexe d'attitude à tenir en cas de situation de détresse repérée. Actualiser la fiche existante et la généraliser aux services de l'État en lien avec le monde agricole.
	Formalisation d'un circuit d'information entre acteurs/partenaires	Partiellement couvert	Quelle chaîne d'information ? Quel partenaire contacter pour quelle situation et à quel moment ? Qui sont les premiers intervenants en cas de situation de mal-être avérée ?
	Cellule d'accompagnement psychologique	Pas couvert	Mise sur pied d'une cellule d'accompagnement psychologique pour aider les professionnels au contact des SA et NSA qui pourraient-être eux aussi affectés par des situations de mal-être en agriculture qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction, De nombreux arrêts de travail suite à des situations de mal-être de ces professionnels sont remontés.
Tout public	Formation en prévention du suicide	Partiellement couvert	Appliquer le plan national de prévention du suicide par des formations sentinelles en direction du monde agricole
	Communication intensive sur les dispositifs de soutien existants	Partiellement couvert	Lancer une large communication sur les dispositifs existants (VILANS, 3114, PAPAGENO, ...) très peu connus, même par les professionnels de la santé et du médico-social. Un appui de l'État à cette communication est nécessaire.
	Répertoire des structures de soutien	Partiellement couvert	Avoir des fiches informatives synthétiques avec tous les numéros et coordonnées des structures d'aide.

IV LE DIAGNOSTIC DES OFFRES

A. Les dispositifs : une offre riche et diversifiée parfois méconnue

1. Dispositifs et offres MSA

Afin de garantir pleinement son rôle dans la prévention du mal-être en agriculture, la MSA met à la disposition de ses ressortissants un accompagnement pluridisciplinaire et personnalisé dans l'objectif d'une prise en charge globale des assurés. Aussi les différents services de la caisse sont impliqués dans le repérage et le soutien de ses ressortissants. C'est le cas des travailleurs sociaux du service d'Action Sanitaire et Sociale qui assure un accompagnement et un service personnalisés pour ces situations repérées, tout comme les personnels du service de Santé Sécurité au Travail (médecins du travail, infirmiers, préventeurs). Ces professionnels peuvent s'appuyer sur des dispositifs nationaux ou locaux spécifiques pour la prévention du mal-être. En complément de ces dispositifs spécifiques, d'autres plus « généralistes » peuvent permettre l'identification d'une situation de mal-être et faire l'objet d'une première réponse. Cela peut permettre d'éviter l'aggravation de certaines situations de mal-être voir de les éviter.

La MSA POITOU n'aborde pas la thématique du suicide en tant que telle, elle l'intègre dans une démarche globale de prévention. C'est pourquoi la priorité a été donnée aux actions collectives à but préventif orientées plus particulièrement vers la prévention du stress, de la dépression et du suicide, dits risques psycho-sociaux, et ayant pour objectif d'apporter des réponses concrètes de proximité à des situations de détresse vécues par certains non-salariés, par certains salariés, par leur famille et leur environnement.

La MSA POITOU fait de la prévention de ce fléau un axe de développement prioritaire pilotée par une Cellule pluridisciplinaire de prévention du mal être agricole et de promotion de la santé mentale. Composée de représentants de l'ensemble des services de la caisse cette cellule se réunit au moins deux fois par an et a pour missions principales de coordonner et d'impulser des actions de promotion de la santé mentale, de capitaliser les expériences (repérer les actions ou événements déterminants qui sont des accélérateurs/leviers positifs ou négatifs dans le risque suicidaire). Ces constats permettent de faire évoluer les pratiques dans le sens d'une plus grande efficacité (création/évolution de procédures internes par exemple). Cette cellule est également un lieu de communication transversale (au-delà de la communication déjà réalisée entre acteurs de terrain) qui pilote la politique et l'organisation sur cet axe. En matière de formation par exemple, 94 salariés MSA sont formés sentinelles et des procédures d'alerte sont mises en œuvre.

DISPOSITIFS DE PREVENTION DU « MAL-ÊTRE » MSA POITOU		
Nature de l'offre	Dispositifs	Publics
Repérage	Réseau Territoriale des Sentinelles en POITOU (RéTS Poitou)	Tout public
Prévention	Réunions de sensibilisation et/ou de sensibilisation	SA / NSA
	<ul style="list-style-type: none"> Théâtre forum sur la thématique de la prévention du mal être agricole (« le stress est dans le pré », « Bien dans mes bottes » ...) 	
Prévention / Accompagnement	Agri'écoute	SA / NSA
	Aide au répit	SA / NSA
	<ul style="list-style-type: none"> Projet loisirs-vacances Soutien psychologique (réseau de 45 psychologues en POITOU) Actions collectives de prévention Soutien en gestion administrative/comptable (NSA exclusivement) Aide au remplacement de l'exploitant agricole 	
	Actions collectives de prévention	SA / NSA
<ul style="list-style-type: none"> Avenir en soi Des solutions pour rebondir (avec la chambre d'agriculture de la Vienne) Récupérer aller à l'essentiel... Se parler sans s'embourber 		
Prévention / Accompagnement	Actions de prévention de la désinsertion professionnelle	SA / NSA
	<ul style="list-style-type: none"> Réunions indemnités journalières Encore Possibles 	

RéTS Poitou

Le RéTS POITOU est un réseau de volontaires pour faciliter la détection des personnes en situation de mal-être et le « Aller Vers ». Ce réseau est composé de personnes de toutes les couches sociales, majeures et bénévoles ayant pour principales missions de repérer et d'orienter les personnes en situation de mal-être vers des ressources qui peuvent les aider : Service Agri'écoute, cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être, structures d'accompagnement et associations comme les cellules REAGIR. La MSA POITOU, par le biais de l'Association Santé Education Prévention sur les Territoires (ASEPT) Poitou, met en place des formations Sentinelles ouvertes à tous sur la Vienne. La MSA a été désignée comme la "cheville ouvrière" du plan interministériel dans le déploiement des réseaux sentinelles en reconnaissance de son rôle clé dans la prévention du mal être agricole. Ces formations ont pour objectif d'outiller tout un chacun afin de repérer et d'orienter convenablement les personnes en risque suicidaire. Une ligne téléphonique spécifique est dédiée aux sentinelles pour signaler les personnes repérées afin de pouvoir leur proposer un plan d'aide. Des temps de supervision, d'apports de connaissances complémentaires sont proposés.

Ne pas rester seul... parler, le début de la solution.

Zoom sur les « Sentinelles »

Les sentinelles sont des personnes volontaires, bénévoles ou en activité présentant des dispositions spontanées de soutien à l'autre :

- En étant parties prenantes et reconnues par leurs communautés de vie dans lesquelles elles évoluent, elles peuvent rapidement agir, voir désamorcer, avec leurs référents ou professionnels de santé, certaines situations qui pourraient s'amplifier.
- Les sentinelles visent à consolider le premier maillon de la chaîne prévention pour les personnes en souffrance en facilitant leur accès aux soins.
- La sentinelle, de par sa veille et attention, contribue à diminuer le sentiment d'isolement social et la douleur sociale rattachés aux gestes suicidaires.
- La formation « sentinelle » s'adresse à des personnes, simples citoyens, en mesure et disposés à repérer et appréhender la souffrance psychologique et la problématique suicidaire au sein de leur milieu de vie.

(Annexe 7 : Flyer sentinelles)

Devenir sentinelle

- C'est un projet qui engage la personne de manière globale : rôle social d'aidant.
- C'est mobiliser ses propres ressources et savoirs expérientiels : appétence pour le sujet et des habilités en communication.
- Une supervision régulière des sentinelles est indispensable : partage des situations complexes voir douloureuses pour elles, faire une pause, bénéficier d'un soutien psychologique.

Nombre et profil des Sentinelles du réseau local

- 94 salariés de la MSA sont formés au repérage et à l'évaluation du risque suicidaire.
- 35 élus MSA
- 439 personnes formées dans le milieu agricole (et plus encore) : (salariés des chambres d'agriculture, bénévoles Solidarité Paysan, personnels de CIAS, de l'UDAF, travailleurs sociaux du département, Cap emploi, Alliance Pastorale...)

Agri'écoute

Ce dispositif est un service d'écoute téléphonique et plateforme de discussion en ligne dédiés au monde agricole et rural en situation de détresse (Mal-être, dépression, solitude, idées suicidaires...). Cette plateforme nationale oriente également les appelants si besoin vers des interlocuteurs au niveau local afin de faciliter leur prise en charge. Agri'écoute permet aux bénéficiaires de se sentir écoutés, entendus et d'activer des pistes de solution pour améliorer leur situation et par là même de réguler le niveau de détresse psychologique. Par ailleurs, Agri'écoute permet de prévenir et désamorcer des situations de crise suicidaire.

Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il permet de dialoguer anonymement et de façon confidentielle avec des personnels bien formés (psychologues). Lors d'un déclenchement SAMU, le psychologue maintient l'appelant en ligne jusqu'à la confirmation de l'arrivée des secours et la garantie de la bonne prise de relai par le service hospitalier.

En 2021, 238 orientations vers les Cellules Pluridisciplinaires de Prévention CPP ont été exécutées par l'équipe des psychologues. La même année, 4 déclenchements du SAMU pour risques suicidaires élevés ont été réalisés.

Des constats :

- Ce dispositif parvient globalement à capter des bénéficiaires de tout âge.
- Les chefs d'exploitations agricoles sont ceux qui sollicitent le plus le dispositif et les appelants appartiennent très largement au secteur d'activité agricole « élevage ».
- Parmi les appels traités, les problématiques évoquées en première intention relèvent de facteurs de risque personnels à hauteur de 71% contre 29% de facteurs de risque professionnels.

Annexe 8 : Affiche Agri'écoute

Aide au répit

Qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif d'aide au répit vise à lutter contre les risques psycho-sociaux et l'épuisement professionnel ou « burn-out ». Celui-ci se traduit par un état d'épuisement émotionnel, physique et psychique. Le rapport au travail se trouve dégradé et est identifié à travers 3 situations : l'épuisement émotionnel, le cynisme vis-à-vis du travail et une diminution de l'accomplissement personnel au travail.

Personnalisé et adapté à la situation professionnelle et personnelle et aux attentes de la personne, le répit permet de bénéficier d'un temps de repos pour prendre soin de soi et de ses proches

(Annexe 9 : Flyer aide au répit)

Qui est concerné ?

Les personnes concernées par le dispositif sont les exploitants et salariés agricoles. Ils sont dans un contexte d'épuisement professionnel et ressentent le besoin de souffler et d'avoir une parenthèse dans leur vie professionnelle et personnelle.

Comment se déroule la démarche ?

L'épuisement professionnel est diagnostiqué par un médecin ou évalué par un travailleur social de la MSA. Le potentiel bénéficiaire du répit doit donc être orienté vers la MSA ou un médecin. La personne construira ensuite un plan d'actions avec le travailleur social afin de déterminer la solution de répit la plus adaptée à ses besoins et de la mettre en place.

Publics concernés :

Le dispositif concerne tous les SA et NSA en situation ou en risque d'épuisement professionnel

Modalités d'attribution

Le dispositif s'articule comme suit :

- L'agriculteur ou le salarié agricole concerné présente à la MSA un certificat médical ou rencontre un travailleur social MSA,
- Une évaluation sociale est réalisée par le travailleur social de la MSA,
- La personne co-construit avec le travailleur social un plan d'action, intégrant une action de répit,
- L'intervention d'un service de remplacement peut être financée (jusqu'à 14 jours) pour un NSA.
- En cas d'indisponibilité du service de remplacement, il est possible de faire appel à l'emploi direct d'un salarié.

Les solutions proposées :

Projet loisirs-vacances :

La MSA accompagne dans l'élaboration et l'organisation d'un projet vacances adapté aux envies et propice à la détente. Une aide financière peut être envisagée.

- Bourse Solidarité Vacances : Dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV. Destiné aux personnes en difficulté économique ou sociale, en capacité de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances. Il s'agit d'offres de séjours et de loisirs solidaires (de -50% à -70% du prix public) variés et de qualité : 8 jours / 7 nuits, en location simple, demi-pension ou pension complète. En villages de vacances, campings, résidences de tourisme, hôtels... partout en France, à la mer, à la campagne, à la montagne ou en ville. BSV permet également aux bénéficiaires d'avoir accès à des offres solidaires de transport, de séjours ou de loisirs de qualité dans des structures de vacances de leur choix.
- Partir pour rebondir : Soutenir des projets de départ en vacances de familles, d'adultes isolées, de jeunes (entre 16 et 25 ans), exclus du départ en vacances, pour des raisons financières mais aussi organisationnelles, culturelles, psychologiques, etc. Il s'agit d'une aide attribuée, sous forme de Chèques- Vacances, à des personnes qui ne sont jamais ou peu parties en vacances et qui ne pourraient pas concrétiser leur projet sans un accompagnement social. La MSA peut participer au financement du séjour à hauteur de 40% et l'ANCV (agence nationale des chèques vacances) à hauteur de 40% également.

Soutien psychologique :

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner la personne vers le soin en levant les freins financiers, et vient en complément de la prise en charge des Centre Médico-Psychologique ou du dispositif « MonParcoursPsy ». Depuis avril 2022, le dispositif « MonParcoursPsy » permet aux patients de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) en souffrance psychique de bénéficier d'une prise en charge par un psychologue remboursée par l'Assurance Maladie et par les mutuelles. Il est activé par les services ASS ou SST et permettent la prise en charge de 5 séances de soutien psychologique, renouvelable une fois, avec l'un des 45 psychologues de proximité faisant partis du réseau MSA POITOU.

Soutien gestion administrative :

La complexité des démarches administratives relatives à l'exploitation agricole peut être allégée par l'intervention, le soutien et le conseil d'un professionnel. Ce dispositif s'adresse aux exploitants agricoles / conjoints d'exploitants / entrepreneurs ou employeurs de main d'œuvre, accompagnés par le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA POITOU avec une prise en charge de 10 séances de 3 h assurée par l'intervention d'un(e) assistant(e) administratif(ve) embauché(e) par le Service de Remplacement ou par un prestataire.

- Aide au remplissage de documents
- Aide à la rédaction de courriers types/mails
- Aide au classement de documents administratifs
- Aide à la recherche de documents informatiques (Télépac, impots. gouv, espaces pro/privé MSA, ...)
- Planification des démarches administratives
- Comptabilité simple (charges/recettes)

Les actions collectives de prévention

Le Service d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA POITOU développe des actions collectives dans l'objectif d'accompagner les périodes de transitions professionnelles ou personnelles. Ces actions permettent de traverser au mieux des périodes de stress ou de changements de vie, en favorisant bien-être au travail, ouverture sur l'extérieur. Ces ateliers, en petits groupes et ouverts à tous, favorisent des temps de partage et l'expérimentation d'outils favorisant un nouveau souffle...

Avenir en Soi :

C'est une action collective d'accompagnement socioprofessionnel de la MSA, destinée aux salariés et non-salariés. Ce programme permet d'aller puiser dans ses propres ressources les atouts nécessaires pour réussir un changement choisi ou imposé.

L'accompagnement que propose la MSA permet de :

- Faire le point sur son vécu, tout ce qui a pu être acquis dans les différentes expériences.
- Identifier les compétences du quotidien que chacun développe (et peut percevoir comme banales) mais qui sont de réels savoirs faire pouvant être utilisés dans le changement, dans un nouveau projet. L'avenir en soi est une démarche collective pour accompagner un processus de changement, qu'il soit choisi ou non.

Il se compose de 7 séances d'une journée espacées d'une à deux semaines, pour un groupe de 8 à 12 participants encadrés par un binôme de travailleurs sociaux MSA spécifiquement formés.

Le point fort de cette action est que l'accompagnement se fait avec des travailleurs sociaux spécialisés, avec une réflexion de fond sur les projets personnels.

Récupérer aller à l'essentiel... :

Prendre du recul et puiser en soi, faire jaillir ses forces et ses ressources, retrouver du sens et de l'énergie, pour avancer plus sereinement vers ce qui vous est essentiel ! La MSA Poitou vous accompagne pour vous permettre de traverser au mieux ces évolutions en favorisant votre bien-être au travail, en prévenant l'isolement, le stress et le repli sur soi. Les objectifs visés :

- Se ménager dans son rapport au temps
- Renforce l'estime de soi en éclairant ses ressources
- Quelle place trouver face aux contraintes ? Redonner du sens à son métier ?
- Semer des graines dans son quotidien pour aller vers l'avenir désiré
- Atelier « dé-stress » par la sophrologue

Il se compose de 3 séances d'une journée espacées d'une à deux semaines, pour un groupe de 8 à 12 participants encadrés par un binôme de travailleurs sociaux MSA.

Se parler sans s'embourber :

Action destinée à des exploitants ou conjoints d'exploitants rencontrant des difficultés relationnelles intra familiales et/ou au sein du travail, qui ont un impact sur le mal-être de l'assurée. L'objectif est de leur permettre de comprendre les principes de communication et les aider avec des outils à mieux échanger avec leur entourage et donc travailler sur leur mieux-être. Le but est de les aider à prendre conscience de leurs places, dans leurs propres vies et savoir ce qui est important pour eux et qui leur apporte du positif. Des temps de

coopération et d'échanges avec des intervenants spécialisés. Possibilité de transports ou de prise en charge des indemnités kilométriques, repas sur place pris en charge, possibilité d'hébergement sur demande, possibilité de financement de frais liés au remplacement sur les exploitations agricoles et la garde des enfants.

Il se compose de 3 séances d'une journée espacées pour un groupe de 8 à 12 participants

Des solutions pour rebondir :

Il s'agit d'une formation-action, proposée avec la Chambre d'agriculture de la Vienne, qui grâce aux échanges, aux interventions et à une méthode « active », facilite l'analyse de votre situation et vous accompagne dans la prise de décisions concrètes. Formation ouverte aux agriculteurs-trices, aux aides familiaux et aux conjoints-collaborateurs, qui se retrouvent en phase de questionnement sur leur métier ainsi que sur leur avenir ou celui de leur exploitation.

Cette formation s'appuie sur la force du collectif et la pluridisciplinarité des interventions pour bénéficier d'un maximum d'outils et de conseils. Aussi, chacun bénéficiera de 3 rendez-vous de suivi personnalisés pendant et à l'issue de la formation de 5 jours : un appel, 4h d'entretien sur la ferme et un échange 1 an après la formation.

Pourquoi suivre cette formation en collectif ? Si la finalité est individuelle, il est important de prendre appui sur le collectif lorsque l'on est dans une situation de doute concernant son activité professionnelle. Dans un climat d'écoute et de bienveillance, le collectif permet : une ouverture sur les différents champs des possibles, de co-construire ensemble et de sortir de la solitude.

« Agris Jeunes Installé(e)s, Parlons métier ...et aussi des à-côtés ! » :

Action proposée une heure par mois sur l'A2B afin de sensibiliser les agris jeunes installés à la conciliation vie privée/vie professionnelle, proposer du soutien et échanger entre pairs lors de la (des) première (s) année(s) d'installation.

Aide au remplacement de l'exploitant agricole :

Un service de remplacement est privilégié ou l'embauche d'un salarié est mise en place afin de se consacrer au temps de répit et à l'action choisie (ci-dessous). La MSA POITOU met en place ce dispositif pour « *Se faire remplacer pour souffler* ».

Des moyens humains importants déployés par la MSA Poitou

Au-delà des dispositifs et actions proposées par la MSA, l'écoute et l'accompagnement est primordial. Les différents services de la MSA participent au repérage et au soutien des situations repérées : agentes d'accueil, conseillers en protection sociale, santé sécurité au travail, contentieux-recouvrement... Les travailleurs sociaux assurent à la fois du repérage, l'aller-vers, le soutien et l'accompagnement. Les travailleurs sociaux assurent écoute active des assurés, participent à créer une relation de confiance, éléments prépondérants pour que la personne puisse accueillir les propositions de soutien. Pour assurer l'efficacité de nos actions et éviter de passer à côté de certaines situations de mal-être, le pôle ASS se repartit en plusieurs pôles de travailleurs sociaux :

Un pôle de Conseillers sociaux de territoire :

- Impulser des dynamiques partenariales avec les acteurs locaux et les habitants
- Contribuer au développement des territoires ruraux
- Accompagner sur les territoires les dispositifs publics en lien avec les priorités ASS
- Mettre en œuvre des actions collectives de prévention
- Intervenir auprès des assurés rencontrant des changements de vie impactant : deuil, naissance, séparation...

Un pôle de Travailleur sociaux spécialisés Exploitant agricole en situation de fragilité :

- Evaluer la situation socio-économique de l'exploitation pour favoriser l'accès aux droits
- Sensibiliser à la conciliation vie privée et vie professionnelle
- Accompagner les exploitants agricoles bénéficiaires du RSA sur le département de la Vienne

Un pôle de Travailleurs sociaux spécialisés santé :

- Prévenir le risque de désinsertion professionnelle et favoriser le Maintien en emploi
- Soutenir et orienter les actifs agricoles en situation de mal-être
- Accompagner les assurés ou ayant droit en situation de handicap

2. Agence Régionale de Santé / Centre Hospitalier Laborit

Numéro national de prévention du suicide : 3114

Ouverte en octobre 2021, cette ligne téléphonique, disponible 24H/24, 7J/7, confidentielle, gratuite, a pour objectif de réduire les tentatives de suicide en maintenant le lien direct avec les personnes en souffrance psychique.

- Elle s'adresse à toute la population, proches inquiets, personnes en situation de souffrance psychique, endeuillés par suicide mais également à tout professionnel en contact avec des personnes à risque.
- Les réponses sont assurées par des équipes de psychiatrie, spécifiquement formées pour procurer un service d'écoute, d'orientation et d'intervention éventuelle en proche collaboration avec le SAMU.

(Annexe 10 : Affiche 3114)

VIGILAN'S

Dispositif de veille et de maintien du lien auprès des personnes suicidantes à la sortie d'un service de soins. Il permet de recontacter et de suivre des personnes ayant fait une tentative de suicide par une équipe hospitalière. Ce dispositif se justifie par le fait que les personnes ayant fait une première tentative de suicide récidiveront dans l'année. En moyenne 4 personnes sur 10 suicidants récidivent. Dans la Vienne, c'est l'établissement Hospitalier Laborit qui en assure la « veille » et un accompagnement régulier et personnalisé auprès de ces personnes fragilisées, en proche collaboration avec le médecin traitant. Notons également que les anciens départements de l'ancien Poitou Charente sont couverts par ce dispositif.

Déploiement territorial de 3 modules de formation

Sur la Vienne, le centre hospitalier Laborit met à disposition du département un coordonnateur de prévention du suicide qui assure aux professionnels et citoyens en fonction de leur profil et compétences des formations pour prévenir la crise suicidaire :

- Volet « Intervention en crise suicidaire » : cible les professionnels cliniciens (médecins et infirmiers) et psychologues du champ de la psychiatrie et du SAMU assurant habituellement la prise en charge de la phase aiguë de la crise suicidaire assurant un rôle d'intervention
- Volet « Évaluation et Orientation de la crise suicidaire » : cible les professionnels/ bénévoles assurant un rôle d'évaluation
- Volet « Repérage de la crise suicidaire » ou « SENTINELLE » : cible les citoyens ou professionnels d'un autre champ que la santé en mesure d'assurer un repérage.

PAPAGENO

Dispositif en cours de déploiement pour prévenir la contagion suicidaire (médias, les lieux à risque, la post-vention...). Elle vise à sensibiliser les médias sur les risques liés à la manière dont l'information véhiculée autour du suicide peut impacter les populations.

- Inciter à diffuser une information plus juste et une médiatisation responsable du suicide : Un traitement médiatique inapproprié d'un événement suicidaire est susceptible d'induire des passages à l'acte chez des personnes vulnérables. Ce phénomène s'appelle l'effet « Werther ».
- L'effet « PAPAGENO » qui applique les recommandations de l'OMS sur la médiatisation du suicide contribue à prévenir les gestes suicidaires.

Financé depuis deux ans en région : outre ses actions de média-training à destination des professionnels du secteur, le programme propose un apport théorique aux journalistes en rédaction. Ils disposent ainsi des clés pour un traitement plus précis et plus responsable des cas de suicide ou tentatives de suicide.

3. Les services de l'Etat

DDFIP - Accompagnement des agriculteurs en difficultés financières ou de trésorerie.

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) propose une rencontre à l'agriculteur avec le conseiller départemental à la sortie de crise et son équipe pour faire un point sur sa situation. Il s'agit de proposer des aides (échelonnement des paiements), proposer la saisine de la commission des chefs de services financiers (CCSF) en cas de dettes fiscales et sociales, orienter vers des partenaires (banque de France et médiation du crédit, MSA, APESA, Président du tribunal de commerce). Cette offre concerne autant les NSA que les SA.

Instruction des dossiers d'aide à la réinsertion professionnelle

Le dispositif d'aide à la réinsertion professionnelle (ARP) s'adresse aux agriculteurs contraints de cesser leur activité agricole, dès lors que leur exploitation a été jugée inapte au redressement sur décision du préfet après avis de la section « agriculteurs en difficulté » de la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) ou dans le cadre d'une procédure collective de liquidation judiciaire par le tribunal de grande instance (TGI).

Instruction des dossiers d'aide à l'audit global de l'exploitation

Le dispositif d'aide à l'audit global s'adresse aux exploitants agricoles en situation de fragilité pour identifier les causes de leurs difficultés et les accompagner vers les solutions les plus adaptées à fin d'amélioration de leur situation. La réalisation d'un audit global de l'exploitation agricole permet :

- d'établir un bilan de la situation technique, économique, financière et sociale de l'exploitation ;
- de proposer un plan d'actions, en concertation avec l'agriculteur, permettant de répondre aux difficultés recensées dans le bilan ;
- et d'orienter le cas échéant l'agriculteur vers d'autres dispositifs d'aide.

Instruction des dossiers d'aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA)

Le dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA) vise à apporter une réponse à des difficultés structurelles identifiées en facilitant notamment la restructuration des dettes de l'exploitation par un engagement dans un plan de restructuration, de manière à rendre l'exploitant capable de faire face à ses échéances. Le dispositif AREA comporte 2 modalités indissociables :

- le plan de restructuration ;
- le suivi technico-économique, complément obligatoire au plan de restructuration.

Aides économiques du territoire

Les aides économiques au niveau du territoire peuvent être classées en 2 types : les aides pérennes et les aides conjoncturelles et crise.

Les aides pérennes sont essentiellement constituées des aides de la Politique Agricole Commune avec 2 autorités de gestion distinctes : l'État pour la partie surfacique et la Région pour la partie non-surfacique. Les dispositifs de compétence Région ont essentiellement trait à l'installation et aux investissements. Pour ce qui concerne l'État, les aides de la PAC représentent chaque année environ 130 M € avec une forte proportion d'aides au revenu qui sont acquises chaque année :

	Montants 2021
Paiement de base - Paiement redistributif	60,1 M €
Paiement jeunes agriculteurs	1 M €
Paiement vert	35,2 M €
Aides ovines	3,2 M €
Aides caprines	0,8 M €
Aides bovins allaitants	6,5 M €
Aides bovins lait	0,3 M €
Aides couplées végétales	3,6 M €
Aide à l'assurance récolte	2,8 M €
ICHN	5,7 M €
MAEC	5 M €
Conversion BIO	3,6 M €
Maintien BIO	2 M €
Total	130 M €

Le montant moyen d'aides PAC par exploitant est d'environ 35 000 €.

Pour ce qui concerne les aides au revenu qui sont demandées par la quasi-totalité des agriculteurs (paiement de base, paiement redistributif et paiement vert), le montant moyen par exploitation est d'environ 25 000 €.

Les aides conjoncturelles et de crise dépendent de la conjoncture économique et des décisions susceptibles d'être prises par le niveau national. Elles dépendent également du contexte climatique et des événements majeurs qui pourraient survenir sur le territoire. Elles sont, de ce fait, imprévisibles et limitées dans le temps. La DDT, lorsqu'elle en a la charge, diffuse l'information à sa disposition via une lettre d'information Agrinfo et, au besoin, l'envoi de SMS.

Il s'agit, par exemple, en 2022 :

- du dispositif d'urgence en vue de soutenir les exploitations agricoles d'élevage porcin fragilisées par la hausse des coûts de production combinée à une baisse des cours depuis septembre 2021.
- de l'aide aux éleveurs fortement impactés par l'augmentation du coût de l'alimentation animale. Ce dispositif visait à compenser une partie des surcoûts d'alimentation animale des exploitations agricoles. Cette aide était demandée via le portail de FranceAgriMer.
- des aides d'urgence gel et grêle
- des calamités agricoles qui évoluent en 2023 et se transforment en une indemnité de solidarité nationale suite à la réforme de l'assurance récolte
- De dégrèvements de taxes foncières liées au gel, à la grêle ou la sécheresse. La DDT se met en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) pour lui permettre d'identifier plus facilement les exploitants touchés.
- De dégrèvements de cotisations sociales instruits par la MSA

4. La chambre d'agriculture de la Vienne

FERTIL' (REAGIR)

L'association FERTIL' créée en 2011, faisant suite à l'ADASEA dans ses missions de dispositif départemental professionnel d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (bureau d'accueil, comité de pilotage, etc.). Fertil prend donc le relais dans la coordination des actions d'accompagnement des agriculteurs en situation fragile réalisées par les organisations professionnelles agricole du département de la Vienne.

Comment s'organise concrètement ce comité ?

- Le Comité FERTIL siège pour étudier les aides à apporter aux agriculteurs en difficulté.
- Les dossiers des agriculteurs sont soumis au comité FERTIL à condition que ces derniers donnent leur accord préalable.
- Tous les dossiers traités sont confidentiels
- 3 sessions FERTIL sont organisées par an
- Chaque session traite en moyenne 10 à 15 dossiers

Ces sessions qui se veulent être confidentielles sont faites pour permettre de mettre l'agriculteur en confiance afin de lui permettre de s'exprimer librement sans crainte d'être jugé ou d'être stigmatisé mais surtout de voir ses problèmes être divulgués à son voisinage

Structure du comité :

Adhérents (fondateurs) : Chambre agriculture 86, Crédit Agricole Touraine Poitou, MSA Poitou, CERFRANCE Poitou-Charentes, FNSEA 86, JA 86, Coop de France

Invités au comité : DDT 86, DDPP 86, Solidarité Paysans, Crédit Mutuel, Banque Populaire, Cogédis, GDS, Fédération Régionale des coopératives agricoles, Coordination Rurale, Confédération Paysanne

Bilan activité 2021 :

- Âge moyen des exploitants : 47 ans
- 48 exploitations présentées en comité FERTIL' :
 - 24 éleveurs ou systèmes polyculture-élevage
 - 16 céréaliers
 - 8 autres filières

Le dispositif FERTIL' devient REAGIR ... avec le même mode de fonctionnement tout en mettant en place de nouvelles prestations ... 3 grands principes :

- Humaniser et ne plus travailler en silo : Chambres d'agriculture, MSA, banques mutualistes, assurances, organes institutionnels (DDT...).
- Allers vers des réseaux sentinelles, des dispositifs d'écoute, des actions partenaires-associations.
- Prévenir et accompagner (mission actuelle du bureau d'accueil).

Bureau d'accueil

A la demande de l'exploitant (souvent redirigé initialement vers le dispositif par un partenaire ou un membre de son entourage), l'exploitant est accueilli pour un 1er échange sur l'apport potentiel de la Chambre d'agriculture, ses préoccupations, son besoin et particulièrement être écouté. Le principe est d'orienter l'agriculteur vers le dispositif Fertil (REAGIR) si le diagnostic le juge nécessaire. Le conseil est confidentiel et personnalisé et requiert de gagner la confiance de l'exploitant.

5. Solidarité Paysans Poitou-Charentes – Antenne de la Vienne

Accompagnement et soutien des agriculteurs en difficulté

Association dédiée à l'accompagnement et à la défense des agriculteurs et de leurs familles. Elle veille à la préservation des emplois des agriculteurs. Sa mission consiste donc à leur apporter les informations et moyens de développement nécessaires, à harmoniser les pratiques d'accompagnement et à valoriser et relayer l'action du réseau auprès des instances nationales pour la défense collective des agriculteurs en difficulté. Solidarité Paysans accompagne et défend les agriculteurs en difficulté et leur famille pour lutter contre les exclusions dont ils peuvent être victimes et conforter leur autonomie. Dans la recherche de solutions, Solidarité Paysans prend le parti des agriculteurs face aux différents créanciers et organismes publics ou privés.

Principes d'intervention

Solidarité Paysans n'intervient qu'en réponse à l'appel de la personne concernée ou d'un membre de la cellule familiale.

Des interventions :

- en équipe : les bénévoles de Solidarité Paysans sont issus du monde rural. Souvent agriculteurs eux-mêmes, ils peuvent être en activité ou retraité. Une équipe de salariés aux compétences multiples (techniciens, ingénieurs, juristes, travailleurs sociaux) peut venir en appui des bénévoles selon les régions et départements.
- sans jugement, quelle que soit sa situation, son histoire, ses choix personnels ou professionnels.
- en toute confidentialité et dans le respect de la personne.
- qui prennent en compte l'ensemble des difficultés rencontrées par la personne, sa famille : économique, technique, relationnelle, de santé, etc. De par cette approche multiple Solidarité Paysans intervient en partenariat et complémentarité avec d'autres professionnels

La démarche d'accompagnement engage réciproquement la personne qui fait appel et les bénévoles et salariés de l'association. Elle repose sur la confiance mutuelle et la transparence.

Méthodes d'intervention

Les membres de Solidarité Paysans :

- Accueillent et écoutent,
- Permettent de reprendre confiance,
- Contribuent, si nécessaire, à lever les menaces de saisies...
- Analysent la situation, posent un diagnostic, avec objectivité et recul pour éclairer la situation et permettre les choix et les décisions,
- Informent sur les droits,
- Sont le relais auprès d'autres partenaires,
- Accompagnent auprès des structures du monde agricole, judiciaire, social.

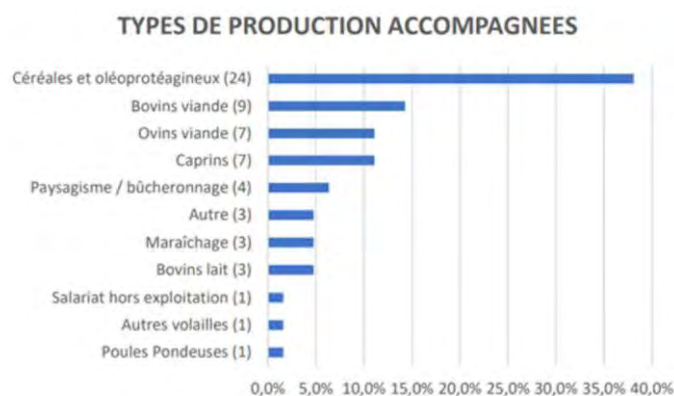
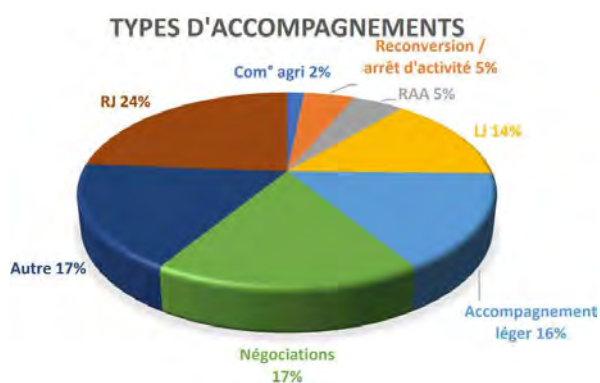
Dans tous les cas, les membres de Solidarité Paysans recherchent avec les agriculteurs la solution la plus appropriée à leur situation :

- Négociation avec les créanciers
- Demande de RSA

- Accompagnement dans une conciliation amiable ou une procédure judiciaire pour traiter durablement l'endettement
- Etc...

Bilan activité

Le graphique ci-dessous montre la répartition des types d'accompagnement réalisés en 2022. L'accompagnement dans les procédures collectives représente 43% des dossiers. L'engagement dans ces procédures sont caractéristiques de difficultés économiques importantes (Règlement Amiable Agricole « RAA » et Redressement Judiciaire « RJ ») à très importantes (Liquidation Judiciaire « LJ »), nécessitant la protection de la justice pour les entreprises. Les négociations, qui représentent 17% des accompagnements, sont plutôt liées à des problèmes de communication rompue pour diverses raisons avec les partenaires habituels ou une baisse de la confiance en soi. Un « intermédiaire » extérieur devient donc nécessaire pour pouvoir débloquer les situations. Les accompagnements légers et les « autres » types d'accompagnement sont plutôt caractéristiques de début de difficultés, de besoin d'échanger sur des sujets qui interrogent ou posent problèmes, des réflexions sur l'avenir et les projets d'entreprises, etc. Ils représentent 33% des accompagnements.



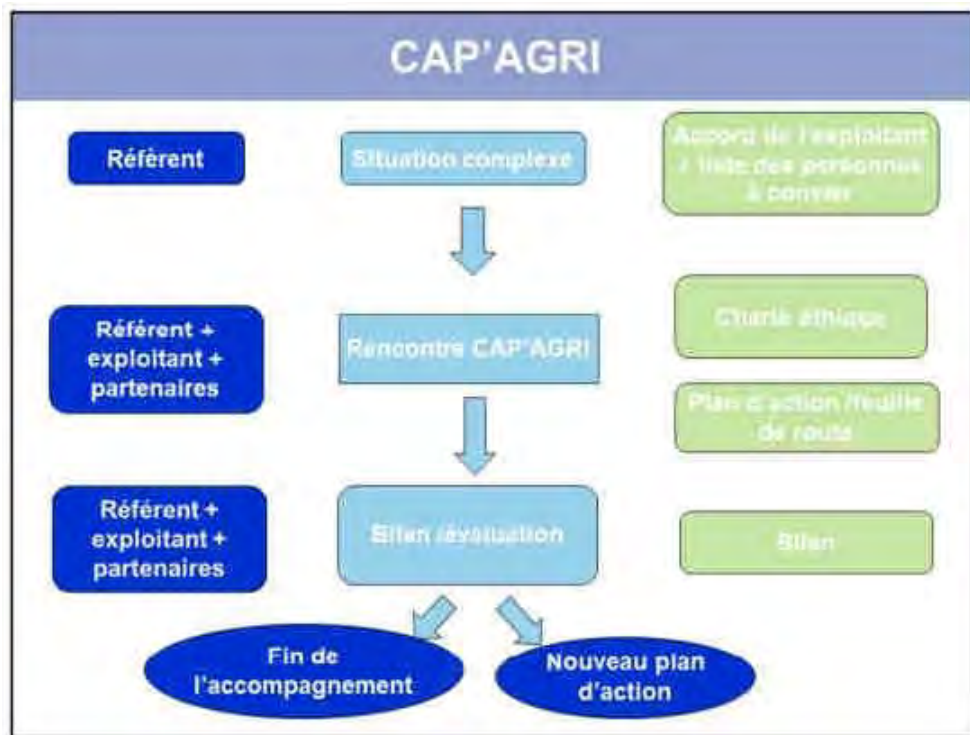
La répartition des exploitations accompagnées correspond à la situation du monde agricole français, soit une moitié en production végétale et une moitié en production animale. Dans le détail de cette dernière, on s'éloigne du paysage national avec une forte part des élevages ovins et caprins, très caractéristiques de la zone géographique du Poitou. Il ne ressort donc pas de production concentrant les difficultés, les problèmes touchent l'ensemble du monde agricole. Les entreprises de paysagisme, relevant du régime social de la MSA, font également appel à l'association et occupent une part croissante de ses accompagnements. Ils représentent 6% des dossiers en 2022, contre 4% en 2021, et moins encore avant. Sur cette production, les difficultés sont souvent dues à un problème de santé physique ou psychologique (dépression importante).

6. CAP'AGRI

CAP'AGRI est un dispositif d'accompagnement d'exploitants en difficulté. Il prend en charge particulièrement les situations complexes, nécessitant une réflexion commune des différents intervenants sur le plan d'actions afin de fixer les rôles et objectifs de chacun. Ce dispositif est partenarial et s'étend sur l'ensemble des départements couverts par la MSA Poitou. En effet, ce dispositif regroupe les chambres d'agriculture de la Vienne et des Deux-Sèvres, Solidarité Paysans, RESA et bien sûr la MSA Poitou à travers son service Action Sanitaire et Sociale (pôle santé, pôle exploitant). En plus de ces acteurs, membres permanents de CAP'AGRI d'autres acteurs sont conviés selon les situations, notamment des banques, CER, DAC 86, etc...

Les objectifs du dispositif

- Faciliter et compléter les accompagnements individuels en cours par une vision pluridisciplinaire concertée, éclairante pour l'assuré et les professionnels.
- Elaborer un plan d'action commun, validée par l'ensemble des acteurs.
- Faciliter la coopération entre partenaire.
- Définir les actions à mener par chaque acteur
- Coordonner les actions pour permettre à l'exploitant de sortir de cette situation complexe.



Référent : il a la charge d'organiser le CAP'AGRI avec l'accord préalable de l'exploitant. Il est référent pour l'exploitant en question et relais auprès des autres partenaires. Il s'entend avec l'exploitant sur la liste des participants et se charge de leur transmettre les invitations et la charte éthique.

Charte éthique : un référentiel de bonnes pratiques qui précise les engagements réciproques entre les différents partenaires du dispositif CAP'AGRI et visant à garantir la confidentialité et le respect des droits des exploitants. Elle définit le rôle de chacun.

Rencontre CAP'AGRI : les axes du Plan d'action CAP'AGRI sont définis le jour de la rencontre avec l'ensemble des acteurs autour de la table. Le plan est mis en forme et validé par tous les partenaires dans un 2ème temps et diffusé par l'ensemble des partenaires. Présence obligatoire de l'exploitant à ces rencontres.

L'après rencontre CAP'AGRI : Transmission des informations à l'ensemble des partenaires sur la durée du contrat par le référent. Programmation d'un temps de bilan en fin de contrat pour évaluer à nouveau la situation de l'exploitant. L'accompagnement prend fin si la situation est résolue sinon un nouveau plan est proposé.

7. Autres offres disponibles

<i>Nature des offres</i>	<i>Intitulés des offres</i>	<i>Descriptifs des offres</i>	<i>Public concerné</i>	<i>Structures</i>
Accompagnement financier	Boîte à outil pour des interventions au cas par cas.	Les banques ne proposent pas d'offres spécifiques pour des situations de mal-être, elles proposent un panier d'offres dans lequel elles piochent l'offre qui correspond à la situation de l'agriculteur : <ul style="list-style-type: none"> - Report d'échéances - Aménagement de financement (rallongement de durée des prêts/ Modulation de crédit) - Prêts de restructuration et de consolidation - Année blanches (en capital) - Courts termes (si pas encore en place) - Recouvrement à l'amiable - Un tour de table avec les fournisseurs - Mise en place des relais en cas de crise (information et soutien) - Moratoire sur les prêts 	NSA	Banques
Prévention suicide	Financement formations sentinelles	Financement de formation sentinelle pour des salariés agricoles liés à ces organismes	SA	OCAPIAT / VIVEA

B. Avis d'experts sur les offres et dispositifs existants

De nombreuses offres et dispositifs d'accompagnement existent à l'échelle de notre département, cependant elles souffrent d'un déficit de communication auprès des destinataires en l'occurrence SA et NSA. La MSA, la chambre d'agriculture et Solidarité Paysans sont bien identifiés par les acteurs même si les dispositifs proposés sont méconnus. La majorité des experts (professionnels et référents des structures membres du comité plénier) rencontrés évoquent également l'insuffisance de coordination entre acteurs qui accentue cette méconnaissance des dispositifs existants. Elles concernent tous les publics et permettent, le repérage, la prévention, l'accompagnement et l'orientation. Les experts soulignent également un manque de clarté sur l'articulation des dispositifs et parfois un manque de réactivité des organismes lorsqu'ils sont sollicités.

Comme souligné dans ce rapport, le refus ou la difficulté de solliciter de l'aide est l'une des caractéristiques de la population agricole. De ce fait, il y a moins de sollicitations spontanées des dispositifs d'aide, d'écoute ou de repérage : l'efficacité de la prise en charge repose donc sur le « aller vers ». De par leur connaissance du milieu agricole, les acteurs du comité pléniers sont en capacité de créer du lien de confiance et d'apporter un premier conseil aux SA et NSA. Cependant, les experts rencontrés affirment ne pas disposer de toutes les compétences nécessaires pour approcher les personnes en difficulté. La participation aux formations sentinelles en agriculture paraît indispensable pour lever cette difficulté.

Par ailleurs, de nombreuses structures relèvent la difficulté de rapporter des situations de mal-être repéré chez certains agriculteurs à des partenaires compétents pour réaliser ces accompagnements en raison de l'obligation de confidentialité à laquelle elles sont soumises. En effet, sans l'accord préalable des personnes repérées leur situation ne peut pas être divulguée sauf celles évaluées à risque imminent où les services d'urgences doivent être sollicités (lorsqu'il y a un doute le 3114 est donc à privilégier).

V PISTES OPERATIONNELLES DE PREVENTION DU MAL-ETRE

A. Propositions et actions déjà mises en œuvre pour les besoins partiellement couverts

Les besoins ci-dessous exprimés par les acteurs sont dits « partiellement couverts » parce qu'après confrontation avec les offres disponibles, il apparaît que les actions existent déjà sur le territoire pour tenter de répondre à ces besoins. Cependant si ces besoins ont été relevés, c'est parce que, soit les actions sont peu connues avec des acteurs et agriculteurs qui ne s'en saisissent pas, soit parce que les objectifs ne sont pas pleinement atteints. Dans la colonne « Dispositifs et actions déjà mis en place ou pouvant être envisagés » du tableau, il est indiqué les améliorations à apporter aux actions déjà mises en œuvre.

Publics concernés	Intitulés des besoins	Descriptifs des besoins	Dispositifs et actions déjà mis en place ou pouvant être envisagés
NSA	Déclenchement d'un dispositif lors d'absences répétées de Déclaration de Revenu Professionnel (DRP).	Mise en place d'un dispositif qui permette de déclencher un accompagnement. L'idée serait d'aller voir sur place, de tenter par tous les moyens de rentrer en contact avec ces personnes avant de les assigner en redressement judiciaire.	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Action « cartes postales » des élus MSA de la Gâtine (Deux-Sèvres) avec contribution des services recouvrement-contentieux en cours de déploiement dans la Vienne. 🕒 Interventions à partir des signaux faibles (retard dans les paiements des salaires des, ...)
	Préparer l'exploitant à l'arrêt de son activité.	L'exploitant a besoin d'une vision sur : ses droits à la retraite, la possibilité de transmettre leur exploitation, ce qu'il va faire ensuite, ... Des démarches existent simplement elles impliquent un aller-vers les agriculteurs qui, spontanément, ne vont pas vers l'information.	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Renforcer la communication auprès des agriculteurs à quelques années de leur retraite (ateliers collectifs, rencontres individuelles d'information).
	Communication sur les dispositifs d'accompagnement proposés par la DDFIP pour les exploitants en difficulté financière ou de trésorerie.	Les services de la DDFIP chargés d'accompagner les agriculteurs en difficultés ne sont pas sollicités, ni la commission des chefs de services financiers (CCSF), ni le conseiller départemental de sortie de crise. Des besoins existent chez les agriculteurs. Il faut multiplier la communication sur les dispositifs de soutien et d'accompagnement.	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Communication de la DDFIP sur ses dispositifs : mettre en œuvre des supports d'information qui seront diffusés auprès des membres du comité plénier.
NSA - SA	Procédure sur le qui fait quoi en situation de suicide ou tentative de suicide	Aujourd'hui, après une tentative ou un suicide, les agents de la Chambre d'agriculture sont informés, directement ou indirectement. Simplement, est-ce que cette situation est prise en charge ? Qui s'en occupe ? Quelqu'un fait-il le lien avec les services vétérinaires ? Quelqu'un s'occupe-t-il du cheptel ? Des liens existent, simplement nécessité de formaliser l'organisation pour éviter le travail en silo.	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Fiche réflexe de la DDT en cours de mise à jour : elle sera proposée aux membres du comité plénier pour les aider dans leur prise de décision et leurs orientations de situation de fragilité. 🕒 Mettre en œuvre une procédure partagée claire qui décrit le rôle de chaque membre du comité plénier (MSA, chambre d'agriculture, DDPP, DDT, CHL, ...) selon les situations qui se présentent (poursuite des activités de l'exploitation, prise en charge des familles, collègues et salariés, ...)
	Formation au repérage des RPS	Donner des ficelles aux conseillers / les conseillers se sentent démunis et sont en mal-être / Cela pourrait se faire par exemple par des 1/2 journées de sensibilisation (webinaire / présentiel) au cours des réunions de services.	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Formations sentinelles : accentuer la sensibilisation auprès des membres du comité plénier sur l'intérêt de faire former leurs personnels. 🕒 Proposer des webinaires pour les sensibiliser à la participation aux formations sentinelles
	Faciliter l'accès à l'information du monde agricole sur l'existence des dispositifs de soutien	Du fait, entre autres, d'un décrochage numérique, certains exploitants ne sollicitent pas certaines aides. Réalisation d'un support d'information synthétique à diffuser en masse	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Large diffusion d'un « flyer prévention des difficultés du monde agricole » qui contient les numéros utiles, les structures et dispositifs à contacter en fonction des situations : à destination des membres du comité plénier.
NSA - SA - Jeunes des lycées agricoles	Formation de prévention en sécurité au travail	Aider les agriculteurs dans l'utilisation d'équipements agricoles / connaissance des règles afin de réduire les risques d'accident du travail	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Le service de SST MSA Poitou réalise déjà des sensibilisations auprès des NSA et SA : Proposer des ateliers de recyclages et des interventions en lycées agricoles avec d'autres acteurs du comité plénier compétents pour le faire 🕒 La DDETS réalise également des interventions dans les centres de formation agricole.
	Développement des compétences de gestion d'entreprise	Améliorer les compétences des agriculteurs en gestion d'entreprise : souvent beaucoup de problèmes organisationnels et mauvais choix stratégiques. La gestion de l'exploitation est aujourd'hui une tâche aussi importante que les connaissances techniques. Cette compétence mérite d'être développée afin de limiter les mauvais choix stratégiques et organisationnels.	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Proposer des colloques sur la gestion d'une exploitation (gestion humaine, comptable, administrative et optimisation de son temps, ...) avec l'association des principaux centres de gestion locaux et chambre d'agriculture.

Professionnels	Fiche réflexe	Fiche réflexe d'attitude à tenir en cas de situation de détresse repérée. Actualiser la fiche et généraliser aux services de l'État en lien avec le monde agricole.	🕒 Fiche réflexe de la DDT en cours de mise à jour : elle sera proposée aux membres du comité plénier pour les aider dans leur prise de décision et leurs orientations de situation de fragilité
	Formalisation d'un circuit d'information entre acteurs/partenaires	Quelle chaîne d'information ? Quel partenaire contacter pour quelle situation et à quel moment ? Qui sont les premiers intervenants en cas de situation de mal-être avérée ?	🕒 Fiche réflexe de la DDT en cours de mise à jour : elle sera proposée aux membres du comité plénier pour les aider dans leur prise de décision et leurs orientations de situation de fragilité
Tout public	Formation en prévention du suicide	Appliquer le plan national de prévention du suicide par des formations sentinelles en direction du monde agricole	🕒 Formations sentinelles
	Communication intensive sur les dispositifs de soutien existants	Lancer une large communication sur les dispositifs existants (3114, Agri'écoute, ...) très peu connus. Un appui de l'Etat à cette communication est nécessaire.	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Partager et diffuser largement l'information sur les dispositifs (3114, Agri'écoute, ...) : transmettre les supports de communication à tous les membres du comité plénier, 🕒 Faire de l'« aller vers » afin que les acteurs s'approprient ces dispositifs. 🕒 Diffuser les affiches dans tous les services de l'État en lien avec le milieu agricole 🕒 Communiquer sur les dispositifs via les sites institutionnels et sites des acteurs du comité plénier
	Répertoire des structures de soutien	Avoir des fiches informatives synthétiques avec tous les numéros et coordonnées des structures d'aide.	🕒 Réalisation d'un « flyer prévention des difficultés du monde agricole » qui contient les numéros utiles, les structures et dispositifs à contacter en fonction des situations.

B. Propositions pour les besoins pas couverts

Ce tableau récapitule tous les besoins exprimés par les experts qui ne sont pas couverts. Dans la dernière colonne du tableau « *Actions proposées* », il y a en face de chaque besoin, les propositions d'actions qu'il est possible de développer pour y répondre.

Publics concernés	Intitulés des besoins	Descriptif du besoin	Actions proposées
NSA	Synthèse de situation économique	Mettre en place un outil synthétique d'indicateurs (situation bancaire, état des cotisations MSA, défaillance du Palais de justice, évolution réglementaire impactant les ressources des exploitations, indices de prix, ...) : état de santé de la "ferme Vienne". Compléter cet état des lieux par une comparaison entre départements pour connaître les besoins d'activation des dispositifs (AREA, AGEA, ...).	A développer en comité technique (Proposition chambre d'agriculture)
	Assurer la concertation avec les établissements bancaires et les fournisseurs autour du dispositif FERTIL	Certains établissements bancaires communiquent directement les difficultés rencontrées par les chefs d'exploitation à leurs sièges sans envisager les solutions locales (dispositifs d'aides économiques d'agriculteurs en difficulté). Alors que des solutions pourraient être envisagées et éviteraient des procédures judiciaires contre l'agriculteur.	🕒 Sensibiliser les établissements bancaires du département aux dispositifs locaux existants et les inciter à les solliciter avant toute action judiciaire contre un agriculteur.
	Visite médicale exploitants agricoles	Il n'existe pas à ce jour de visite médicale pour les exploitants agricoles. Elle est pourtant nécessaire pour déceler des fragilités autant physiques que psychologiques.	À faire remonter au coordinateur national
Jeunes des lycées agricoles	Prévention de l'isolement social	Construire des interventions sur les RPS, notamment les risques liés à l'isolement des agriculteurs de demain.	🕒 Construire des interventions sur les RPS en lien avec les lycées agricoles : Conciliation vie professionnelle et privée
Professionnels	Cellule d'accompagnement psychologique	Mise sur pied d'une cellule d'accompagnement psychologique pour aider les professionnels au contact des SA et NSA qui pourraient être eux aussi affectés par des situations de mal-être qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction.	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 L'adhésion au réseau sentinelle, la médecine du travail et les assistantes sociales du personnel lorsqu'ils existent sont un premier niveau d'intervention et d'accompagnement. 🕒 Besoin partiellement couvert par le 3114, CHL

C. Propositions pour pallier aux facteurs de mal-être en milieu agricole

Dans ce tableau des actions qui pourraient permettre de limiter les conséquences des facteurs de mal-être identifiés sont proposées. En effet, lors des rencontres individuelles réalisées, les experts ont fait des propositions d'actions pour pallier à ces facteurs qui engendrent un mal-être au sein de la population agricole.

Publics concernés	Facteurs de mal-être		Propositions d'actions
NSA – SA	Des facteurs d'ordre personnels de mal-être	Isolement (géographique, social, sanitaire, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les futurs agriculteurs à l'importance de l'aspect social, au vivre avec les autres... mettre en avant les avantages à l'installation sous forme sociétaire et à intégrer les associations.
		Charge de travail importante	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les dispositifs d'aide au répit et de soutien en gestion administrative/comptable de la MSA Poitou. Possibilité de se faire remplacer sur son exploitation par un salarié du Service de remplacement (financé par la MSA Poitou). Sensibiliser à une meilleure organisation du temps de travail (formations, colloques). Sensibiliser aux avantages de l'installation sous forme sociétaire (GAEC, coopérative).
		Caractéristiques propres à la population agricole (difficultés à solliciter de l'aide, repli sur soi, fierté, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les agriculteurs à alerter le plus vite les structures à même de les aider en cas de difficulté. Les exploitants adhérents à des coopératives et à des réseaux professionnels peuvent être de bons relais d'information auprès de leurs pairs. Développer le Réseau des Sentinelles en Poitou.
	Des facteurs d'ordre social/relationnel	Le poids de l'héritage et de la transmission	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les futurs retraités à céder leurs exploitations à leurs héritiers (les emmener à se projeter dans d'autres activités de loisir ou associatives qui leur permettra de se sentir utiles afin qu'ils se retirent effectivement de la vie active de l'exploitation afin de laisser plus de marge de manœuvre à l'héritier). Préparer psychologiquement les jeunes repreneurs aux éventualités d'échecs et leur donner les outils dont ils pourraient se saisir pour rebondir. Passer surtout le message que les temps ont changé, les contraintes sont plus importantes aujourd'hui et que l'échec n'est pas une fatalité.
		Difficile conciliation vie professionnelle - vie familiale	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les dispositifs d'aide au répit et sur les actions collectives de prévention de la MSA Poitou. Sensibiliser à une meilleure organisation du temps de travail (formations, colloques). Mettre en avant les avantages à l'installation sous forme sociétaire.
	Des facteurs d'ordre externes : structurels	Lacharge administrative	A remonter au national
		Adaptation à l'évolution du monde agricole	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les agriculteurs à participer à des formations de recyclage. Solliciter les aides existantes pour se faire remplacer et participer à ces formations, notamment celle proposée par la MSA Poitou.
		Persistence/ accroissement de l'«agribashing »	<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion du métier d'agriculteur via les médias.
	Des facteurs d'ordre Externes : conjoncturels	Des revenus faibles et instables	<ul style="list-style-type: none"> En cas des situations de crises conjoncturelles, revoir et adapter les grilles d'aides sociales (RSA, Primes d'activités, ...)
		Les risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Les assurances multirisques climatiques peuvent être des alternatives. Anticipation des conséquences des dégâts par les pouvoirs publics. Prise en charge financière plus rapide, adaptation des grilles de prise en charge aux situations. Sensibilisation à la prise de conscience des agriculteurs et des acteurs au changement climatique
		Les crises sanitaires animales répétées	<ul style="list-style-type: none"> Anticipation des conséquences des dégâts par les pouvoirs publics (prise en charge financière plus rapide, adaptation des grilles de prise en charge aux situations). Déploiement des dispositifs de prise en charge psychologiques et d'écoute en cas d'abattages d'animaux.
		Les crises économiques	A remonter au national

D. Propositions et projets d'actions reparties suivant les 3 axes de la feuille de route

Le tableau ci-dessous reprend les actions proposées suivant les 3 axes définis par la feuille de route de prévention du mal-être en agriculture. Il ne reprend pas toutes les actions des parties précédentes, mais celles qui ont été jugées prioritaires de par l'importance, l'urgence à agir ou la valeur ajoutée (impact) de l'action.

« Humaniser »	« Aller vers »	« Prévenir et accompagner »
Participer aux rencontres locales d'agriculteurs (GDS, coopératives, ...).	Déployer les formations sentinelles en agriculture.	Anticiper les conséquences des crises sanitaires, économiques et environnementales.
Participer aux différentes réunions partenariales locales.	Superviser les sentinelles pour entretenir la dynamique de réseau.	Améliorer et simplifier les prises en charges : prise en charge financière plus rapide, adaptation des grilles de prise en charge aux situations pour le RSA, prime d'activité,...
Déployer le dispositif PAPAGENO auprès des élus, des médias pour prévenir la contagion suicidaire.	Réaliser une fiche réflexe pour aider les professionnels dans l'orientation.	Formations/colloques (Gestion du temps de travail – Gestion d'entreprise – Santé sécurité au travail - Importance de l'aspect social).
Sensibiliser les structures du comité plénier à faire former leurs personnels pour les aider au repérage.	Réaliser un « flyer prévention des difficultés du monde agricole » qui contient les numéros utiles, les structures et dispositifs à contacter en fonction des situations. Privilégier la diffusion par courrier.	Formation/Atelier pour préparer le futur retraité à céder son exploitation (Information sur les droits / Sensibiliser à la projection dans d'autres activités ...).
Sensibiliser les établissements bancaires sur les dispositifs existants et les inciter à les solliciter avant toute action judiciaire contre un agriculteur.	Partager et diffuser largement l'information sur les dispositifs (3114, Agri'écoute, ...) : transmettre les supports de communication à tous les membres du comité plénier.	Formation/atelier pour jeunes agriculteurs (Préparer aux éventualités et outils pour rebondir en cas de difficultés).
Impliquer des partenaires locaux (élus, maires) dans le repérage et à la diffusion de dispositifs d'accompagnement.	Inciter les membres du comité plénier à communiquer sur les offres et dispositifs des partenaires sur leurs différents sites internet.	Déployer des dispositifs de prise en charge psychologiques et d'écoute en cas notamment d'abattages d'animaux.
		Formaliser une procédure sur le qui fait quoi en situation de suicide ou tentative de suicide.
		Mettre en place des visites médicales pour les agriculteurs (NSA).
		Lutter contre le non recours aux soins.

Action à mener à court terme proposées au comité de pilotage :

- Production d'un support de communication « flyer prévention des difficultés du monde agricole »
- Réalisation d'une fiche réflexe détaillant la conduite à tenir en cas de situation de mal-être, de propos suicidaires.
- Poursuite du déploiement du réseau sentinelles en agriculture au sein du département
- Formation Papageno des élus et acteur impliqués (presse locale notamment)

Ces actions seront soumises à validation aux membres du comité de pilotage qui sélectionnera celles qui devront être traitées en priorité. Ensuite, le comité technique se réunira pour travailler à la proposition d'un plan d'actions.

CONCLUSION GENERALE

L'élaboration de ce diagnostic territorial partagé de prévention du mal-être en agriculture permet d'effectuer plusieurs conclusions. Les besoins sont nombreux, les offres disponibles importantes mais souvent méconnues.

Les « dire » des différents experts rencontrés convergent dans le même sens : celui de la présence d'un mal-être au sein de la population agricole du département de la Vienne. Les différentes statistiques exploitées et disponibles dans ce rapport corroborent ces constats fait par l'ensemble des acteurs sur le terrain au quotidien.

Certes la situation est globalement difficile pour les actifs agricoles du département mais certaines zones, certaines filières et certains publics sont plus fragiles que d'autres. En effet, le mal-être est plus prégnant dans les territoires sud et sud-est du département qui disposent de terres à plus faible potentiel, notamment dans la communauté de commune Vienne et Gartempe. La filière élevage semble être celle où le mal-être est le plus ressenti depuis plusieurs années. La filière bovine, plus particulièrement, rencontre de nombreuses difficultés.

Il est important de préciser que le mal-être agricole est multifactoriel. Les situations de mal-être sont souvent déclenchées par une accumulation de problématiques, de facteurs fragilisant qu'ils soient professionnels, personnels, économiques, sociétaux... De ce fait, il n'est pas possible de dégager de profils types de populations agricoles sujettes au mal-être. Néanmoins certains facteurs sociodémographiques peuvent être dégagés :

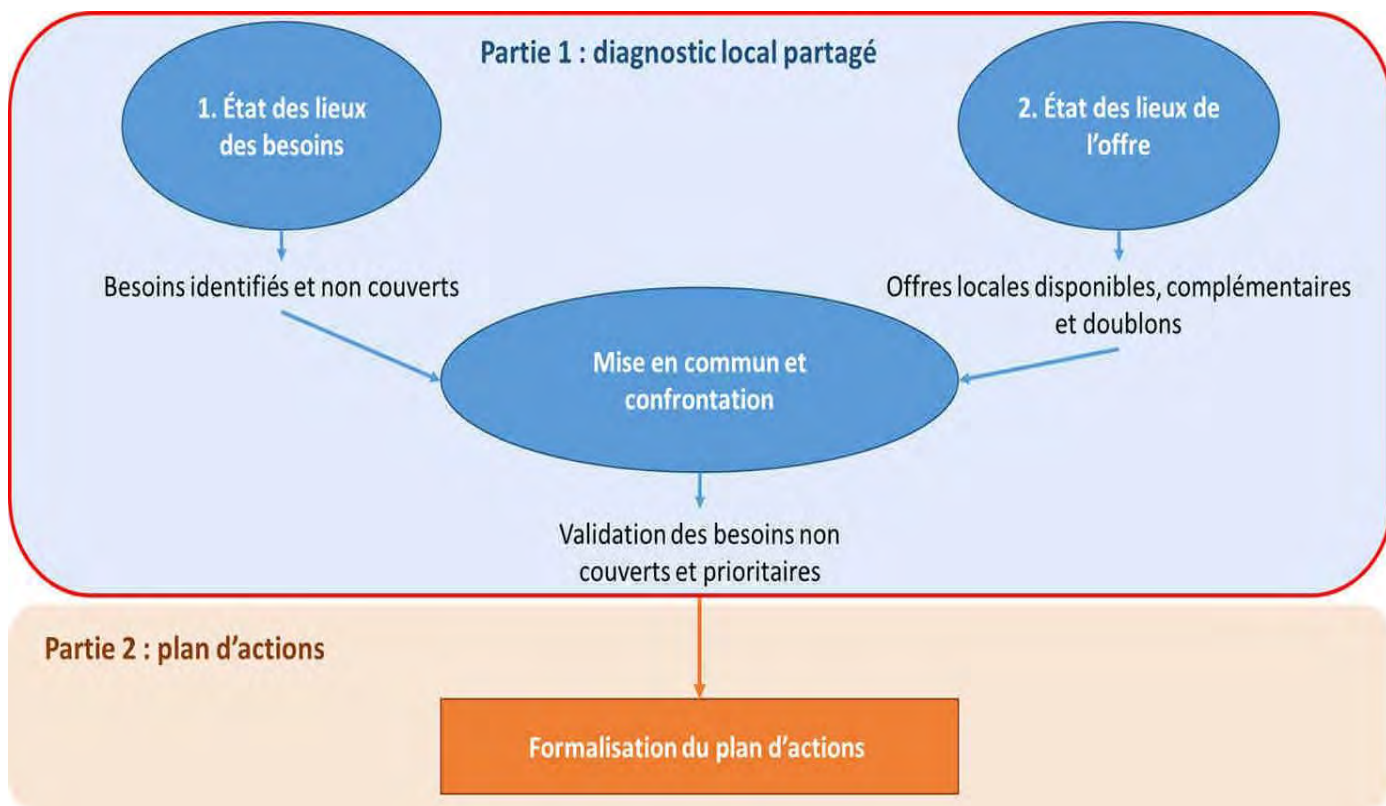
- Des personnes plutôt isolées
- Des personnes à la retraite ou approchant de la retraite,
- Des personnes victimes de crises sanitaires (abattage de cheptel)
- Des personnes rencontrant des ruptures dans leur parcours de vie (accidents du travail, décès, séparation, ...)

Le diagnostic permet également de remarquer des différences entre la Vienne et les autres départements de France. On note que la population est très rurale en Vienne avec un accès globalement faible et difficile aux professionnels et services de santé et un faible recours aux soins qui en résulterait. On note par contre un plus faible recours des populations aux allocations sociales (RSA, prime d'activité, minimum vieillesse, ...).

Ce diagnostic va permet de proposer des actions concrètes qui vont être menées à l'échelle locale pour améliorer la situation des actifs agricoles et qui seront validées par le comité de pilotage. Certaines propositions d'amélioration qui ont été formulées par les experts, dépassent l'échelle locale et seront partagées à l'échelle nationale. Parmi ces propositions on note celle de l'importance de leurs charges administratives qui est très chronophage et fastidieuse pour les agriculteurs. Ils plaident pour un allègement des procédures et des délais dans le traitement de certaines demandes. Il a notamment été évoqué la prise de mesures de lutte contre la stigmatisation (agribashing) de la profession agricole. Dit autrement, les experts proposent au coordonnateur national de favoriser la promotion des métiers de l'agriculture. Certains partenaires plaident également en faveur d'une communication intensive sur les dispositifs de prévention du suicide, notamment le numéro national 3114 car il a été constaté que ces dispositifs sont très peu connus. La promotion de ces dispositifs à l'échelle locale avec un appui de l'État constitue donc l'une des actions proposée suite au diagnostic.

Au total, ce sont 4 actions prioritaires qui sont proposées à la validation du comité de pilotage et qui doivent permettre de répondre aux attentes les plus marquantes qui ont été soulevées dans le présent diagnostic.

Annexe 1 : Résumé de la méthode de diagnostic _



Annexe 2 : Liste des structures membres du comité plénier

Types de Structures	Structures
Collectivités territoriales	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
	Conseil Départemental de la Vienne
	Communauté de Communes du Pays Loudunais
	Communauté de Communes du Haut-Poitou
	Communauté Urbaine de Grand Poitiers
	Communauté d'Agglomération de grand Châtelleraut
	Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
	Communauté de Communes des Vallées du Clain
	Communauté de Communes Vienne et Gartempe
	Association des Maires de la Vienne
Administrations et agences publiques	Direction Départementale des Territoires de la Vienne
	Direction Départementale de Protection des Populations de la Vienne
	Direction Départementale des Finances Publiques
	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Vienne
	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
	Centre Henri Laborit
	Pôle de Formation Nat'Thuré Végétal
	Agri Campus Poitiers Venours
	Site de Formation Agri'Nature de Montmorillon
Service publics professionnels	Chambre d'Agriculture de la Vienne
	MSA Poitou
	SAFER Nouvelle-Aquitaine
	Groupe de Défense Sanitaire
	La Poste
Associations d'accompagnement	Solidarité Paysans
	Association pour l'Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë (APESA 86)
Organisations syndicales	Confédération Paysanne de la Vienne
	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)
	Coordination Rurale de la Vienne
	CFDT
	Jeunes Agriculteurs (JA) de la Vienne
Organismes bancaires et assurances	Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou
	Crédit Mutuel
	Banque Populaire
	Groupama
	Crédit Industriel et Commercial
Professions et services associés au plan	Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires
	Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers
	Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
	Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables
	Coopérative Terrena
	Coopérative Océalia
	Coopérative Centre Ouest Céréales
	Coopérative de la Tricherie
	Coopérative Innoval
	Coop de France - Nouvelle Aquitaine
	Association Des Éleveurs de la Vienne
	Fédération Départementale des CUMA de la Vienne
	CERFRANCE Poitou-Charentes
	COGEDIS
	Service de remplacement 86
Organismes de formation	Vivéa
	Ocapiat

Annexe 3 : Arrêté préfectoral fixant composition du comité technique



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

Service de l'Économie Agricole
et du Développement Rural

ARRETE n° 2023/DDT/SEADR/153 en date du 25 AVR. 2023

fixant la composition du comité technique départemental dédié à la prévention du mal-être agricole

Le préfet de la Vienne,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne ;

VU la circulaire interministérielle relative aux modalités de pilotage de la feuille de route pour la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles

VU les désignations qui ont été proposées

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Territoires,

ARRETE

Article 1 :

Le comité technique départemental susnommé comprend les référents ainsi désignés :

Au titre de la Mutualité Sociale Agricole Poitou

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant	3 ^{ème} suppléant
Sébastien CAILLAUD	Pierre-Antoine BRAUD	Justine RAMBEAU	Emmanuel GUEU

Au titre de l'Agence Régionale de Santé

Titulaire
Le coordonnateur du projet territorial de santé mentale de la Vienne

Au titre de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant	3 ^{ème} suppléant
Le directeur départemental des territoires de la Vienne	Le directeur départemental adjoint des territoires de la Vienne	Le chef du service économie agricole et développement rural	L'adjoint au chef du service économie agricole et développement rural

Au titre de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des solidarités de la Vienne

Titulaire	1 ^{er} suppléant
Guillaume NICOLAS	Christophe ORTEGA

Article 2 :

En sus des désignations ci-dessus, il est décidé de désigner également les personnes suivantes comme référents afin de faciliter la coopération et la circulation de l'information

Au titre de la Direction Départementale de Protection des Populations de la Vienne

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant
Le directeur départemental de la protection des populations de la Vienne	La directrice départementale adjointe de la protection des populations de la Vienne	La cheffe du service santé et protection animales et environnement

Au titre de la Chambre d'Agriculture de la Vienne

Titulaire
Grégory PLANTET

Au titre du Conseil Départemental

Titulaire	1 ^{er} suppléant
Marie-Noëlle CHADEYRON	Laurent HERVIER

Au titre du Centre Hospitalier Henri Laborit

Titulaire	1 ^{er} suppléant
Patrick BLOSSIER	Jean-Jacques CHAVAGNAT

Au titre de l'association Solidarité Paysans

Titulaire	1 ^{er} suppléant
Mathilde SANGLIER	Mélissa BACLE

Article 3 :

Les membres titulaires et suppléants peuvent siéger lors d'un même comité.

Article 4 :

M. Sébastien CAILLAUD et le directeur départemental des territoires de la Vienne sont désignés chefs de file chargés de coordonner les travaux du comité technique.

Article 5 :

L'arrêté n°2023/DDT/SEADR/56 du 28 février 2023 est abrogé

Article 6 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Vienne et le directeur départemental des territoires de la Vienne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Le préfet

Jean-Marie GIRIER

Annexe 4 : Grille d'entretien

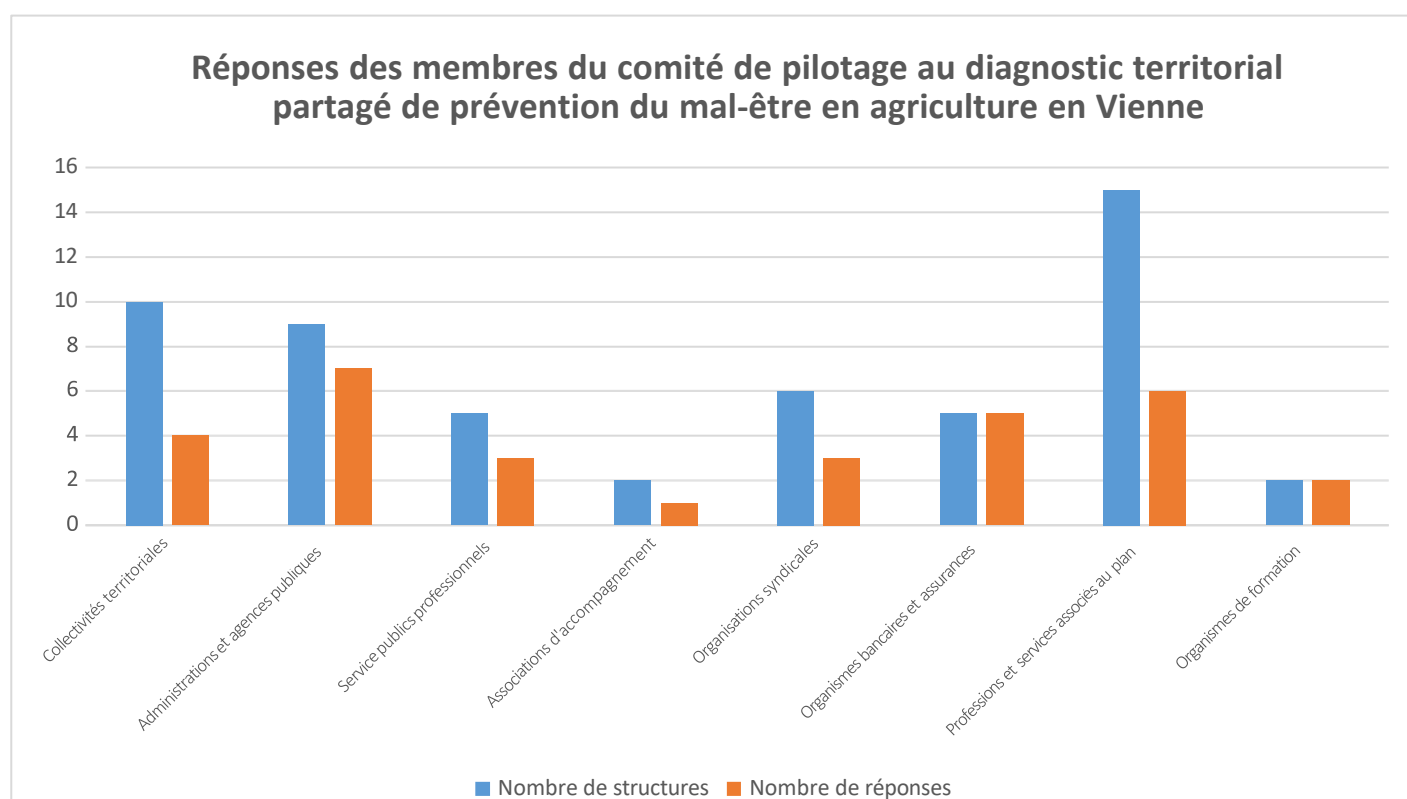
Renseignements organisme		
Nom de l'organisme		
Personne rencontrée		
Téléphone / mail		
Date / Heure / Lieu		
Notre entretien		
Public cible ?	Salariés agricoles Non-salariés agricoles	
Publics / secteurs les plus vulnérables		
Quels besoins identifiez-vous ?	En lien avec la conjoncture ? A venir ? Besoin déjà couvert Besoin pas couvert Besoin partiellement couvert	
Nature des besoins	Prévention Orientation Accompagnement Suivi Prévention suicide Autres	
Offres proposées ?		
Sur quel territoire ?	Communal Cantonal Bassin de vie Départemental Caisse MSA Régional National Autre	
Conditions d'accès à l'offre ?		
Comment repérer des situations de fragilité et de détresse chez les SA et NSA ?		
Avez-vous connaissance des causes de ces situations ? Avez-vous des indicateurs ?		
Quelle est la problématique principale de votre public cible ?	Difficulté économique Difficulté sociale Problèmes psy	
Selon vous que faut-il améliorer ?	Plus d'aller vers ? Meilleure coordination entre acteurs ? Meilleure communication sur les dispositifs existants ?	
Avez-vous une bonne connaissance des autres dispositifs partenaires existants ?	Oui Non Pas suffisamment	
Comment décririez-vous la collaboration entre acteurs sur le territoire ?	Satisfaisante Moyennement satisfaisante Insatisfaisante	
Selon vous que faut-il pour apporter une amélioration ?		
Possible contribution à la co-construction d'offres ?	Participation à des focus-group Aide à la communication sur les offres partenaires Aide à la mobilisation de nouveaux membres du Réseau Territorial Sentinelles	
Est-ce que vous avez des projets en vue ?		
Est-ce que vous avez des éléments à apporter qui n'ont pas été abordés ?		

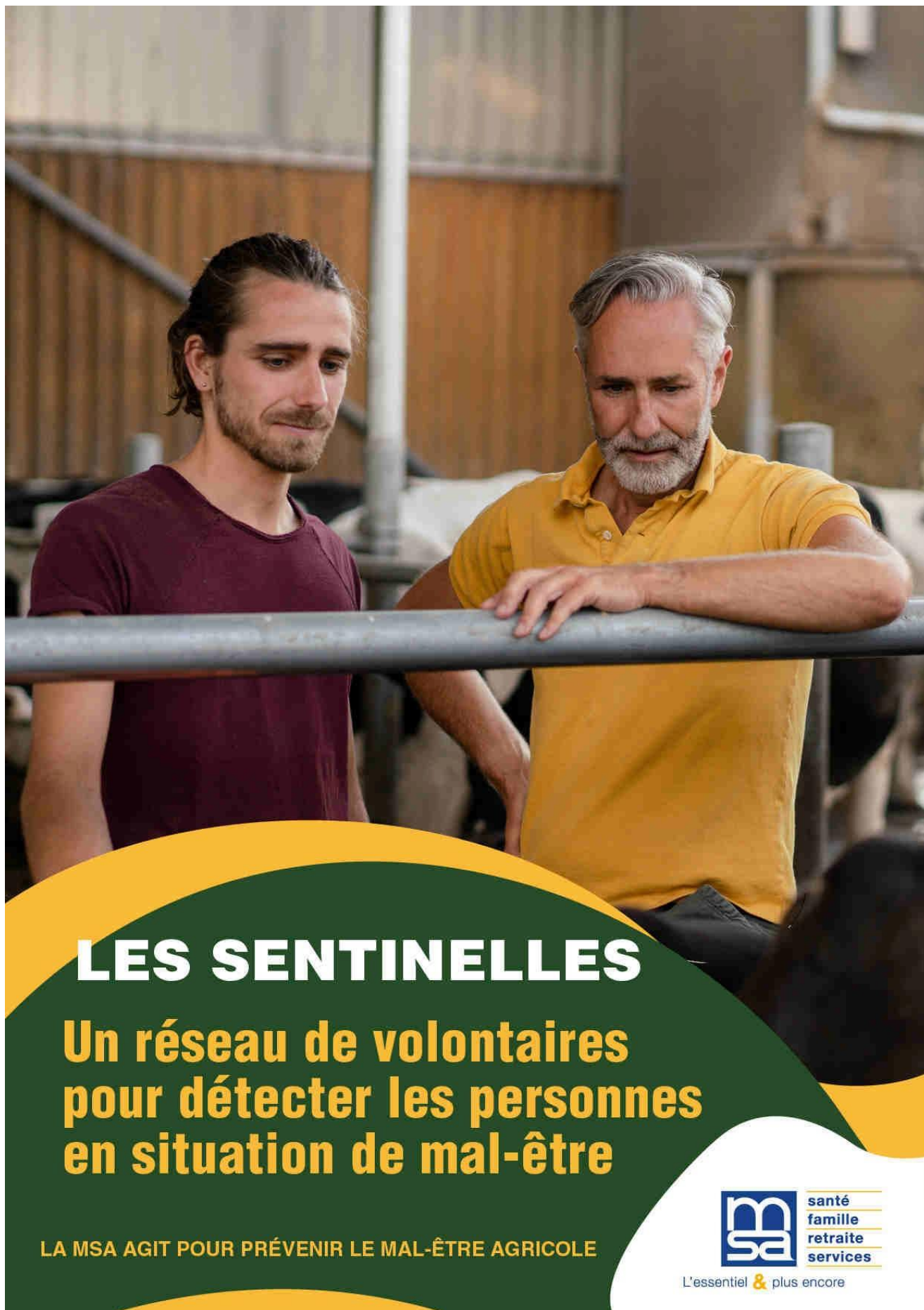
Annexe 5 : Liste des structures rencontrées

Structures ayant répondu	Référents rencontrés
Conseil Départemental de la Vienne	Marie-Noelle CHADEYRON
Communauté de Communes du Pays Loudunais	Anneclaire ALTERINO
Communauté de Communes du Haut-Poitou	Réponse via questionnaire
Association des Maires de la Vienne	Mme BELLAMY
Direction Départementale des Territoires de la Vienne	Réponse via questionnaire
Direction Départementale de Protection des Populations de la Vienne	Elodie MARTI-BIZIEN / Soline CHAUMIEN-TABOUIS
Direction Départementale des Finances Publiques	Réponse via questionnaire
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine	Cécile MARCHEIX
Centre Henri Laborit	Patrick BLOSSIER
Pôle de Formation Nat'Thuré Végétal	Agathe BURES
Agri Campus Poitiers Venours	Bruno GARCIA
Chambre d'Agriculture de la Vienne	Gregory PLANTET / Cécile PICARD / Jean-michel MOCHET / Francois VAUTIER
MSA Poitou	Jean-Marie GAUTIER
SAFER Nouvelle-Aquitaine	Victorien MALLECOT
Confédération Paysanne de la Vienne	Réponse via questionnaire
Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres	Réponse via questionnaire
CFDT	Réponse via questionnaire
Solidarité Paysans 86	Clément MONTEIL / Guy CHARRIER
Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	Arnaud MARTINET
Crédit Mutuel	Sandrine TABUT
Banque Populaire	Arnaud BORDEVAIRE / Cyrille BROUSSE
Groupama	Sandrine BASTARD
Crédit Industriel et Commercial	Emmanuel HEBRAS
Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires	Réponse via questionnaire
Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers	Christian TRIANNEAU
Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables	Florence VIOLLEAU
Coopérative Terrena	Eric AUBRUN / Jérôme CAMUS
Coopérative Océalia	Evelyne LACHE
Association Des Éleveurs de la Vienne	Réponse via questionnaire
Service de remplacement 86	Réponse via questionnaire
Vivéa	Catherine VIGE
Ocapiat	Mickael GUERIN

Annexe 6 : Bilan chiffré des structures rencontrées

	Nombre de structures	Nombre de réponses	Taux de réponse
Collectivités territoriales	10	4	40%
Administrations et agences publiques	9	7	78%
Services publics professionnels	5	3	60%
Associations d'accompagnement	2	1	50%
Organisations syndicales	6	3	50%
Organismes bancaires et assurances	5	5	100%
Professions et services associés au plan	15	6	40%
Organismes de formation	2	2	100%
Total	54	31	57%





LES SENTINELLES

**Un réseau de volontaires
pour détecter les personnes
en situation de mal-être**

LA MSA AGIT POUR PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE AGRICOLE



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



09 69 39 29 19



agriecoute.fr

AGRI'ÉCOUTE

**Un service pour échanger
à tout moment avec
un psychologue**

LA MSA AGIT POUR PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE AGRICOLE



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



L'AIDE AU RÉPIT

**Une aide pour souffler
en cas d'épuisement**

LA MSA AGIT POUR PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE AGRICOLE

 santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Souffrance
Prévention
du suicide

**C'EST LE MOMENT
D'APPELER**

3114

Écoute professionnelle
et confidentielle
24h/24 · 7j/7 · Appel gratuit


MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Numéro national de prévention du suicide / www.3114.fr





**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'essentiel & plus encore